



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartement EVD  
**Staatssekretariat für Wirtschaft SECO**

## **Conséquences de la libre circulation des personnes sur le marché du travail suisse**

### **Sixième rapport de l'Observatoire sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE**

**Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)**

**Office fédéral des migrations (ODM)**

**Office fédéral de la statistique (OFS)**

**Office fédéral des assurances sociales (OFAS)**

**27 mai 2010**



## Table des matières

0	Management Summary .....	4
1	Introduction .....	9
2	Conséquences de l'ALCP sur les mouvements migratoires et sur la population résidente étrangère .....	11
2.1	Modifications du cadre juridique .....	11
2.2	Influences de l'ALCP sur la migration hors de et vers la Suisse .....	16
2.2.1	Evolution des mouvements migratoires par pays de provenance .....	16
2.2.2	Evolution de l'immigration selon le niveau de qualification .....	28
2.2.3	Evolution la plus récente des autorisations et du solde migratoire .....	30
2.3	Influence de l'ALCP sur le solde migratoire de la population étrangère des différentes régions de Suisse .....	34
2.4	Population étrangère en décembre 2009, par groupe de nationalité .....	37
3	Conséquences de l'ALCP sur le marché du travail suisse .....	39
3.1	Conséquences de l'ALCP sur l'emploi et le chômage .....	39
3.1.1	Croissance économique et évolution de l'emploi .....	39
3.1.2	Evolution de l'offre de main-d'œuvre .....	41
3.1.3	Evolution du marché du travail selon la nationalité et le statut de séjour .....	43
3.1.4	Immigration et chômage par branche .....	52
3.1.5	Taux de chômage par groupe de nationalité .....	56
3.1.6	Réaction de l'immigration face à la hausse du chômage .....	62
3.1.7	Immigration et évolution du marché du travail par région .....	64
3.2	Influence de l'ALCP sur l'évolution des salaires en Suisse .....	71
3.2.1	Evolution générale des salaires .....	71
3.2.2	Evolution du niveau salarial et de la répartition des salaires .....	72
3.2.3	Expériences des commissions tripartites (CT) .....	81
4	Répercussions de l'ALCP sur les assurances sociales .....	83
4.1	Conséquences financières de l'ALCP sur la sécurité sociale .....	83
4.2	Répercussions de l'ALCP sur le 1 <sup>er</sup> pilier .....	86
4.2.1	Proportion des étrangers dans le financement du 1 <sup>er</sup> pilier .....	88
4.2.2	Proportion des ressortissants de l'UE dans le financement et les prestations du 1 <sup>er</sup> pilier .....	89
4.3	Conséquences de la libre circulation des personnes sur l'assurance-invalidité AI .....	90
4.4	Conséquences de la libre circulation sur les prestations complémentaires PC .....	92
4.5	Répercussions de l'ALCP sur l'assurance maladie .....	93
4.6	Répercussions de l'ALCP sur l'assurance-chômage .....	94
4.6.1	Totalisation des périodes d'assurances .....	95
4.6.2	Indemnisation du chômage des titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée .....	95
4.6.3	Indemnités de chômage versées à la main-d'oeuvre de l'UE 17/AELE au bénéfice d'une autorisation de séjour B, active dans des professions saisonnières .....	97
4.6.4	Rétrocession des cotisations de chômage des détenteurs de permis L-UE/AELE .....	98
5	Annexe .....	99
5.1	Mandat de l'observatoire de l'ALCP .....	99
5.2	Etudes relatives à la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE .....	100

## 0 Management Summary

**Le sixième rapport de l'Observatoire a pour objectif d'analyser les conséquences de l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) entre la Suisse et l'UE sur la migration et le marché du travail en Suisse depuis son entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2002. Le présent document a été rédigé par le SECO, en collaboration avec l'ODM, l'OFS et l'OFAS.**

### Mouvements migratoires

***Le niveau de l'immigration reflète l'évolution conjoncturelle en Suisse. Si la récente crise économique a sensiblement atténué l'immigration nette, celle-ci demeure toutefois relativement élevée. Suite à l'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes, la Suisse a connu une modification du profil de l'immigration par pays de provenance: l'immigration nette des ressortissants en provenance des Etats hors UE/AELE est aujourd'hui inférieure à celle des ressortissants de l'UE/AELE, offrant une main-d'œuvre qualifiée.***

- L'immigration nette reflète l'évolution économique. En effet, si au début des années 1990, son niveau était élevé, la récession qui s'ensuivit a fortement réduit l'immigration vers la Suisse. La reprise économique des années 1997-2001 a stimulé l'immigration, à tel point que le niveau élevé de 1991 était atteint peu avant l'entrée en vigueur de l'ALCP.
- Suite à l'entrée en vigueur de cet accord (2002) et dans le sillage de la suppression du statut de saisonnier (1996) pour les ressortissants des Etats hors UE/AELE, l'immigration en provenance des Etats de l'UE/AELE a fortement gagné en importance. L'immigration nette des ressortissants issus des Etats de l'UE/AELE dépasse aujourd'hui celle des ressortissants hors UE/AELE. Ce sont notamment les ressortissants allemands et portugais qui ont le plus profité de l'ALCP.
- Le recul économique que nous avons traversé au troisième trimestre 2008 a été tout aussi violent qu'inattendu, se répercutant de manière négative sur l'emploi en 2009. Le solde migratoire de la population résidante permanente et non permanente a, lui aussi, réagi en conséquence, reculant d'un quart pour passer de 90'000 en 2008 à 68'000 en 2009. Quant au solde migratoire des ressortissants de l'UE/AELE, il a reculé d'un tiers. L'immigration nette prise dans sa globalité a nettement réagi à la conjoncture, mais comparée aux précédentes récessions, elle s'est maintenue à un niveau relativement élevé.
- Si l'on compare l'évolution de l'immigration sur le long terme, on constate qu'elle a, dans l'ensemble, gagné en importance en Suisse avec l'ALCP. Au cours des onze années précédant l'entrée en vigueur de la libre circulation des personnes (1991-2001), le solde migratoire de la population résidante étrangère s'élevait en moyenne à bien 26'400 personnes par année. Ce solde était exclusivement le fait de migrants

provenant de pays hors UE/AELE. Entre 2002 et 2009, ce solde migratoire comptait en moyenne près de 59'700 personnes par an. Les ressortissants de l'UE17/AELE en représentaient 52%.

- Suite à l'extension de l'ALCP aux Etats de l'UE8, le solde migratoire a augmenté de manière marquée, passant à 4'400 en 2008, mais celui-ci a sensiblement reculé, de près de 20% en 2009, en raison des répercussions de la récente crise économique. En termes de solde migratoire élargi, la migration des Etats membres ayant adhéré à l'UE en 2004, soit la Bulgarie et la Roumanie, est jusqu'ici relativement peu significative.
- L'ALCP a également permis de faciliter les procédures de recrutement des frontaliers suite, d'une part, à la suppression le 1<sup>er</sup> juin 2004 de la priorité des travailleurs indigènes ainsi que du contrôle préalable des salaires et des conditions de travail et, d'autre part, à l'abolition des zones frontalières le 1<sup>er</sup> juin 2007. Aussi l'emploi frontalier a-t-il augmenté de quelque 4% en moyenne par an entre 2002 et 2009. Suite à la crise économique, l'emploi de frontaliers a crû nettement plus lentement en 2009 (+1,1 %). En 2009, la majorité des frontaliers actifs provenaient de France (53%), d'Italie (23%) et d'Allemagne (21%).
- Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2004, les prestataires de services de l'UE/AELE qui ne résident pas plus de 90 jours en Suisse n'ont plus besoin d'autorisation. Entre 2004 et 2008, le volume de travail fourni par ces résidents de courte durée a progressé de 9'400 à 18'400 postes de travail convertis sur une base annuelle. En 2009, ce chiffre est passé à 15'700, en raison de la crise économique.
- La libre circulation des personnes a induit dans toutes les régions de Suisse une hausse sensible de la population issue de l'UE/AELE. Si l'on tient notamment compte des travailleurs frontaliers, ce sont surtout le Tessin, la Suisse romande et la Suisse orientale qui ont vu leur solde migratoire dépasser la moyenne nationale. Dans le sillage de la récente crise économique en 2008-2009, le Tessin est la région qui a enregistré le plus fort recul de l'immigration nette.
- L'immigration de main-d'œuvre hautement qualifiée existait déjà avant l'entrée en vigueur de l'ALCP. Mais avec cet accord, le niveau de qualification des immigrés a évolué: 83% de la main-d'œuvre qui a immigré entre juin 2002 et mai 2008 bénéficiait au moins d'un diplôme du degré secondaire II, tandis que 53% d'entre elle possédait une formation tertiaire. A titre comparatif, 81% de la main-d'œuvre qui a immigré entre juin 1986 et mai 1996 était titulaire d'un diplôme de degré II, alors que 22% seulement avaient en poche une formation de niveau tertiaire. L'immigration a donc permis d'accroître la main-d'œuvre hautement qualifiée sur le marché du travail suisse. Le niveau de la population active immigrée au bénéfice d'une formation du degré tertiaire était nettement supérieur au niveau correspondant de la population active en Suisse.

## Conséquences sur le marché du travail en Suisse

***Les effets stabilisateurs de l'immigration sur la conjoncture ont contrebalancé les conséquences potentiellement négatives d'une hausse de l'offre de travail liée à l'immigration durable. Parallèlement, le chômage a progressé de manière rapide et violente, notamment pour les personnes récemment immigrées, qui ont été proportionnellement plus touchées. Les conséquences de l'ALCP sur le taux de chômage national et sur l'évolution générale des salaires sont jugées de manière divergente. La structure des professions des immigrés révèle que l'immigration a constitué, en majeure partie, un complément bienvenu à la main-d'œuvre locale. Aucun effet négatif sur les bas salaires lié à l'immigration n'a été constaté. Il semble cependant que la croissance salariale de la main d'oeuvre à plus haut niveau de qualification ait plutôt subi un léger ralentissement.***

- En 2009, l'économie suisse a traversé une phase de récession, induisant une nette dégradation de la situation sur le marché du travail. L'immigration très forte enregistrée ces dernières années s'est contractée, réagissant avec un certain décalage en raison d'une demande de main-d'œuvre plus faible. Le solde migratoire est toutefois resté positif en 2009.
- Comparé aux autres pays industrialisés ainsi qu'à nos voisins directs, le repli de l'activité économique a été moins marqué. Cela s'explique par l'immigration nette durable qui a soutenu l'économie domestique grâce aux dépenses de consommation et aux investissements dans la construction. Les secteurs qui ont été les moins touchés par la crise économique ont continué de recruter de la main-d'œuvre en provenance de l'UE/AELE. Les résidents de courte et de longue durée ont vu leur taux d'emploi sensiblement augmenter durant 2009 également.
- Lors de la dernière reprise économique, le taux d'actifs occupés âgés entre 15 et 64 ans a globalement augmenté en Suisse. Tant les Suisses que les ressortissants de l'UE17/AELE en ont profité. Le taux d'actifs occupés en provenance de Turquie et des Balkans de l'Ouest a, par contre, stagné.
- Ces dernières années, l'immigration en provenance des Etats de l'UE17/AELE s'est fortement concentrée sur les groupes de professions exercées également par la main-d'œuvre résidente. La majorité des immigrés bénéficiaient d'une bonne formation. Cela correspondait aux besoins croissants des entreprises pour une main-d'œuvre qualifiée.
- Presque toutes les branches de l'économie suisse ont tiré parti des possibilités offertes par l'accord sur la libre circulation des personnes, grâce auquel la part des emplois exercés par des ressortissants de l'UE17/AELE a augmenté.
- Au cours du dernier ralentissement économique, le chômage a progressé de manière disproportionnée, notamment dans l'industrie et la construction. C'est surtout l'industrie qui a été la plus touchée par la crise économique. S'agissant de la construction, la forte hausse qu'elle a enregistrée a été surprenante, compte tenu de la solidité de la conjoncture dans le bâtiment. On ne peut entièrement exclure le fait

que cette branche connaisse un processus d'éviction. Toutefois, les immigrés de ces dernières années sont, eux aussi, confrontés à la forte hausse du chômage. On constate cependant que l'immigration dans les branches qui ont été fortement pénalisées par le chômage a également diminué de manière très marquée, permettant de détendre la situation qui prévaut actuellement.

- Le taux de chômage des ressortissants de l'UE/AELE est nettement supérieur à celui des Suisses, mais sensiblement inférieur à celui des ressortissants des Etats tiers installés dans notre pays. Les Portugais présentent un taux de chômage structurellement supérieur à la moyenne en raison, d'une part, de leur présence dans les branches sensibles à la conjoncture (construction et hôtellerie) et, d'autre part, de la répartition régionale (Suisse romande). Les ressortissants allemands ont, en revanche, affiché un taux de chômage inférieur à la moyenne au cours de ces dernières années. Toutefois, durant la crise économique, leur taux de chômage a dépassé celui de la moyenne suisse. Cette hausse disproportionnée est due non seulement à leur forte représentation dans l'industrie et la construction, mais également au fait qu'ils constituent une main-d'œuvre relativement nouvelle au sein des entreprises suisses, si bien qu'ils sont confrontés au risque d'être licenciés avant la main-d'œuvre installée de longue date.
- S'agissant des conséquences de l'ALCP sur l'évolution régionale du chômage, les données fournies n'apportent aucune conclusion probante. Les régions ayant connu une forte immigration n'ont pas évolué de manière très différente des autres. Lors du dernier redressement conjoncturel, on ne peut toutefois exclure que le chômage a mis un peu plus de temps à reculer dans les régions affichant notamment une forte immigration de main-d'œuvre moins qualifiée.
- On ne constate guère de divergence quant à l'évolution générale des salaires entre les années précédant et celles suivant l'entrée en vigueur de l'ALCP. Elle a en effet toujours suivi le développement conjoncturel.
- Par ailleurs, aucun changement majeur n'a été relevé au niveau de la répartition des salaires. Les salaires de la fourchette inférieure n'ont pas progressé de manière très différente des salaires globaux. En outre, les salaires d'insertion ont évolué de manière légèrement plus faible que les salaires globaux.
- La question de savoir si l'évolution globale des salaires a été freinée par l'immigration de ces dernières années est controversée, mais penche sur l'éventualité d'effets modérés. Toutefois, il est tout à fait plausible que la forte présence de main-d'œuvre qualifiée ait quelque peu atténué la progression des salaires.

## Conséquences sur les assurances sociales

***S'agissant des assurances sociales, les conséquences financières de la libre circulation des personnes ont été moins importantes que ce qui avait été initialement escompté. La main-d'œuvre issue des Etats membres de l'UE a davantage versé de cotisations en Suisse qu'elle n'a bénéficié de prestations des assurances sociales.***

- Avec la coordination des systèmes de sécurité sociale liée à l'ALCP, la Suisse s'attendait à des coûts supplémentaires importants. Dans le message relatif à l'accord bilatéral avec l'UE, ceux-ci étaient estimés à 424 millions de francs. Or, selon les estimations actuelles, les coûts effectifs qui s'élèvent à environ 295 millions de francs se sont révélés nettement plus faibles. Ce sont notamment les coûts liés à l'assurance-maladie et à l'assurance-chômage qui ont été nettement inférieurs aux attentes. L'extension de l'ALCP aux Etats de l'UE10 le 1<sup>er</sup> avril 2006 n'a en rien modifié cet état de fait positif.
- Pour le financement de la sécurité sociale comme l'AVS ou l'AI, qui sont financées par un système de répartition, l'ouverture du marché du travail et l'immigration inhérente de personnes actives en provenance des Etats membres de l'UE se sont révélées positives. Les statistiques indiquent que le montant des cotisations des ressortissants de l'UE25 est actuellement nettement supérieur aux prestations dont ils bénéficient.

# 1 Introduction

L'accord conclu entre la Suisse et la Communauté européenne (CE) sur la libre circulation des personnes (ALCP) ainsi que l'accord amendant la convention AELE sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2002. En substance, ceux-ci prévoient l'introduction progressive de la libre circulation des personnes, à l'instar de ce qui est déjà pratiqué au sein de l'Union européenne (UE). La libre circulation entre la Suisse et l'UE sera entièrement effective en 2014, après un régime transitoire de douze ans, sauf pour la Roumanie et la Bulgarie, pays pour lesquels un régime transitoire plus long a été négocié.

Ledit régime prévoyait, pour une période allant du 1<sup>er</sup> juin 2002 au 31 mai 2004, le maintien des contrôles en matière de priorité de la main-d'œuvre indigène et de conditions de salaires et de travail et, pour une période courant jusqu'au 31 mai 2007, le maintien des contingents d'autorisations de séjour de courte durée L-CE/AELE et de longue durée B-CE/AELE pour les ressortissants de l'UE15/AELE, ainsi que le maintien des zones frontalières pour les frontaliers. A l'expiration de ce délai, les ressortissants de l'UE15/AELE (plus Chypre et Malte) – toujours sur la base de la réciprocité – bénéficieront d'un droit d'entrée et de séjour. Ils auront en outre le droit d'exercer une activité économique en Suisse en tant que salariés ou indépendants, avec un accès facilité (jusqu'à 90 jours par année) pour les fournisseurs de services; un droit d'entrée et de séjour est également prévu pour les personnes non actives, sous réserve des conditions générales (moyens financiers suffisants et couverture en matière d'assurance-maladie). Jusqu'au 31 mai 2014, la Suisse pourra encore, en cas d'immigration massive, limiter pour une durée restreinte l'accès à son marché du travail. Les détails y relatifs figurent dans l'accord (art. 10, al. 4, ALCP).

Le présent rapport a pour but d'analyser et de fournir des informations au sujet de l'impact de l'ALCP sur les flux migratoires entre la Suisse et l'étranger ainsi que des conséquences relatives au marché du travail suisse. En ce sens, il se concentre sur l'importance que ces flux migratoires revêtent par rapport à l'UE17/AELE. Un aperçu quant aux premiers effets de l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> avril 2006, de l'extension de la libre circulation des personnes aux nouveaux pays<sup>1</sup> ayant adhéré à l'UE est présenté au chapitre 4, tandis que les répercussions de l'ALCP sur les assurances sociales sont analysées au chapitre 5.

---

<sup>1</sup> Suite à l'ouverture de l'UE, le 1<sup>er</sup> mai 2004, à huit pays d'Europe centrale (Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Slovaquie, Slovénie, République tchèque) ainsi qu'à Chypre et à Malte, l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) a été complété par un protocole qui règle l'introduction progressive de la libre circulation des personnes avec ces dix nouveaux Etats membres. Ce protocole est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2006, suite à l'approbation par le peuple le 25 septembre 2005. Au lendemain de l'élargissement de l'UE, le 1<sup>er</sup> janvier 2007, le peuple suisse a décidé, en date du 9 février 2009, d'élargir l'accord sur la libre circulation des personnes à la Roumanie et à la Bulgarie. Ce protocole est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2009.

Ce rapport a été rédigé par «l'Observatoire sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'Union européenne», composé de représentants du SECO, de l'ODM et de l'OFS.

**Encadré 1.1. Distinction entre l'immigration en provenance de l'UE15, UE17, UE8, UE10 et UE2 et l'AELE**

En fonction de la disponibilité des données, le présent rapport se réfère à celles concernant l'UE8 ou l'UE10, respectivement l'UE15 ou l'UE17.

**UE15.** Belgique (1958<sup>2</sup>), Allemagne (1958), France (1958), Italie (1958), Luxembourg (1958), Pays-Bas (1958), Danemark (1973), Irlande (1973), Royaume-Uni (1973), Grèce (1981), Portugal (1986), Espagne (1986), Finlande (1995), Autriche (1995), Suède (1995).

**UE17.** L'UE17 correspond à l'UE15 plus Chypre et Malte, sur pied d'égalité avec les 15 «anciens» Etats de l'UE depuis le 1<sup>er</sup> avril 2006.

**UE8.** Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Slovaquie, Slovénie, République tchèque, Hongrie. Adhésion à l'UE: 1<sup>er</sup> mai 2004. Les ressortissants de ces nouveaux Etats membres bénéficient toutefois de l'ALCP depuis le 1<sup>er</sup> avril 2006.

**UE10.** UE8 plus Malte (2004) et Chypre (2004).

**UE2.** Bulgarie (2007) et Roumanie (2007).

**AELE.** Islande, Liechtenstein, Norvège.

---

<sup>2</sup> Année de l'adhésion à l'UE.

## **2 Conséquences de l'ALCP sur les mouvements migratoires et sur la population résidente étrangère**

Ce chapitre analyse dans un premier temps les mouvements migratoires de ces dernières années vers et en provenance de la Suisse, ainsi que leur influence sur la population résidente étrangère. En comparant les flux migratoires avant et après l'entrée en vigueur de l'ALCP ainsi que les caractéristiques structurelles inhérentes, telles le pays de provenance, le statut de séjour, la répartition régionale, etc., il devrait être possible de tirer des conclusions sur l'impact de l'ALCP.

Les analyses des mouvements migratoires ci-après reposent essentiellement sur des évaluations propres au système d'information central sur la migration (SYMIC)<sup>3</sup>. Les données les plus récentes en matière de migration figurant dans le présent rapport datent du premier trimestre 2010. Pour compléter ces évaluations, s'agissant de certaines problématiques, les chiffres de l'enquête suisse sur la population active (ESPA), de la statistique de l'état annuel de la population (ESPOP) et de la nouvelle statistique des frontaliers (STAF) de l'Office fédéral de la statistique (OFS) ont également été pris en considération.

### **2.1 Modifications du cadre juridique**

#### **UE15/AELE**

L'ALCP, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juin 2002, privilégie l'admission des personnes actives de l'espace UE15/AELE par rapport aux ressortissants des Etats tiers. Depuis ladite entrée en vigueur, les ressortissants de cet espace obtiennent une autorisation de séjour (autorisation L ou B-CE/AELE) – sous réserve des restrictions d'accès au marché du travail au cours du régime transitoire. Au cours des cinq premières années suivant l'entrée en vigueur de l'ALCP, l'admission annuelle de nouveaux immigrants actifs a été limitée à 15'300 autorisations B d'une durée de cinq ans, et à 115'700 autorisations L de courte durée (4 à 12 mois) (cf. tableau 2.1). La priorité accordée aux travailleurs indigènes, le contrôle des conditions de salaire et de travail ainsi que le contingentement ont été maintenus durant les deux premières années suivant l'entrée en vigueur de l'ALCP.

Le 1<sup>er</sup> juin 2004 – deuxième phase du régime transitoire – la préférence nationale et le contrôle des salaires et, par voie de conséquence, l'examen des conditions de marché du travail, ont été supprimés. Depuis cette date, les résidents titulaires d'une autorisation

---

<sup>3</sup> La direction du SYMIC est prise en charge par l'Office fédéral des migrations (ODM). Le SYMIC a été créé en 1972 pour mettre à la disposition de la politique suisse des étrangers une banque de données fiable. Les évaluations comprises dans le présent rapport ont été compilées par l'ODM et l'OFS.

de séjour de courte durée travaillant en Suisse pour une durée n'excédant pas 90 jours n'ont plus besoin d'autorisation; ils sont uniquement tenus de se déclarer. L'accès au marché du travail des Etats voisins est entièrement libéralisé pour les frontaliers dans l'ensemble des zones frontalières de l'Etat d'emploi.

Du 1<sup>er</sup> juin 2004 au 31 mai 2007, la seule restriction d'accès subsistante était le contingentement des autorisations de séjour d'une durée de cinq ans et des autorisations de séjour de courte durée (4 à 12 mois); ensuite, la libre circulation a été instaurée pour la première fois dans son intégralité pour les travailleurs de l'UE15/AELE. Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2007, ces derniers ont donc en principe droit de manière subjective à une autorisation, si les conditions relatives au statut de séjour sont remplies. La Suisse pourra, jusqu'en 2014, réintroduire un contingentement en vertu d'une clause de sauvegarde spéciale, mais seulement sous certaines conditions. Ces conditions sont également valables pour les ressortissants de Chypre et de Malte.

Les zones frontalières ayant été abolies<sup>4</sup> le 1<sup>er</sup> juin 2007 pour les ressortissants de l'UE17, les frontaliers jouissent depuis cette date d'une pleine mobilité géographique. En d'autres termes, leur autorisation de frontalier est valable sur tout le territoire de l'Etat d'emploi, ce qui leur permet d'y exercer une activité. En jouissant dès lors de l'entière libre circulation, le statut de frontalier est devenu beaucoup plus attrayant pour les frontaliers des 15 «anciens» Etats de l'UE, de Chypre, de Malte ou des Etats de l'AELE. Le statut de frontalier a ainsi gagné en attrait.

## **EU10/EU8**

Le 1<sup>er</sup> avril 2006 est entré en vigueur le protocole I relatif à l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes aux huit nouveaux pays de l'Europe de l'Est ainsi qu'à Chypre et à Malte (UE10). Cet accord est assorti de dispositions transitoires spécifiques pour les huit Etats d'Europe de l'Est (UE8<sup>5</sup>), lesquelles permettent à la Suisse de maintenir les restrictions nationales en matière de marché du travail (contingentement, priorité des travailleurs indigènes, contrôle préalable des conditions de salaire et de travail). L'ouverture se fera progressivement jusqu'au 30 avril 2011. Les ressortissants chypriotes et maltais sont traités comme des personnes de l'UE15/AELE, bénéficiant depuis le 1<sup>er</sup> juin 2007 de l'entière libre circulation des personnes.

Contrairement aux Etats qui relèvent de l'UE17/AELE, les prestataires de services transfrontaliers actifs dans certains secteurs (bâtiment, nettoyage industriel, sécurité, horticulture), de même que les titulaires d'une autorisation de séjour d'une durée limitée à quatre mois, s'il y a exercice d'une activité professionnelle, sont également soumis aux

---

<sup>4</sup> L'UE17 correspond à l'UE15 en plus de Chypre et Malte, sur pied d'égalité avec les 15 «anciens» Etats de l'UE depuis le 1<sup>er</sup> avril 2006. Les zones frontalières sont maintenues pour les ressortissants de l'UE8 et des Etats tiers.

<sup>5</sup> Pologne, Hongrie, Rép. Tchèque, Slovaquie, Estonie, Lituanie, Lettonie.

restrictions relatives au marché du travail (priorité des travailleurs indigènes, contrôle préalable des salaires et des conditions de travail et exigence d'une bonne qualification professionnelle).

## Roumanie et Bulgarie (UE2)

Le protocole II est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2009. Il règle la libre circulation des personnes avec les deux Etats membres qui ont dernièrement rejoint l'UE, soit la Bulgarie et la Roumanie (UE2). La Suisse peut, jusqu'en 2016, limiter l'accès au marché du travail (contingentement, priorité des travailleurs indigènes, contrôle préalable des salaires et des conditions de travail). L'ouverture des frontières s'effectue, dans ce cas également, par étapes.

Pendant sept ans au maximum après l'entrée en vigueur du protocole II (soit jusqu'en 2016), la Suisse peut maintenir les restrictions d'accès à son marché du travail. Le contrôle de la priorité des travailleurs indigènes ainsi que des salaires et des conditions de travail relève des cantons. En outre, les contingents augmentent année après année. Finalement, la clause de sauvegarde spéciale peut être appliquée pendant les trois années suivantes, soit jusqu'en 2019.

Les prestataires de services dans certaines branches (bâtiment, nettoyage industriel, sécurité, horticulture) issus de la Bulgarie et de la Roumanie sont tenus d'obtenir une autorisation durant le régime transitoire dès le premier jour de leur activité. Ils sont ainsi sur pied d'égalité avec les ressortissants des Etats de l'UE8.

Tableau 2.1 Contingents des autorisations de séjour initiales pour les travailleurs étrangers (en milliers)

a) Contingents pour les pays membres de l'UE15/AELE (Chypre et Malte à partir du 1<sup>er</sup> juin 2006)

		Jun 2002	mai 2003	Jun 2003	mai 2004	Jun 2004	mai 2005	Jun 2005	mai 2006	Jun 2006	mai 2007
	Contingents	15.3	15.3	15.3	15.3	15.3	15.3	15.3	15.3	15.3	15.3
Résidents de l'UE15/AELE	Taux d'utilisation	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
	Contingents	115.7	115.7	115.7	115.7	115.7	115.7	115.7	115.7	115.7	115.7
Résidents de courte durée UE15/AELE	Taux d'utilisation	58%	61%	68%	68%	68%	83%	83%	83%	97%	97%

Le tableau 2.1 indique le taux d'utilisation des contingents entre le 1<sup>er</sup> juin 2002 et le 31 mai 2007. Les ressortissants des Etats de l'UE15/AELE ainsi que ceux de Malte et de Chypre profitent depuis le 1<sup>er</sup> juin 2007 de l'entière libre circulation.

b) Contingents pour les Etats tiers\*

	Jun 2002 – nov. 2002	Nov. 2002 – oct. 2003	Nov. 2003 – oct. 2004	Nov. 2004 – oct. 2005	Nov. 2005 – oct. 2006	Nov. 2006 – oct. 2007	Janv. 2008 – déc. 2008	Janv. 2009 – déc. 2009
Contingents	2.0	4.0	4.0	4.7	4.7	4.0	<b>4.0</b>	<b>4.0</b>
Autorisations de séjour (B) Taux d'utilisation	65%	55%	55%	57%	64%	90%	<b>100%</b>	<b>88%</b>
Contingents	2.5	5.0	5.0	7.5	7.5	7.0	<b>7.0</b>	<b>7.0</b>
Autorisations de séjour de courte durée (L) Taux d'utilisation	52%	62%	68%	96%	99%	99%	<b>100%</b>	<b>100%</b>

\* Entre novembre 2004 et mai 2006, des contingents spéciaux pour les ressortissants des dix nouveaux Etats membres de l'UE furent intégrés dans les contingents de l'OLE (2500 permis L, 700 permis B). Ils ont été convenus dans le cadre d'une déclaration commune faite entre la Suisse et l'UE à l'issue des négociations portant sur le protocole relatif à l'extension de la libre circulation des personnes.

Tant les autorisations de séjour annuelles que celles de courte durée pour les Etats tiers ont été très fortement sollicitées au cours de ces trois dernières années. Le taux d'utilisation a atteint les 100% en 2008. Le nombre limité d'autorisations à disposition des ressortissants d'Etats tiers est le reflet de la politique relativement restrictive d'admission à l'égard des Etats non membres de l'UE/AELE.

c) Contingents pour l'UE8

	Jun 2006 – mai 2007	Jun 2007 – mai 2008	Jun 2008 – mai 2009	Jun 2009 – mai 2010 <sup>6</sup>
Contingents	1.7	2.2	2.6	2.8
Autorisations de séjour (B) Taux d'utilisation	57%	99%	88%	61%
Autorisations de séjour de courte durée (L) Contingents	15.8	19.2	22.6	26
Taux d'utilisation	73%	67%	66%	56%

Source: ODM

La première année d'octroi des contingents<sup>7</sup>, les demandes d'autorisations de séjour de longue durée déposées par les ressortissants de l'UE8 ont été relativement faibles: 57% des 1'700 unités de contingents disponibles ont été attribuées. La deuxième année d'application de l'accord a connu un taux d'utilisation très marqué: pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2007 jusqu'au 31 mai 2008, 99% des 2'200 autorisations de séjour durable mises à

<sup>6</sup> Période de contingentement en cours (état d'utilisation après 11 mois sur douze).

<sup>7</sup> Pour la période courant du 1<sup>er</sup> avril 2006 (entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes aux Etats de l'UE8) au 31 mai 2006, les contingents ont été octroyés au *pro rata temporis*. La période de contingentement commence ainsi toujours au mois de juin sur une base annuelle, selon le protocole I.

disposition ont été délivrées. Lors de la toute dernière période de contingentement, 1'709 autorisations de séjour durable ont été sollicitées après onze mois. Cela correspond actuellement à un taux d'utilisation de 61%.

La demande d'autorisations de séjour de courte durée était déjà relativement élevée lors de la période d'octroi des contingents en 2006-2007<sup>8</sup>: 73% des 15'800 unités de contingents disponibles ont été attribués à des travailleurs de l'UE8. La deuxième année d'application de l'accord (juin 2007-fin mai 2008), le taux d'utilisation s'est élevé à 67%, soit 12'860 autorisations délivrées sur 19'200 unités mises à disposition.

Pour la période s'étendant entre le 1<sup>er</sup> juin 2008 et le 31 mai 2009, 22'600 unités d'autorisations de courte durée ont été libérées conformément à l'accord. Le taux d'utilisation de près de 66% correspond à un ordre de grandeur similaire à celui de la période précédente. S'agissant de la période de contingent qui court encore, 14'435 autorisations de séjour de courte durée ont, après onze mois (état au 30 avril 2010), déjà été octroyées à des personnes actives provenant de l'UE8, ce qui correspond actuellement à un taux d'utilisation de 56%.

Lors des premières années de l'entrée en vigueur de la libre circulation des personnes, la forte limitation de l'immigration en provenance des Etats de l'UE8 n'était pas le fait des contingents. Seules les autorisations de séjour de longue durée ont atteint un taux d'utilisation de pratiquement 100% au cours de la deuxième année.

d) Contingents pour l'UE2 (Bulgarie et Roumanie)

		Juin 2009 – mai 2010 <sup>8</sup>
	Contingents	0.362
Autorisations de séjour (B)	Taux d'utilisation	100%
Autorisations de séjour de courte durée (L)	Contingents	3.62
	Taux d'utilisation	69%

Source: ODM

Les ressortissants de Bulgarie et de Roumanie bénéficient depuis le 1<sup>er</sup> juin 2009 de l'accord sur la libre circulation entre la Suisse et l'Union européenne. Onze mois après l'entrée en vigueur du protocole II, les contingents disponibles pour les autorisations de

<sup>8</sup> Pour la période courant du 1<sup>er</sup> avril 2006 (entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes aux Etats de l'UE8) au 31 mai 2006, les contingents ont été octroyés au *pro rata temporis*. La période de contingentement commence ainsi toujours au mois de juin sur une base annuelle, selon le protocole I.

<sup>8</sup> Pour la période courant du 1<sup>er</sup> avril 2006 (entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes aux Etats de l'UE8) au 31 mai 2006, les contingents ont été octroyés au *pro rata temporis*. La période de contingentement commence ainsi toujours au mois de juin sur une base annuelle, selon le protocole I.

séjour étaient entièrement épuisés (100%). Deux éléments expliquent cet état de fait: d'une part, l'entrée en vigueur de l'accord permet de combler un besoin en termes de main-d'œuvre, d'autre part, on assiste à un effet de conversion. Autrement dit, les personnes qui entraient auparavant en Suisse avec une autorisation L ont pu la convertir en une autorisation B, pour autant qu'elles aient pu présenter un contrat de travail à durée indéterminée.

## **2.2 Influences de l'ALCP sur la migration hors de et vers la Suisse**

L'entrée en vigueur de l'ALCP a ouvert un nouveau chapitre dans les relations entre la Suisse et l'UE. Dans ce contexte, il est par conséquent fort instructif d'observer comment ont évolué les mouvements migratoires entre la Suisse et les pays de l'UE15/AELE. Le présent chapitre a pour objet d'analyser l'évolution de ces mouvements depuis l'entrée en vigueur de l'ALCP et leur impact sur la population étrangère, ainsi que le rôle joué par l'ALCP dans le développement de cette évolution, introduit de manière progressive depuis juin 2002.

### **2.2.1 Evolution des mouvements migratoires par pays de provenance**

#### **Population résidente permanente et non permanente<sup>9</sup>**

L'évolution du solde migratoire de la population résidente étrangère en Suisse reflète l'évolution économique de celle-ci. En effet, au début des années 90, le solde migratoire de cette population était identique à celui que nous connaissons actuellement. La récession au cours de cette période a provoqué une contraction sensible du solde migratoire. Lorsque le taux de chômage a atteint son point culminant en 1997, le solde migratoire a augmenté à nouveau, n'atteignant le niveau de 1991 qu'après l'entrée en vigueur de l'ALCP. Depuis lors, l'immigration en provenance de l'UE17/AELE s'est substituée à l'immigration en provenance des Etats tiers<sup>10</sup>. Cela s'explique également par le fait que le statut de saisonnier a été supprimé en 1996 pour les ressortissants ne faisant pas partie de l'UE/AELE. Au cours des *onze années précédant l'entrée en vigueur de l'ALCP* (1991-2001), le solde migratoire de la population étrangère résidente s'élevait en moyenne à +26'000 par an. Cette statistique positive est le fait exclusif de l'immigration nette provenant d'Etats hors UE17/AELE (+26'400). Quant au solde migratoire des ressortissants de l'UE17/AELE, il était en recul (-400). Or, dès l'entrée en vigueur de l'ALCP le 1<sup>er</sup> juin 2002, la composition de l'immigration s'est sensiblement modifiée. En effet, durant les *huit premières années suivant l'entrée en vigueur de l'ALCP*, le solde migratoire des ressortissants de l'UE17/AELE se chiffrait à +31'200 en moyenne par année. Sur cette même période, +25'600 personnes en provenance

---

<sup>9</sup> Les fonctionnaires internationaux et les requérants d'asile sont exclus des présentes considérations. Si les données de ces derniers ne sont certes pas pertinentes dans le cadre de l'UE/AELE, elles doivent être prises en considération dans le total de la population résidente étrangère.

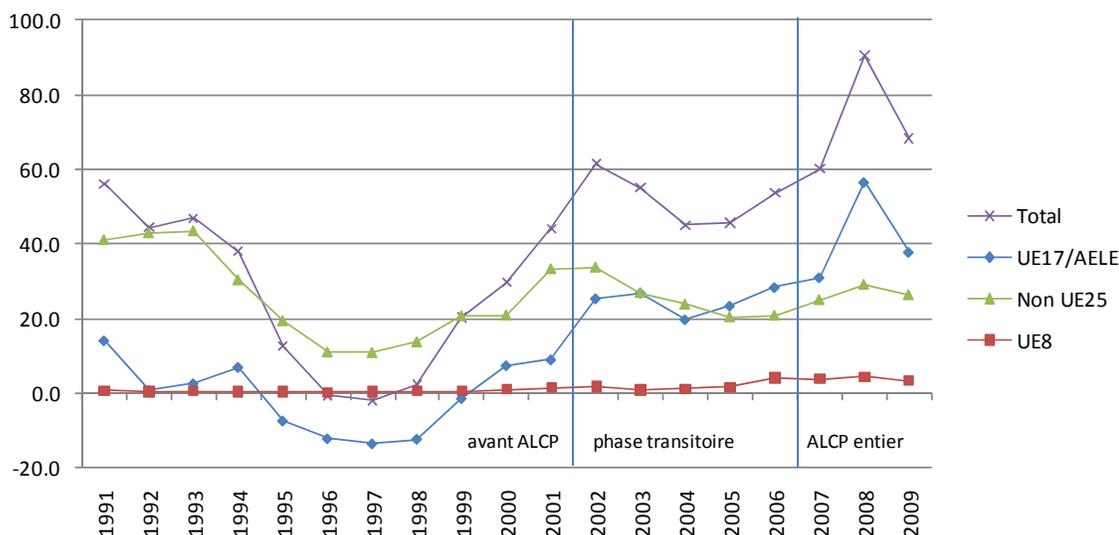
<sup>10</sup> Outre les 15 anciens pays de l'UE et les trois Etats de l'AELE, l'UE17/AELE englobe également Chypre et Malte, qui bénéficient depuis le 1<sup>er</sup> avril du même traitement que les ressortissants de l'UE15/AELE.

d'Etats hors UE25/AELE ont été enregistrées, soit juste 20% de moins. La crise économique que nous venons de traverser a également eu des répercussions sur l'immigration nette en 2009. En effet, celle-ci a diminué d'un quart par rapport à 2008, tandis que le solde migratoire des ressortissants des pays de l'UE17/AELE diminuait d'un tiers. En dépit de ces baisses marquées, le solde migratoire pour 2009 demeure positif et encore relativement élevé en termes historiques.

Le solde migratoire des ressortissants des Etats d'Europe de l'Est ayant adhéré à l'UE en 2004 (UE8) a progressé, alors qu'entraît en vigueur l'accord sur la libre circulation des personnes en 2006. En faisant une moyenne des quatre premières années suivant l'ALCP, le solde migratoire des ressortissants de l'UE8 s'élevait à +4'000 par an. Celui-ci se montait encore à +1'400 personnes par an au cours des quatre années précédentes. En 2009, le solde migratoire des ressortissants de l'UE8 est passé de 4'400 à 3'500, soit une baisse de 22%, en réponse à la faiblesse de l'évolution économique.

L'importance de l'immigration en provenance des huit nouveaux Etats de l'UE demeure proportionnellement faible. Les contingents des autorisations de séjour B n'ont été totalement épuisés qu'au cours de la deuxième année suivant l'entrée en vigueur du protocole, tandis que ceux des autorisations de séjour de courte durée n'ont encore jamais été entièrement utilisés. Cependant, le nombre de contingents disponibles n'a cessé de progresser.

Graphique 2.1. Solde migratoire de la population résidente étrangère par pays d'origine (UE17/AELE; UE8; autres), en milliers



Sources: ODM/SYMIC, évaluations OFS

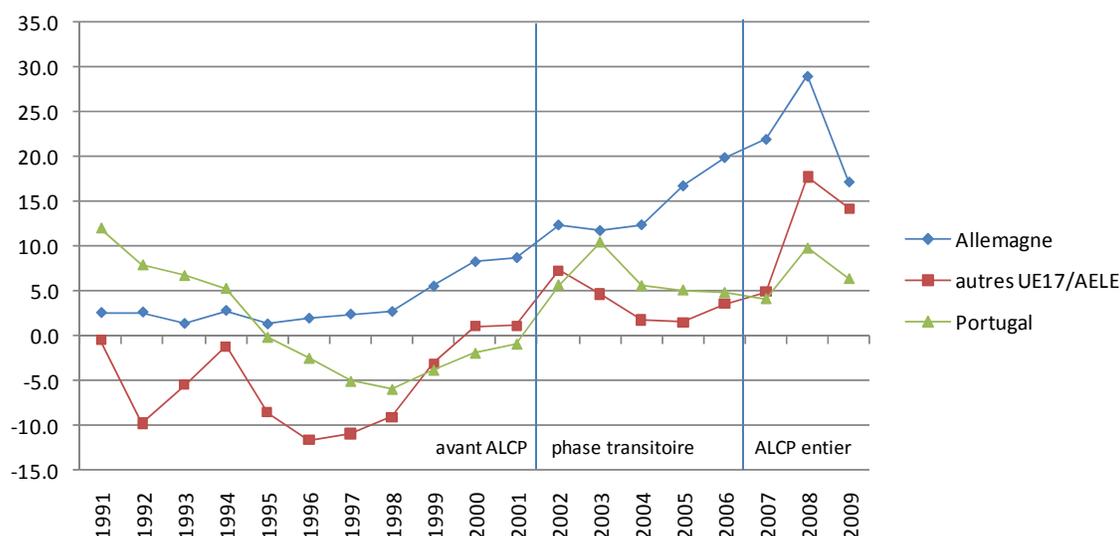
Ce sont les ressortissants allemands et portugais qui ont fait le plus grand usage de la libre circulation. En termes de solde migratoire de l'ensemble des Etats de l'UE17/AELE

en 2009, les Allemands représentaient 45%, contre 17% pour les Portugais et 14% pour les Français.

Concernant l'immigration des ressortissants allemands, on constate un renforcement de la tendance amorcée avant l'entrée en vigueur de l'ALCP, soit vers 1998, ce qui correspond à la dernière période de reprise économique. L'ALCP a manifestement exercé une forte influence sur la main-d'œuvre allemande.

C'est du milieu des années 1980 au milieu des années 1990 que l'on a pu constater pour la dernière fois une immigration massive vers la Suisse de ressortissants portugais. Au cours de la période de stagnation au milieu des années 1990, cette vague d'immigrants a toutefois diminué, pour ensuite s'inverser. En effet, l'immigration du Portugal s'est à nouveau accentuée ces dernières années, en raison d'une part des restrictions en matière de recrutement de main-d'œuvre saisonnière hors de l'UE dans les années 1990 et, d'autre part, de l'introduction de l'accord sur la libre circulation, lequel a facilité les démarches administratives pour les ressortissants de l'UE15/AELE.

Graphique 2.2. Solde migratoire de la population résidente étrangère par nationalité (sélection de pays membres de l'UE17/AELE), en milliers



Sources: ODM/SYMIC, évaluations OFS

L'exemple des immigrants allemands et portugais vient confirmer la constatation de ces dernières années, selon laquelle le réseau social des immigrants renforce par lui-même l'émigration de leur pays d'origine («*chain migration*»). Aussi le mouvement migratoire vers la Suisse, et également vers d'autres pays, se concentre-t-il fortement sur quelques pays de provenance.

Outre l'Allemagne et le Portugal, l'ALCP a également influencé de manière positive l'immigration à partir d'autres pays de l'UE. En tous les cas, pour la plupart des pays, le

bilan migratoire vers la Suisse a été plus élevé au cours des six années suivant l'entrée en vigueur de l'ALCP que durant les six années qui l'ont précédée. A cet égard toutefois, l'influence de l'ALCP est nettement inférieure en termes absolus. Avec l'ALCP, le solde migratoire négatif de l'Italie a eu tendance à diminuer. Depuis l'introduction de l'ALCP, l'immigration et l'émigration des ressortissants italiens ont été plus ou moins équilibrées. Quant à l'Espagne, l'ALCP est parvenue très faiblement à inverser le solde migratoire négatif enregistré depuis de nombreuses années. La récente crise économique a influencé en 2009 l'évolution de l'immigration nette: en effet, par rapport à l'an passé, les ressortissants allemands ont le plus fortement reculé, avec -11'800 personnes en termes absolus, ou -41% en termes relatifs. Le Portugal a, lui aussi, vu le nombre de ses ressortissants diminuer par rapport à 2008, soit -3'400 personnes, ou -35%. Toutefois, l'immigration des personnes provenant de ces pays est restée plus élevée que l'émigration en 2009.

Tableau 2.2. Solde migratoire de la population résidente étrangère par nationalité, nombre de personnes en milliers

	Régime transitoire ALCP					ALCP			Avant ALCP	ALCP
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	1991-2001	2002-2009
UE17/AELE	25.5	26.9	19.8	23.5	28.4	31.1	56.6	37.9	-0.4	31.2
UE8	1.9	0.9	1.2	1.7	4.2	3.8	4.4	3.5	0.7	2.7
UE2	0.3	0.2	0.1	0.1	0.2	0.1	0.2	0.5	0.2	0.2
Hors UE27/AELE	33.4	26.8	23.7	20.3	20.7	25.0	29.0	25.9	26.0	25.6
Total	61.1	54.8	44.9	45.6	53.5	60.0	90.2	67.7	26.4	59.7
Sélection d'Etats au sein de l'UE17/AELE										
Allemagne	12.4	11.8	12.4	16.8	19.9	22.0	29.0	17.2	3.7	17.7
Portugal	5.7	10.5	5.6	5.2	4.9	4.2	9.8	6.4	1.1	6.5
France	3.8	3.0	2.6	2.5	3.5	3.5	6.8	5.2	1.5	3.9
Royaume-Uni	0.9	1.0	1.0	0.9	1.7	1.6	2.8	2.1	0.6	1.5
Autriche	2.2	1.0	0.5	0.5	0.2	0.8	1.5	0.9	0.3	0.9
Italie	0.8	0.4	-1.3	-1.6	-0.9	-0.1	3.7	3.0	-4.2	0.5
Espagne	-1.9	-1.8	-2.3	-2.4	-2.3	-2.6	0.0	0.7	-4.0	-1.6
Autres UE17/AELE	1.6	1.2	1.3	1.5	1.4	1.7	3.0	2.3	0.5	1.8

\* Les deux dernières colonnes indiquent les valeurs annuelles moyennes des périodes allant de 1991 à 2001 et de 2002 à 2009.

Sources: ODM/SYMIC, évaluations OFS

La hausse de l'immigration en provenance de l'UE par rapport à celle des Etats tiers est conforme aux objectifs de la Confédération en matière de politique d'immigration. Le contingent disponible durant la phase transitoire de cinq ans pour les immigrants actifs provenant de l'UE/AELE n'a jamais été totalement utilisé. Néanmoins, le taux d'utilisation a progressivement augmenté au cours du régime transitoire pour les ressortissants de l'UE15/AELE.

### **Encadré 2.1. Quelle différence entre population résidente permanente et non permanente?**

Les analyses du présent rapport portant sur le solde migratoire de la population résidente étrangère englobent tant les personnes résidant de manière permanente que celles résidant de manière non permanente. Ce choix s'explique par le fait qu'il était difficile de faire la distinction entre les titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée et les résidents de longue durée durant la période suivant l'entrée en vigueur de l'ALCP. Aussi, en raison de l'absence de contingents d'autorisations de séjour de longue durée (autorisations B), les titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée entraient-ils souvent en Suisse avec une autorisation de séjour de courte durée (autorisations L), qu'ils renouvelaient tous les ans. Après un séjour de douze mois, les personnes titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée sont comptabilisées comme faisant partie de la population résidente permanente et considérées comme immigrantes. Dans le cas de ces mutations statistiques, on parle de «conversions» du statut de séjour. Dans les statistiques, la population résidente non permanente est considérée comme étant émigrante alors que la population résidente permanente est répertoriée comme immigrante. En réalité, les personnes n'immigrent qu'une seule fois vers la Suisse. En ne faisant pas la distinction entre population résidente permanente et non permanente en matière d'immigration et d'émigration, il est alors possible de savoir à quel moment les immigrations et les émigrations ont eu lieu. Ainsi, le passage du statut de résident non permanent à celui de résident permanent ne vient pas biaiser le bilan migratoire.

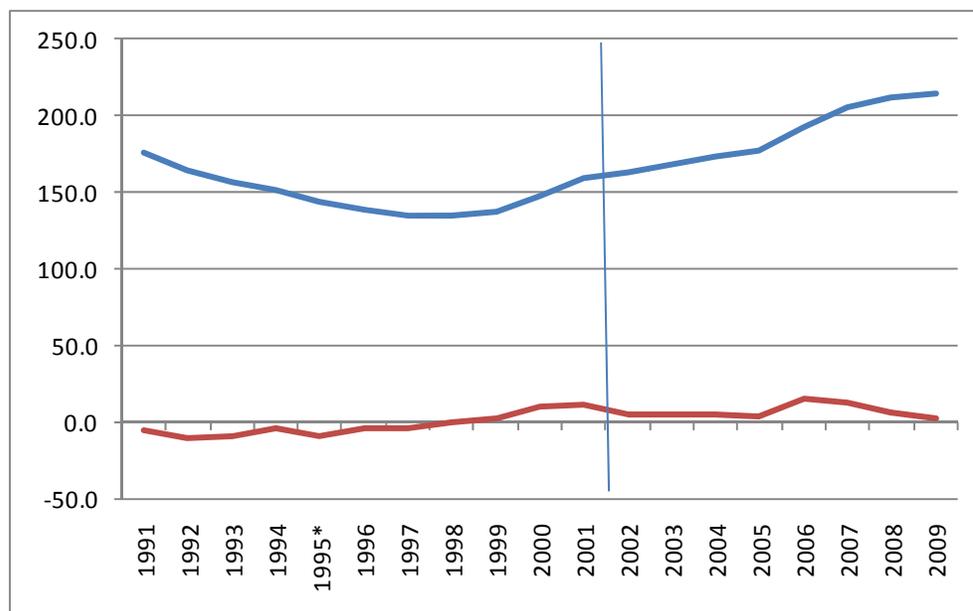
### **Emploi frontalier**

L'ALCP a non seulement exercé une influence sur les mouvements migratoires de la population résidente étrangère permanente et non permanente, mais également sur les frontaliers. S'il est vrai que l'emploi des frontaliers n'a jamais été soumis à un contingentement, la priorité de la main-d'œuvre indigène est restée de mise jusqu'au 31 mai 2004, alors qu'un contrôle préalable des conditions de salaire et de travail était pratiqué. Ces dispositions ont été supprimées au 1<sup>er</sup> juin 2004. Depuis 2002, le retour au domicile des frontaliers peut être seulement hebdomadaire. Dès le 1<sup>er</sup> juin 2007, les frontaliers ont la possibilité d'être recrutés à l'étranger hors des zones frontalières délimitées et peuvent également travailler dans toute la Suisse.

Au cours des onze années précédant l'entrée en vigueur de l'ALCP (1991-2001), le nombre de frontaliers actifs diminuait en moyenne de 1% par an, contre une augmentation de 4% par an en moyenne entre 2002 et 2009.

Si l'on examine de plus près l'évolution de l'emploi frontalier au moment de l'introduction de l'ALCP, on constate qu'elle croît moins fortement peu après son entrée en vigueur (entre 2002 et 2005) que trois ans plus tôt, l'emploi frontalier réagissant ainsi à la mauvaise conjoncture. En raison de la reprise économique et, partant, d'une plus forte demande de main-d'œuvre en 2006, la hausse de l'emploi frontalier s'est nettement accélérée. En 2008 et en 2009, l'augmentation de l'emploi frontalier a fortement ralenti dans le sillage du recul de la croissance du PIB.

Graphique 2.3. Emploi frontalier et variation absolue, en milliers



Source: OFS (STAF)

Tableau 2.3. Emploi frontalier par pays de provenance entre 2002 et 2009, participation au total et variation relative, fin décembre, en milliers

	2002	2009	Participation 2009	variation rel. 2002-2009
<i>En milliers</i>				
Total	163.3	214.6	100.0%	31.4%
Allemagne	34.3	45.8	21.3%	33.6%
France	85.9	113.5	52.9%	32.2%
Italie	36.3	48.2	22.5%	32.7%
Autriche	6.8	6.9	3.2%	0.2%
Autres		0.2	0.1%	

Source: OFS/statistique des frontaliers

Au quatrième trimestre 2009, 52,9% de l'ensemble des frontaliers provenaient de France, contre 22,5% d'Italie, 21,3% d'Allemagne et 3,2% d'Autriche. Entre 2002 et 2009, le nombre de frontaliers allemands, français et italiens a évolué pratiquement dans les mêmes proportions, soit en moyenne de 4,2% (Allemands), respectivement de

4,1% (Français et Italiens) par an. Quant au nombre de frontaliers autrichiens, il n'a guère évolué entre 2002 et 2009.

### **Résidents de courte durée jusqu'à 90 jours, soumis à l'obligation de se déclarer**

Pour les résidents de courte durée en provenance de l'UE15/AELE, qui ne séjournent pas plus de 90 jours par année civile en Suisse, l'accès au marché du travail suisse a été libéralisé au 1<sup>er</sup> juin 2004. Si ce groupe de personnes n'a plus besoin d'autorisation de séjour, il est toutefois soumis à l'obligation de se déclarer. Les résidents de courte durée ayant l'obligation de se déclarer et séjournant jusqu'à 90 jours au maximum concernent d'une part les personnes qui travaillent temporairement en Suisse pour un employeur suisse et, d'autre part, les indépendants ou les travailleurs détachés en provenance d'Etats signataires, chargés de fournir des services et qui ne résident pas plus de 90 jours en Suisse. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2006, les prestataires de services en provenance de l'UE8<sup>11</sup> bénéficient également de cette réglementation, à l'exception de quatre branches (cf. chapitre 2.1).

En 2005, 92'800 résidents de courte durée ont été annoncés comme exerçant une activité lucrative ne dépassant pas 90 jours<sup>12</sup>. Ce chiffre est passé à 120'281 jusqu'en 2009. Pour une grande part, cette main-d'œuvre n'a résidé que peu de temps en Suisse. Le tableau 2.4 indique les jours de travail effectués par les personnes soumises à l'obligation de s'annoncer convertis en volume de travail d'un résident à l'année. Selon ces données, le travail que ces personnes auraient fourni au cours des six premiers mois suivant l'entrée en vigueur de l'ALCP (juin à décembre 2004) représenterait le volume de travail de 9'800 résidents à l'année<sup>13</sup>. Durant la cinquième année (janvier à décembre 2009), cette valeur est passée à 15'700: 56% du volume de travail est attribuable aux actifs employés par des entreprises suisses, 31% aux travailleurs détachés et 12% aux prestataires de services indépendants. Après une hausse marquée durant les deux premières années, ce nombre a continué de progresser fortement compte tenu de l'excellente situation du marché de l'emploi, mais de manière moins dynamique. L'an passé, les résidents de courte durée ayant l'obligation de se déclarer ont reculé. C'est notamment le nombre de salariés auprès d'employeurs suisses qui a fortement réagi à la détérioration du marché du travail.

---

<sup>11</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> avril, Chypre et Malte sont sur pied d'égalité avec l'UE15.

<sup>12</sup> L'année 2005 est la première année civile complète pour laquelle des données pertinentes ont été recueillies.

<sup>13</sup> Cette forte progression du nombre de personnes soumises à l'obligation de s'annoncer un an après l'introduction de ce statut doit être replacée dans son contexte: le nombre d'autorisations de séjour de courte durée jusqu'à quatre mois non contingentées a nettement diminué sur la même période.

Tableau 2.4. Résidents de courte durée soumis à l'obligation de se déclarer, nombre estimé de résidents à l'année en milliers, par catégorie de permis de séjour

	Juin 04- déc.04	Janv. 05 - déc. 05	Janv. 06 - déc. 06	Janv. 07 - déc. 07	Janv. 08 - déc. 08	Janv. 09 - déc. 09
En milliers						
<b>Total des personnes soumises à l'obligation de se déclarer</b>	<b>9.8</b>	<b>12.4</b>	<b>14.1</b>	<b>16.0</b>	<b>18.4</b>	<b>15.7</b>
Salariés auprès d'employeurs suisses	6.3	8.0	9.1	9.9	11.5	8.8
Salariés détachés	3.0	3.8	4.2	4.8	5.3	4.9
Prestataires de services indépendants	0.4	0.6	0.9	1.3	1.6	1.9
Variation par rapport à l'an passé						
<b>Total des personnes soumises à l'obligation de se déclarer</b>	<b>9.8</b>	<b>2.6</b>	<b>1.8</b>	<b>1.9</b>	<b>2.4</b>	<b>-2.7</b>
Salariés auprès d'employeurs suisses	6.3	1.6	1.1	0.9	1.6	-2.7
Salariés détachés	3.0	0.7	0.4	0.6	0.5	-0.3
Prestataires de services indépendants	0.4	0.2	0.3	0.4	0.3	0.3

Sources: ODM/SYMIC, évaluations SECO

La majeure partie des salariés détachés et des prestataires de services indépendants proviennent des pays voisins, comme l'Allemagne (3'710 résidents à l'année), l'Italie (1045), la France (498) et l'Autriche (406). Depuis 2006, les prestataires de services provenant de l'UE8 sont autorisés à fournir leurs prestations jusqu'à 90 jours en Suisse. Cette opportunité a été avant tout utilisée de manière sensible par les prestataires de services indépendants. Plus d'un quart de l'ensemble de ces travailleurs provenaient d'Etats de l'UE8. 92% d'entre eux étaient actifs dans le secteur des *services personnels*<sup>14</sup>.

<sup>14</sup> Selon la nomenclature générale relative aux branches économiques (NOGA), la branche *services personnels* englobe les activités suivantes: nettoyage et blanchisseries-teintureries, salons de coiffure et instituts de beauté, pompes funèbres, saunas, solariums, centres fitness et activités similaires, ainsi que autres services personnels.

Tableau 2.5. Résidents de courte durée soumis à l'obligation de se déclarer, nombre estimé de résidents à l'année en milliers, par catégorie de séjour et nationalité

	2005	2006	2007	2008	2009	Variation rel. 2005-2009
<b>Allemagne</b>						
Prestataires de services indépendants	375	534	650	764	808	21%
Salariés détachés	2473	2590	2864	3245	2902	4%
Total	2848	3124	3514	4009	3710	7%
<b>France</b>						
Prestataires de services indépendants	40	80	100	111	108	28%
Salariés détachés	354	353	404	346	389	2%
Total	394	433	503	457	498	6%
<b>Italie</b>						
Prestataires de services indépendants	186	177	231	247	270	10%
Salariés détachés	361	489	633	731	775	21%
Total	547	666	864	978	1045	18%
<b>Autriche</b>						
Prestataires de services indépendants	20	32	35	41	45	23%
Salariés détachés	353	427	423	404	361	1%
Total	373	458	458	446	406	2%
<b>UE8</b>						
Prestataires de services indépendants		47	228	388	524	124%
Salariés détachés		58	145	173	157	40%
Total		104	372	561	682	87%
<b>Autres UE/AELE</b>						
Prestataires de services indépendants	21	40	46	66	162	67%
Salariés détachés	243	255	317	383	362	10%
Total	264	295	363	448	523	19%
<b>Total UE/AELE</b>						
Prestataires de services indépendants	641	910	1290	1616	1917	31%
Salariés détachés	3785	4171	4785	5282	4947	7%
Total	4427	5081	6075	6898	6864	12%

Sources: ODM/SYMIC, évaluations SECO

## Bilan migratoire de la population suisse

Au cours des années 90, quelque 30'000 Suisses quittaient chaque année le pays. Ils étaient environ 5'000 de moins peu avant l'entrée en vigueur de l'ALCP. Depuis lors, le nombre d'émigrations a augmenté à nouveau, approchant la barre des 30'000 en 2006 et en 2007. Dans le sillage de la récente crise économique, le nombre d'émigrations enregistré en 2008 et en 2009 a légèrement reculé. Ce phénomène n'a rien de surprenant quand on sait que l'évolution conjoncturelle a été particulièrement défavorable à l'étranger.

Chaque année, les Suisses qui quittent le pays sont plus nombreux que ceux qui y rentrent. Le solde migratoire international est donc négatif depuis plus de dix ans. Au

cours des années qui ont suivi l'entrée en vigueur de l'ALCP, l'émigration nette n'a cessé de s'accélérer. Il est impossible de formuler un jugement pertinent sur la question de savoir dans quelle mesure cette évolution doit être mise en relation avec l'ALCP, les pays de destination des émigrants n'étant pas connus. En raison du fait que l'ALCP a fondamentalement facilité l'émigration des Suisses vers l'espace UE17/AELE, on peut supposer que cet accord a également influencé de manière positive l'émigration<sup>15</sup>.

Tableau 2.6. Solde migratoire de la population suisse, en milliers

	Avant l'ALCP		Régime transitoire ALCP					ALCP entière libre circulation		
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009*
Emigration	30.8	25.8	24.9	25.7	26.8	27.7	30.5	29.5	27.9	
Migration de retour	26.1	24.3	22.3	21.0	19.4	19.2	20.4	21.8	22.7	
Solde migratoire	-4.7	-1.5	-2.6	-4.7	-7.4	-8.5	-10.1	-7.7	-5.2	-4.2

\* Chiffres provisoires

Sources: OFS/ESPOP

### **Solde migratoire élargi (y compris résidents de courte durée jusqu'à 90 jours soumis à l'obligation de se déclarer et frontaliers)**

Le graphique 2.4 illustre les mouvements migratoires de la population résidente étrangère permanente et non permanente en âge de travailler (actifs et non actifs, 15 à 64 ans) ainsi que les variations des effectifs des frontaliers et des résidents de courte durée (uniquement les actifs) soumis à l'obligation de se déclarer. Comme on peut le constater, l'immigration nette vers la Suisse s'est accélérée durant l'embellie économique des années 1998-2001. Après l'entrée en vigueur de l'ALCP, le solde migratoire en provenance de l'espace UE/AELE a continué de progresser, tandis que l'immigration en provenance des pays hors de l'UE/AELE a quelque peu diminué, suite à la faible demande de main-d'œuvre. Lors de la dernière reprise économique, qui a vu le jour au cours de l'année 2005 et qui s'est répercutée sur le marché du travail, le nombre net d'immigrants a sensiblement augmenté en réponse à la demande croissante de main-d'œuvre. En juin 2004, avec le passage à la deuxième phase de l'entrée en vigueur de la libre circulation des personnes, le contrôle préventif des conditions de salaire et la préférence nationale ont été supprimés, et des mesures d'accompagnement ont été mises en œuvre. S'agissant des séjours de courte durée inférieurs à 90 jours, l'obligation d'obtenir une autorisation a été levée, si bien que les prestataires de services étrangers ont eu plus de facilité à travailler en Suisse. Ces changements, couplés à la demande croissante de main-d'œuvre, ont également favorisé l'immigration de la zone

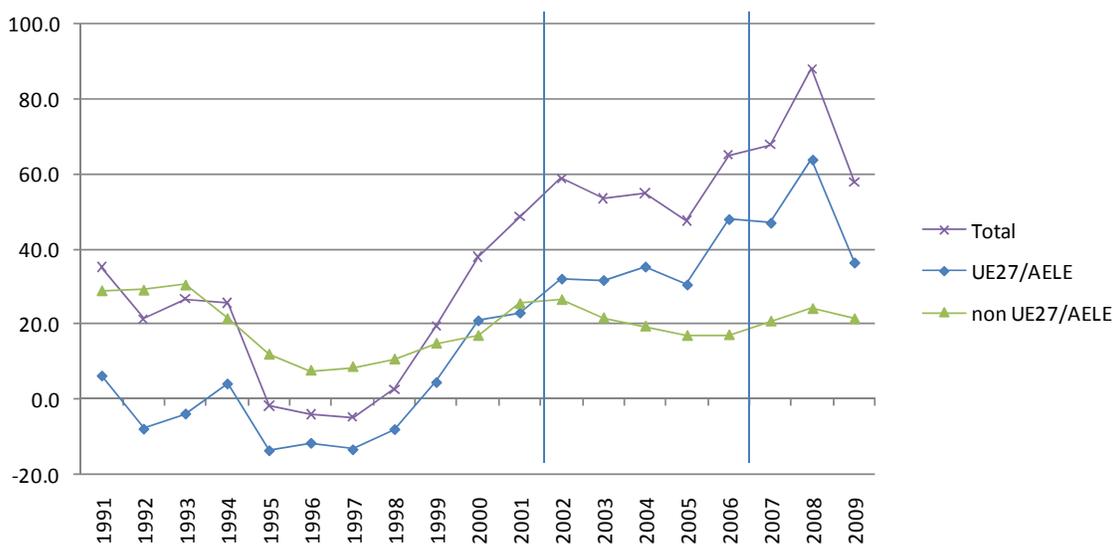
<sup>15</sup> La statistique des Suisses de l'étranger fournit également des informations sur le lieu de séjour des Suisses à l'étranger, mais ces informations sont, pour diverses raisons, d'une utilité limitée dans le présent contexte. Il est impossible, en particulier, d'établir une relation entre les mouvements des Suisses vers l'étranger et les variations des effectifs des Suisses de l'étranger, la croissance des effectifs résultant, pour la plus grande part, des naissances à l'étranger et de l'acquisition de la nationalité suisse par des doubles nationaux.

UE/AELE. Le contingentement de l'immigration provenant de l'UE17/AELE ayant été aboli au 1<sup>er</sup> juin 2007, cela a apporté aux entreprises suisses davantage de sécurité en matière de planification de la main-d'œuvre en provenance de la zone UE. Ce phénomène a pu également soutenir l'immigration, même si auparavant les restrictions en termes de contingentement n'étaient pas strictes<sup>16</sup>.

Alors que l'immigration nette en provenance de l'UE25/AELE a continué de progresser entre 2005 et 2008, celle des Etats hors UE25/AELE n'a que légèrement varié durant cette période. Entre 2007 et 2008, période au cours de laquelle la demande de main-d'œuvre en Suisse a été très forte, le solde migratoire des Etats tiers n'a plus été aussi élevé que directement avant l'entrée en vigueur de l'ALCP, lorsque la conjoncture était également très favorable. En revanche, au cours de la première année suivant l'avènement de la libre circulation des personnes, le solde migratoire des ressortissants de l'UE25/AELE était près de trois fois supérieur à celui enregistré lors des deux années précédant l'entrée en vigueur de l'ALCP.

En raison de la crise économique qui a commencé à se dessiner en 2008, l'immigration nette en provenance de l'UE/AELE a sensiblement reculé. Toutefois, le solde migratoire est resté positif en 2009 et s'est comparativement maintenu à un niveau élevé.

Graphique 2.4. Solde migratoire de la population résidente permanente et non permanente (15-64 ans tenus de se déclarer) et variations des effectifs des résidents de courte durée jusqu'à 90 jours soumis à l'obligation de se déclarer ainsi que des frontaliers, par nationalité (en milliers)



Sources: ODM, OFS, SECO

<sup>16</sup> La totalité des contingents pour les ressortissants de l'UE15/AELE n'a pas été intégralement épuisée durant le régime transitoire. Dans les cantons où les contingents ont été épuisés, un léger effet restrictif a été constaté vers la fin de la phase transitoire. Les cantons avaient toutefois la possibilité d'échanger les contingents non utilisés ou, au contraire, d'en réclamer davantage auprès de la Confédération.

Au cours des huit années suivant l'entrée en vigueur de l'ALCP, soit de 2002 à 2009, le solde migratoire de la population résidante étrangère en âge de travailler (15-64 ans; y compris variation des effectifs des frontaliers et des résidents de courte durée ayant l'obligation de se déclarer) s'élevait à près de 62'000 personnes par an, contre 43'000 personnes, ou un facteur de 3,3 supérieur à la valeur moyenne des onze années avant l'introduction de l'accord (1991 à 2001).

En Suisse, le niveau du solde migratoire est fonction avant tout de l'évolution conjoncturelle. Or, une partie de cette hausse du solde migratoire peut s'expliquer par le fait que la croissance annuelle moyenne du PIB était, huit ans après l'entrée en vigueur de l'ALCP, en progression de 1,5% par rapport aux onze années précédant l'introduction de l'ALCP (1,1%)<sup>17</sup>. Au cours de ces années, l'immigration nette a été freinée en raison, d'une part, du taux de chômage qui s'élevait au milieu des années 90 à 5% et, d'autre part, de la longue période de stagnation économique qui avait provoqué durant la première partie des années 90 un recul marqué de l'immigration.

On constate donc que l'immigration nette a été plus élevée au cours des huit premières années suivant l'entrée en vigueur de l'ALCP que lors de périodes antérieures où la situation conjoncturelle était similaire. Les données globales du marché du travail fournissent également des informations sur l'immigration et l'émigration de la population active occupée, sans toutefois faire la distinction entre les pays de provenance. Le graphique 2.5 met en exergue deux phases d'expansion du marché du travail suisse, soit l'une de 1997 à 2001 et l'autre entre 2005 et 2008. Ces deux périodes de hausse ont été accompagnées d'une immigration nette de la population active. Toutefois, c'est avec un décalage de trois ans suivant la reprise de 1997 que l'immigration a vu le jour. Au cours des années 2000 et 2001, une part importante de la croissance de l'emploi était imputable à l'immigration.

A titre comparatif, le solde migratoire lors de la deuxième phase d'expansion, qui a débuté dès 2005, était dès le début relativement élevé. Entre 2002 et 2004, soit immédiatement après l'entrée en vigueur de l'ALCP, l'immigration nette des personnes actives a dépassé la progression de l'emploi. Ce taux d'immigration relativement élevé pourrait s'expliquer d'une part par le fait que l'immigration réagit avec un certain décalage lors de périodes baissières et, d'autre part, par le fait que les conditions de recrutement de main-d'œuvre au sein de l'UE15/AELE ont été sensiblement assouplies, si bien que les entreprises ont été en mesure de combler leurs besoins en recrutant des spécialistes étrangers.

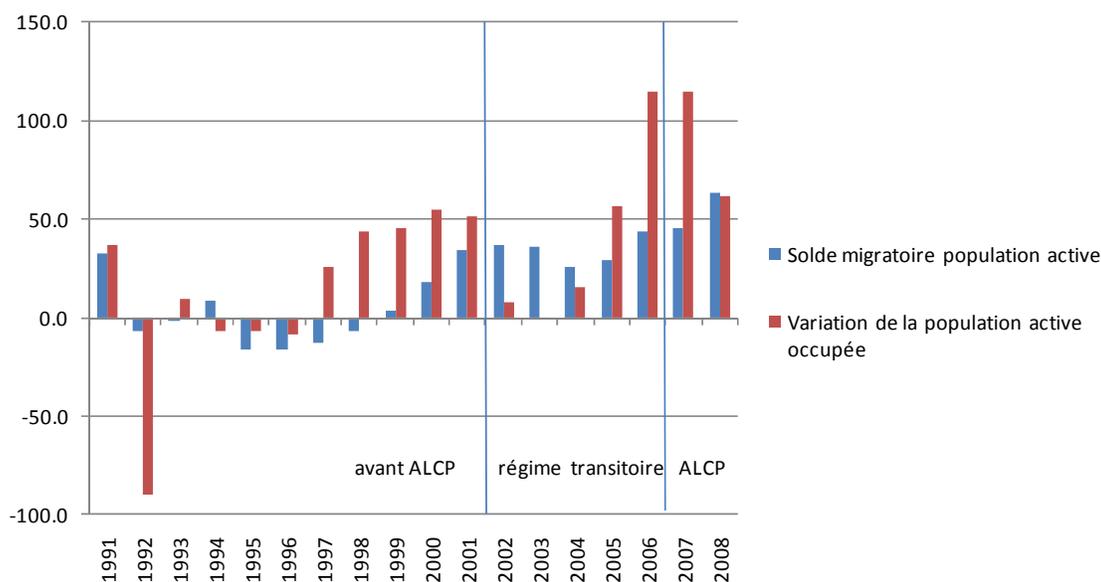
Entre 2005 et 2008, l'évolution de l'emploi a gagné en taille et en intensité. La croissance de l'emploi a fortement baissé par rapport aux phases de reprise antérieures.

---

<sup>17</sup> La direction de l'impact n'est pas directement explicite. En effet, d'une part, une évolution économique favorable favorise l'immigration et, d'autre part, l'immigration stimule l'évolution du PIB.

A cet égard, l'immigration des personnes actives a manifestement joué un rôle de soutien. Toutefois, au cours de ces trois années, la progression de l'emploi a, une fois de plus, sensiblement dépassé celle de l'immigration nette des personnes actives. Alors que les actifs occupés de l'UE15/AELE sont parvenus à afficher une hausse du taux d'emploi, lors de l'entrée en vigueur de l'ALCP et malgré une évolution de l'emploi globalement défavorable, la population indigène a, dans une large mesure, également profité de cette reprise à grande échelle.

Graphique 2.5. Solde migratoire de la population active et variation annuelle de la population active occupée, 1991-2008 (en milliers)



Sources: OFS/CMT, ETS

## 2.2.2 Evolution de l'immigration selon le niveau de qualification

Lorsqu'on analyse par période d'arrivée la population résidante permanente étrangère active en Suisse en 2009, on retiendra qu'au cours de ces dernières années, la majeure partie des immigrés d'origine étrangère bénéficiaient d'un niveau de formation moyen à élevé. Parmi les personnes étrangères actives qui ont immigré en Suisse entre juin 2002 et mai 2008, 83% d'entre elles en moyenne possédaient au moins un diplôme du degré secondaire II (maturité ou formation professionnelle), 53% étant même titulaires d'un diplôme du degré tertiaire (haute école professionnelle, haute école spécialisée ou université [voir à ce propos le tableau 2.7]). Si l'on observe les périodes d'immigration antérieures, soit entre juin 1986 et mai 1996, ainsi qu'entre juin 1997 et mai 2002, le niveau de formation des personnes étrangères actives a continué de progresser déjà avant l'entrée en vigueur de l'ALCP: en effet, la part de personnes étrangères actives bénéficiant d'un diplôme du degré secondaire II est passé de 61% à 77%, contre une progression continue de 22% à 45% pour les titulaires d'un diplôme du degré tertiaire.

Si l'on distingue les immigrés par pays de provenance, on constate alors que la part des personnes actives issues de l'UE15/AELE et des pays tiers bénéficiant au moins d'une formation du degré secondaire II était, au cours de ces dernières années, pratiquement égale et qu'elle a progressé de manière très similaire. Si la part des immigrés de l'UE15/AELE dotés d'un diplôme du degré tertiaire a toujours été supérieure à celle des ressortissants des pays tiers, ceux-ci ont eu tendance, au cours de ces dernières années, à s'en rapprocher. Cette évolution s'explique, pour l'essentiel, par le fait que l'immigration de la main-d'œuvre a été limitée à des travailleurs spécialisés et hautement qualifiés depuis les dernières années précédant la nouvelle loi sur les étrangers puis, notamment, depuis son entrée en vigueur. Or, dans le cadre des pays de l'UE17/AELE, il n'existe aucune restriction de ce type.

S'agissant des conséquences de l'ALCP, on remarque que le niveau de qualification des immigrés de l'UE15/AELE n'a que très peu bougé depuis l'entrée en vigueur de l'accord. Cela confirmerait les prévisions selon lesquelles l'immigration, en dépit de la libre circulation, tiendrait compte des besoins de l'économie, laquelle a dû, ces dernières années, recourir toujours plus à une main-d'œuvre qualifiée voire hautement qualifiée. Le niveau de la population active immigrée (54%) dotée d'une formation du degré tertiaire est nettement supérieur au niveau correspondant de la population active en Suisse. En effet, en 2009, seuls 33% de la population résidente permanente bénéficiaient d'une formation du degré tertiaire. Aussi, l'immigration de ces dix dernières années aura-t-elle contribué à accroître la proportion de la main-d'œuvre de niveau tertiaire en Suisse.

Tableau 2.7. Niveau de formation de la population active étrangère permanente durant le 2<sup>e</sup> trimestre 2009, par pays de provenance et par période d'arrivée en Suisse, en termes relatifs<sup>18</sup>

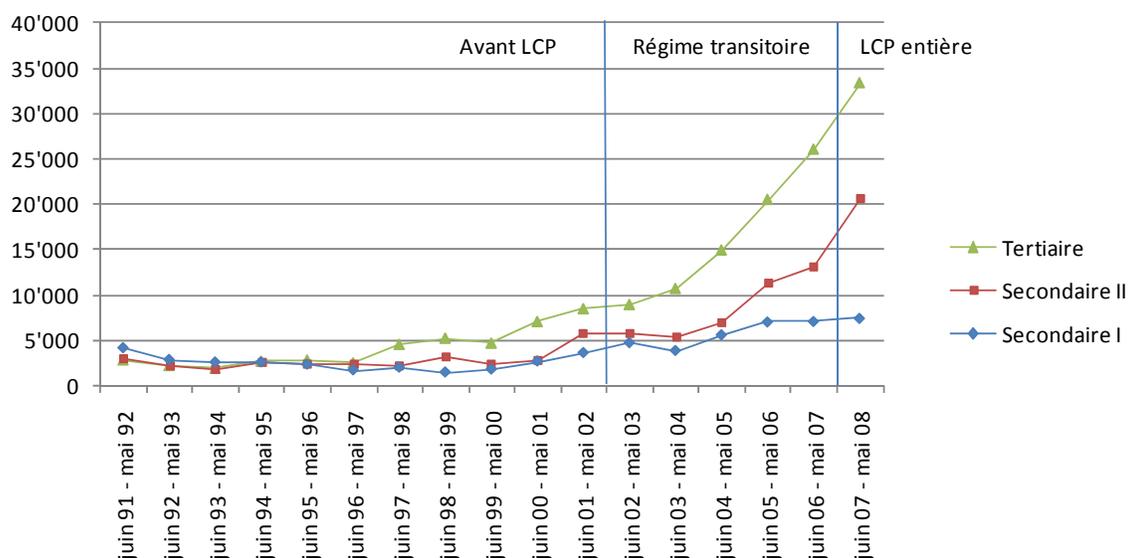
	Total étrangers			UE15/AELE			Autres étrangers		
	Avant l'ALCP		ALCP	Avant l'ALCP			Avant l'ALCP		
Niveau le plus élevé de la formation achevée	Jun 86 - mai 96	Jun 96 - mai 02	Jun 02 - mai 08	Jun 86 - mai 96	Jun 96 - mai 02	Jun 02 - mai 08	Jun 86 - mai 96	Jun 96 - mai 02	Jun 02 - mai 08
Degré secondaire II ou supérieur	61%	77%	83%	61%	80%	83%	62%	74%	84%
Degré tertiaire	22%	45%	53%	30%	51%	54%	13%	38%	50%

Source: OFS/ESPA (2008)

Le graphique 2.6 illustre le niveau de formation de la population immigrante en provenance de l'UE15/AELE au 2<sup>e</sup> trimestre 2009, sur la base de l'année d'immigration.

<sup>18</sup> Ne sont pris en compte que les étrangers qui ont immigré en Suisse à l'âge adulte (+18 ans) et qui étaient actifs en 2009 (ne sont donc pas compris les étrangers nés en Suisse, les enfants ayant immigré ainsi que les personnes naturalisées).

Graphique 2.6. Niveau de formation de la population active étrangère permanente en provenance de l'UE15/AELE durant le 2<sup>e</sup> trimestre 2009, par période d'arrivée en Suisse en termes absolus (estimations<sup>19</sup>)



Sources: OFS/ESPA (2009)

Il ne fait aucun doute que l'immigration de main-d'œuvre hautement qualifiée a joué, en termes quantitatifs, un rôle significatif ces dernières années. Lors de la sixième année suivant l'entrée en vigueur de la libre circulation, environ 33'000 personnes de niveau tertiaire ont immigré en Suisse (cf. note de bas de page 20). Au cours des six premières années suivant l'entrée en vigueur de l'accord, près de 114'500 personnes ont immigré vers la Suisse, dont quelque 42'800 actifs d'Etats tiers dotés d'une formation du degré tertiaire.

### 2.2.3 Evolution la plus récente des autorisations et du solde migratoire

Les graphiques susmentionnés illustrent l'évolution à long terme de l'immigration, avant et après l'entrée en vigueur de l'ALCP. Compte tenu de la faiblesse de l'économie, il est actuellement intéressant d'analyser les toutes dernières tendances de l'immigration.

Comme l'expérience de ces dernières années l'a montré, l'immigration en provenance des pays de l'UE a très fortement réagi à la conjoncture favorable que la Suisse a connue. La question qui se pose désormais est de savoir si l'immigration réagira de la même manière dans une situation inverse, à savoir se rétrécir sensiblement dans le sillage d'une demande de main-d'œuvre plus faible. D'un point de vue économique, et

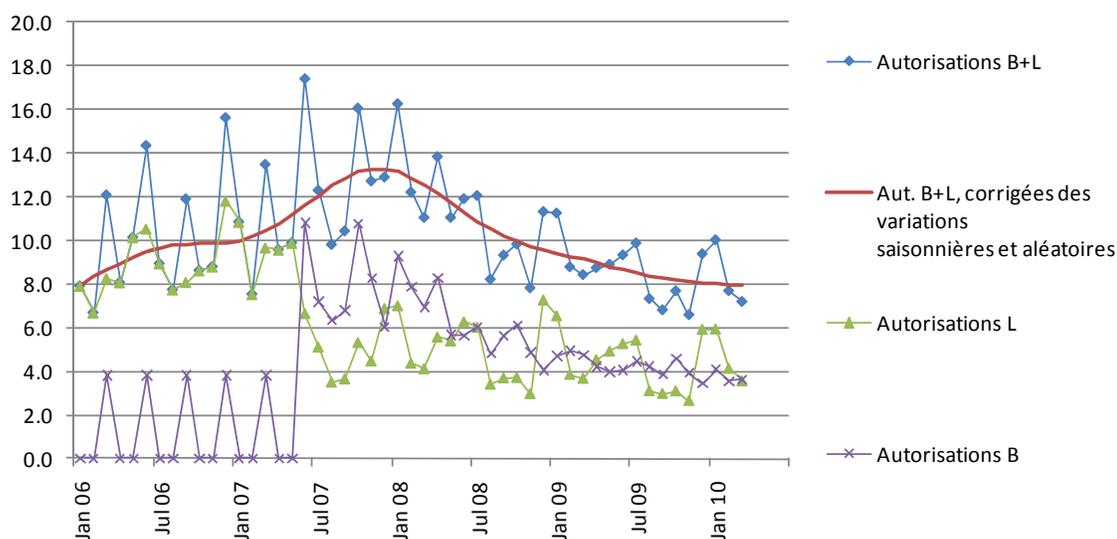
<sup>19</sup> Les données de l'ESPA sont calées sur les statistiques démographiques en tenant compte des durées de résidence suivantes: moins de 2 ans, 2-5 ans, plus de 5 ans. L'exploitation à des niveaux plus fins, comme c'est le cas ici, doit être considérée comme une estimation. Certains problèmes de représentativité de l'échantillon ne peuvent en effet pas être exclus.

compte tenu des expériences vécues par les pays de l'UE en matière de libre circulation, on devrait assister à un tel scénario.

Deux paramètres permettent d'analyser l'évolution actuelle: d'une part, le nombre d'autorisations de séjour délivrées et, d'autre part, les statistiques portant sur l'immigration et l'émigration de l'ensemble de la population résidente étrangère. Etant donné qu'une partie des autorisations sont octroyées à des personnes qui résident déjà en Suisse, le nombre des nouvelles entrées effectives sur le marché du travail en Suisse est déterminé séparément, en tant que sous-ensemble de la totalité des autorisations délivrées.

Le graphique 2.7 illustre la façon dont le nombre de nouvelles autorisations délivrées aux ressortissants de l'UE17/AELE a évolué depuis le début 2006. Jusqu'à mi-2007, le nombre d'autorisations de séjour B était contingenté. Le graphique indique que les contingents étaient libérés tous les trimestres et qu'ils étaient à chaque fois immédiatement utilisés. Les autorisations L ont alors remplacé le faible nombre d'autorisations B. Lors de la première année civile suivant la levée des contingentements le 1<sup>er</sup> juin 2007, la délivrance d'autorisations B est venue combler un besoin. Du coup, le nombre d'autorisations L nouvellement délivrées a rétréci en conséquence. Par ailleurs, le nombre des autorisations de séjour B et L délivrées a atteint son plus haut niveau quelques mois après la suppression des contingents. Toutefois, l'absence de contingents n'explique que partiellement ce phénomène. Bien plus, à cette époque, l'économie suisse traversait une période de haute conjoncture, dopant la demande de main-d'œuvre indigène et étrangère. Cette forte demande a ensuite reculé en 2008 et 2009. En mars 2010, le nombre d'autorisations de séjour délivrées, corrigées des variations saisonnières, se situait à environ 8'000 par mois, ce qui correspond plus ou moins au niveau de début 2006.

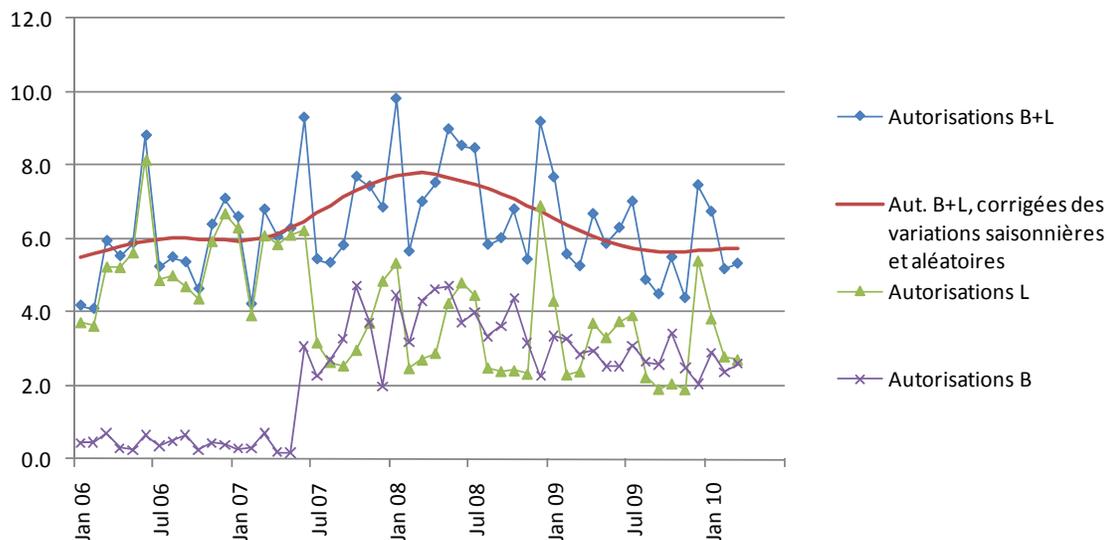
Graphique 2.7. Autorisations délivrées pour les ressortissants de l'UE17/AELE (population résidente active, en millier)



Sources: ODM

Le graphique 2.8 illustre l'évolution des nouvelles entrées effectives sur le marché du travail suisse, mais seules sont comptabilisées dans le total les personnes qui n'étaient pas déjà présentes sur territoire suisse (les changements de statut sont donc exclus). Les données indiquent une évolution très similaire au niveau absolu le plus bas. En d'autres termes, la demande plus faible induite par l'évolution conjoncturelle s'est répercutée sur le besoin moins élevé de nouvelles autorisations de séjour. En chiffres corrigés des variations saisonnières et aléatoires, le mois de mars 2010 a réalisé une valeur similaire à celle de début 2006, avec près de 5'700 entrées effectives sur le marché du travail. Celle-ci demeure toutefois nettement inférieure (-26%) à celle de mars 2008, qui a compté 7'800 nouvelles entrées.

Graphique 2.8. Nouvelles entrées effectives sur le marché du travail suisse, autorisations UE17/AELE délivrées à des actifs (en milliers)



Source: ODM

Les données les plus récentes reflètent la situation de l'emploi actuelle, thème développé plus en détail au prochain chapitre. Dans l'ensemble, le recul de l'emploi en Suisse, mesuré à la violence de l'effondrement de l'activité économique, a été plutôt modeste. Pour le premier trimestre, divers indicateurs avancés montrent que la légère hausse de l'emploi du quatrième trimestre 2009 augmentera davantage. Cette évolution serait compatible avec l'observation selon laquelle l'immigration a, pour l'heure cessé de se contracter.

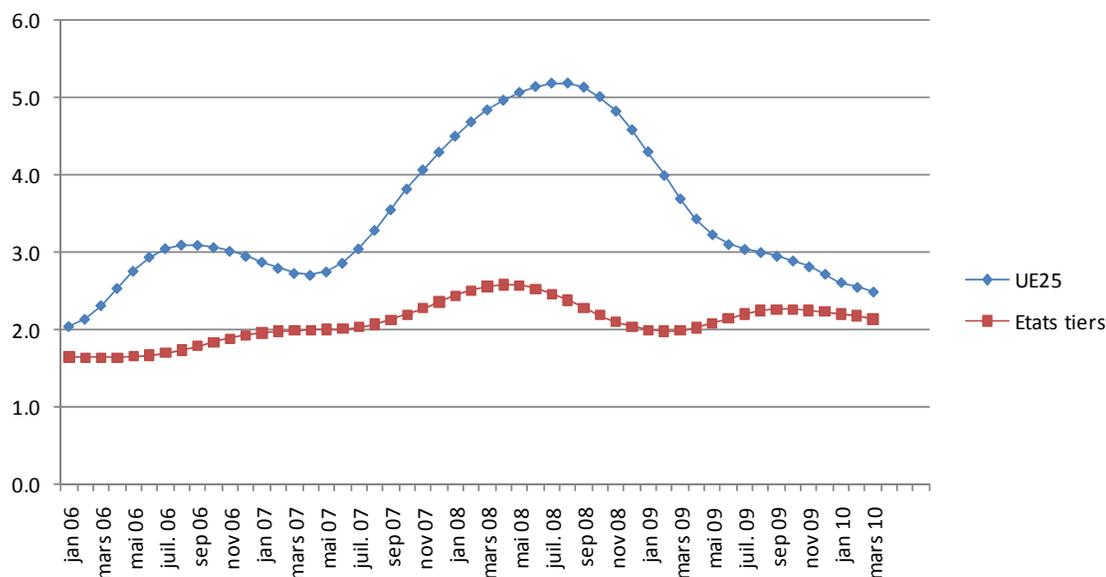
Le nombre d'autorisations de séjour délivrées ne met en lumière que l'aspect de l'immigration des personnes actives, et non leur migration de retour. En effet, en ce qui concerne l'émigration, il n'existe que des informations sur la population dans son ensemble, étant donné que le statut d'activité des émigrés n'est pas connu. Les illustrations ci-dessous informent des évolutions de ces derniers mois de l'ensemble du

solde migratoire de la population résidente permanente et non permanente, par région de provenance.

On relèvera que le solde migratoire des ressortissants de l'UE25 s'est sensiblement réduit à partir du quatrième trimestre 2008. Selon une estimation de l'évolution corrigée de variations saisonnières, ce recul devrait se poursuivre jusqu'en mars 2010, même s'il s'est déjà nettement estompé dès mi-2009. Ce ralentissement résume parfaitement la situation qui prévaut sur le marché du travail en Suisse. L'augmentation du chômage a nettement ralenti vers la fin 2008, affichant un léger recul en 2009. Parallèlement, l'immigration nette a presque retrouvé son niveau de 2006, ce qui correspond à une valeur relativement élevée.

Comparé au solde migratoire des ressortissants de l'UE, celui des ressortissants des Etats tiers a été moins sensible à la conjoncture. Cela peut s'expliquer par le contingentement relativement faible de l'immigration, qui ne permet pas d'élargir fortement l'immigration en période de haute conjoncture. En outre, la demande de spécialistes en provenance d'Etats tiers correspond à un besoin structurel qui ne diminue que peu en période de repli conjoncturel.

Graphique 2.9. Solde migratoire de la population résidente étrangère, par nationalité (valeurs corrigées des variations saisonnières et aléatoires)



Sources: ODM (SYMIC), évaluations OFS

### **2.3 Influence de l'ALCP sur le solde migratoire de la population étrangère des différentes régions de Suisse**

Il s'agit, dans les sous-chapitres suivants, de montrer comment a évolué le solde migratoire dans les sept grandes régions<sup>20</sup> de la Suisse et dans les trois régions linguistiques, avant et après l'entrée en vigueur de l'ALCP. Le tableau 2.8 présente le solde migratoire annuel de la population étrangère, auquel s'ajoutent les variations des effectifs des résidents de courte durée soumis à l'obligation de se déclarer ainsi que des frontaliers entre 2002 et 2009. Par ailleurs, les deux périodes précédant (1991-2001) et suivant (2002-2009) l'entrée en vigueur de l'ALCP sont comparées.

Lors de l'entrée en vigueur de l'ALCP, le solde migratoire a progressé dans toutes les régions suisses, à l'exception de la Suisse du Nord-Ouest. C'est notamment en Suisse romande et au Tessin qu'une hausse sensible du solde migratoire a été enregistrée en 2002, lors de l'entrée en vigueur de l'accord. En raison de la détérioration du marché du travail en 2003, le solde migratoire a légèrement reculé dans toutes les régions, se stabilisant à un niveau quasiment identique jusqu'en 2005. Peu avant la phase transitoire, le solde migratoire a, une fois de plus, progressé de manière plus marquée en Suisse romande et au Tessin qu'en Suisse alémanique. Avec l'avènement de la liberté de circulation totale, le solde migratoire s'est fortement accentué dans toutes les régions suisses. En effet, la situation conjoncturelle favorable a dopé la demande de main-d'œuvre, laquelle n'a manifestement pas pu être couverte par la seule population active suisse. La crise économique que nous venons de traverser a eu des répercussions négatives sur l'immigration nette, à l'exception de la grande région de la Suisse du Nord-Ouest (+2,1%). Par rapport à l'an passé, le recul a été le plus marqué au Tessin (-54,6%), dans l'Espace Mittelland (-48,8%) et en Suisse orientale (-47,1%). En dépit de cette baisse, toutes les grandes régions ont affiché un solde migratoire positif.

---

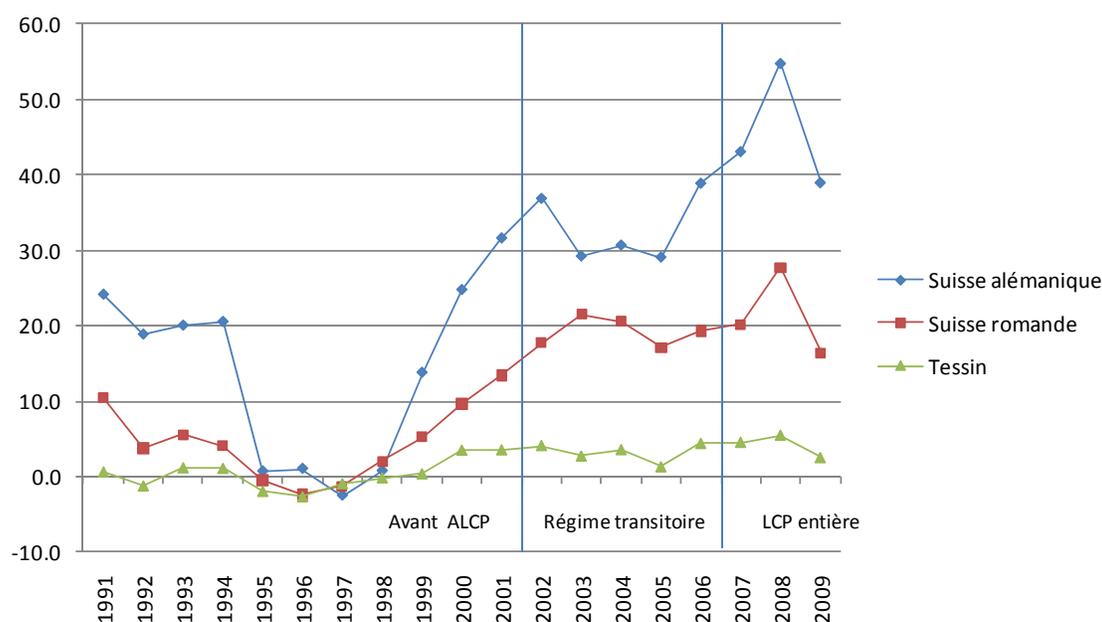
<sup>20</sup> Les cantons ont été répartis en sept grandes régions qui servent de base en comparaison internationale et régionale. Il s'agit en l'occurrence de la Région lémanique (Vaud, Genève et le Valais), de l'Espace Mittelland (Berne, Fribourg, Jura, Neuchâtel et Soleure), de la Suisse du Nord-Ouest (Argovie, Bâle-Campagne et Bâle-Ville), de Zurich (Zurich), de la Suisse orientale (Appenzell Rh. int., Appenzell Rh. ext., Glaris, les Grisons, Schaffhouse et Thurgovie), de la Suisse centrale (Lucerne, Nidwald, Obwald, Schwyz, Uri et Zoug) et du canton du Tessin.

Tableau 2.8. Solde migratoire de la population résidente étrangère (15-64 ans) et variations des effectifs des résidents de courte durée soumis à l'obligation de se déclarer ainsi que des frontaliers, par grande région et région linguistique (en milliers)

	Régime transitoire ALCP					ALCP			1991-2001	2002-2009	Rapport
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009			
Région lémanique	14.6	18.5	17.7	13.7	15.1	14.8	23.8	14.9	3.3	16.6	5.1
Espace Mittelland	9.4	8.1	8.8	8.1	9.8	12.0	12.1	6.2	3.7	9.3	2.5
Suisse du Nord-Ouest	7.5	5.6	6.2	4.4	9.4	7.8	9.4	9.6	3.0	7.5	2.5
Zurich	11.2	9.4	9.5	10.9	12.7	14.8	18.6	13.5	4.3	12.6	2.9
Suisse orientale	7.5	6.0	5.5	4.6	7.5	8.3	12.1	6.4	2.0	7.3	3.6
Suisse centrale	4.4	3.1	3.6	4.4	3.7	5.6	6.5	4.7	2.3	4.5	2.0
Tessin	4.1	2.7	3.5	1.3	4.4	4.5	5.5	2.5	0.3	3.6	11.7
Suisse alémanique	36.9	29.2	30.7	29.1	38.9	43.1	54.8	38.9	14.0	37.7	2.7
Suisse romande	17.7	21.5	20.6	17.1	19.3	20.2	27.7	16.4	4.6	20.1	4.4
Tessin	4.1	2.7	3.5	1.3	4.4	4.5	5.5	2.5	0.3	3.6	11.7
Total	58.7	53.5	54.8	47.5	62.6	67.8	88.0	57.8	18.8	61.3	3.3

Sources: ODM/SYMIC, OFS, SECO

Graphique 2.10. Solde migratoire de la population résidente étrangère et variations des effectifs des résidents de courte durée soumis à l'obligation de se déclarer ainsi que des frontaliers, par région linguistique (en milliers)

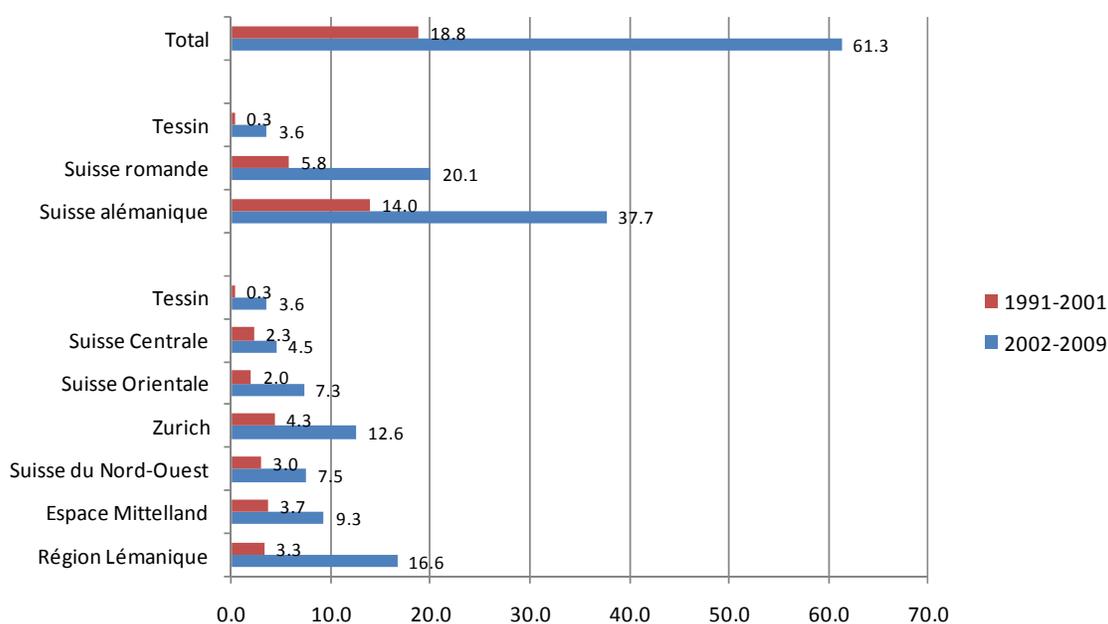


Sources: ODM/SYMIC, évaluations OFS

Au cours des huit années qui ont suivi l'entrée en vigueur de l'ALCP, l'immigration nette en Suisse alémanique (cf. graphique 2.11) comptait en moyenne près de 37'700 personnes par an, contre 20'100 personnes en moyenne en Suisse romande et 3'600 personnes au Tessin par an, sur la même période. Parallèlement, le solde migratoire durant les onze années précédant l'entrée en vigueur de l'ALCP se situait à un niveau

nettement plus bas. Si l'on compare l'immigration moyenne nette par an des huit premières années suivant l'entrée en vigueur de l'accord (2002-2009) aux onze années précédentes (1991-2001), le solde migratoire annuel après l'entrée en vigueur de l'ALCP est nettement plus élevé dans toutes les régions qu'au cours des onze années antérieures. Au Tessin, la valeur annuelle moyenne du solde migratoire entre 2002 et 2009 était supérieure d'un facteur de 11,7. Elle s'établissait à un facteur de 5,1 pour la Région lémanique et de 3,6 pour la Suisse orientale par rapport à la moyenne des années 1991-2001.

Graphique 2.11. Solde migratoire et variations des effectifs des résidents de courte durée soumis à l'obligation de se déclarer ainsi que des frontaliers, six ans avant et six ans après l'entrée en vigueur de l'ALCP, par région (moyennes annuelles)

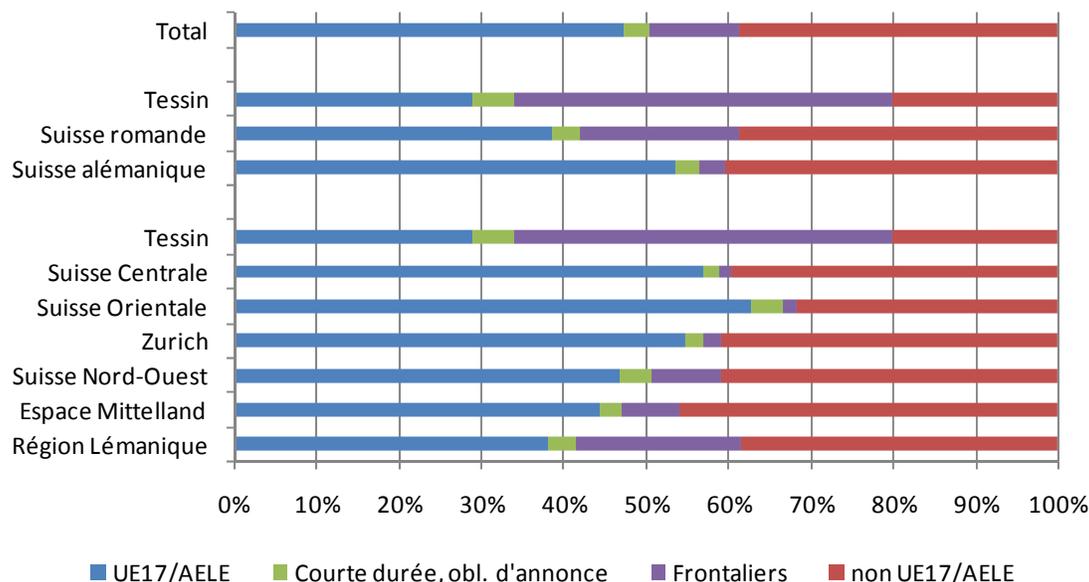


Sources: ODM/SYMIC, évaluations OFS

Sur la base de ces données, on peut conclure que l'accord sur la libre circulation des personnes a favorisé l'immigration de main-d'œuvre en provenance de l'UE15/AELE dans toutes les régions de Suisse. Une hausse marquée a pu être constatée en Suisse romande et au Tessin, ainsi qu'en Suisse orientale. En effet, tant au Tessin qu'en Suisse romande, l'emploi des frontaliers a joué un rôle important. Le graphique 2.12 met en évidence que, au Tessin, près de la moitié du solde migratoire positif est due à une augmentation de l'emploi des frontaliers durant la période allant de juin 2002 à mai 2009. Pour la Suisse romande, cette part s'élève à près d'un cinquième, contre moins de 3% pour la Suisse alémanique. Mais, si l'on compare uniquement le solde migratoire de la population active en provenance de l'UE17/AELE, on arrive à la conclusion inverse: en Suisse alémanique, cette composante contribue pour 54% du solde migratoire positif. Si l'on regroupe les trois catégories des immigrés de l'UE/AELE, le solde migratoire positif

des personnes en provenance de l'UE15/AELE se situe à 80% pour le Tessin, et à 60% pour la Suisse romande et la Suisse alémanique au cours des huit premières années suivant l'entrée en vigueur de l'ALCP.

Graphique 2.12. Part des diverses catégories de permis de séjour par rapport au total du solde migratoire, 2002 à 2009, par région



Sources: ODM/SYMIC, évaluations OFS, OFS (STAF)

## 2.4 Population étrangère en décembre 2009, par groupe de nationalité

En décembre 2009, la population résidente étrangère<sup>21</sup> permanente comptait 1'680'197 personnes. Parmi elles, 48'006 faisaient partie de la population résidente non permanente<sup>22</sup>. En outre, 214'570 personnes travaillaient en tant que frontaliers.

Un bon deux tiers de l'ensemble de cette population étrangère provenait de l'UE27/AELE. Quant aux groupes d'étrangers les plus représentés, les Italiens arrivent en tête avec presque 18%, suivis des Allemands avec 16%, des Portugais et des Français (presque 11% pour chacun d'eux). La proportion élevée de ressortissants français est due avant tout aux frontaliers, qui représentent plus de la moitié d'entre eux.

Les ressortissants des Etats de l'UE8 représentaient près de 10% de la population résidente non permanente. Toutefois, ils ne constituaient que 1,7% de la population

<sup>21</sup> Sans les fonctionnaires internationaux (27'000 personnes).

<sup>22</sup> Sans les requérants d'asile (40'300 personnes).

étrangère, niveau très faible. Cela concerne également les ressortissants roumains et bulgares (UE2), qui composaient 0,4% de la population étrangère en Suisse.

Tableau 2.9. Population résidente étrangère et frontaliers, données décembre 2009 (en milliers)

	Pop. rés. per.		Pop. rés. non. per.		Frontaliers		Total	
		Part		Part		Part		Part
<b>Total étrangers</b>	<b>1'680'197</b>	<b>102.5%</b>	<b>48'006</b>	<b>90.4%</b>	<b>214'570</b>	<b>100.0%</b>	<b>1'942'773</b>	<b>100.0%</b>
<b>Total UE27/AELE</b>	<b>1'066'086</b>	<b>65.0%</b>	<b>38'739</b>	<b>73.0%</b>	<b>214'570</b>	<b>100.0%</b>	<b>1'319'395</b>	<b>67.9%</b>
<b>Total EU17/AELE</b>	<b>1'027'880</b>	<b>62.7%</b>	<b>32'117</b>	<b>60.5%</b>	<b>214'570</b>	<b>100.0%</b>	<b>1'108'216</b>	<b>57.0%</b>
Italie	289'111	17.6%	3'301	6.2%	48'219	22.5%	340'631	17.5%
Allemagne	250'471	15.3%	14'097	26.5%	45'794	21.3%	310'362	16.0%
Portugal	205'255	12.5%	7'214	13.6%			212'469	10.9%
France	90'551	5.5%	2'343	4.4%	113'535	52.9%	206'429	10.6%
Espagne	64'113	3.9%	715	1.3%			64'823	3.3%
Autriche	36'483	2.2%	1'260	2.4%	6'857	3.2%	44'605	2.3%
Royaume-Uni	34'147	2.1%	1'536	2.9%			35'683	1.8%
Autres UE17/AELE	57'744	3.5%	1'651	3.1%	166	0.1%	59'561	3.1%
<b>Total UE8 (adhésion UE 1<sup>er</sup> mai 2004)</b>	<b>27'543</b>	<b>1.7%</b>	<b>5'411</b>	<b>10.2%</b>			<b>32'954</b>	<b>1.7%</b>
Pologne	10'227	0.6%	2'281	4.3%			12'503	0.6%
Hongrie	5'689	0.3%	1'095	2.1%			6'784	0.3%
Slovaquie	5'589	0.3%	1'193	2.2%			6'782	0.3%
Rép. tchèque	4'809	0.3%	459	0.9%			5'263	0.3%
Slovénie	2'359	0.1%	108	0.2%			2'467	0.1%
Etats baltes	2'135	0.1%	275	0.5%			2'410	0.1%
<b>Total UE2 (adhésion UE 1<sup>er</sup> janvier 2007)</b>	<b>7'398</b>	<b>0.5%</b>	<b>1'211</b>	<b>2.3%</b>			<b>8'609</b>	<b>0.4%</b>
Bulgarie	2'473	0.2%	403	0.8%			2'876	0.1%
Roumanie	4'925	0.3%	808	1.5%			5'733	0.3%
<b>Etats tiers</b>	<b>614'111</b>	<b>37.5%</b>	<b>9'267</b>	<b>17.5%</b>			<b>623'378</b>	<b>32.1%</b>
Europe hors UE27/AELE	398'567	24.3%	2'093	3.9%			400'660	20.6%
Amérique du Nord	22'510	1.4%	2'014	3.8%			24'524	1.3%
Amérique centrale et du Sud	44'754	2.7%	1'110	2.1%			45'864	2.4%
Asie	91'889	5.6%	3'327	6.3%			95'216	4.9%
Océanie	3'414	0.2%	178	0.3%			3'592	0.2%
Sans Etat / pas connu	116	0.0%	1	0.0%			117	0.0%

Sources: ODM/SYMIC, OFS

## **3 Conséquences de l'ALCP sur le marché du travail suisse**

### **3.1 Conséquences de l'ALCP sur l'emploi et le chômage**

Le chapitre qui suit examine si, et dans quelle mesure, l'ALCP a influé sur l'évolution de l'emploi et du chômage. Pour ce faire, nous commençons par décrire l'évolution de la conjoncture et du marché du travail depuis l'entrée en vigueur de l'ALCP. Puis, nous nous pencherons plus en détail sur les segments du marché du travail ayant fait l'objet d'une forte immigration afin de déterminer dans quelle mesure les situations de pénurie ont pu être limitées en recourant à la main-d'œuvre étrangère et s'il existe, le cas échéant, des signes indiquant une éviction des travailleurs locaux.

#### **3.1.1 Croissance économique et évolution de l'emploi**

Au lendemain de l'entrée en vigueur de l'ALCP avec l'UE15 le 1<sup>er</sup> juin 2002, la Suisse traversait une phase de quasi stagnation et même, passagèrement, de régression de la population active (voir graphique 3.1). Au fil de l'année 2004, une reprise a commencé à se dessiner en Suisse, qui s'est répercutée positivement sur le marché du travail au cours de la seconde moitié de 2005. Entre 2006 et 2008, la croissance de l'emploi a été exceptionnellement dynamique. En effet, selon les statistiques de l'OFS (statistique de la population active occupée et statistique de l'emploi), en 2008, le nombre de personnes actives était supérieur de 299'000 par rapport à 2005. Le nombre d'emplois à plein temps et à temps partiel a augmenté, dans les secteurs secondaire et tertiaire, de 264'000 par rapport à 2005. En termes d'emplois en équivalent plein temps, cette augmentation se chiffre à 219'000. Les taux de croissance annuels de l'emploi s'élevaient en moyenne à 2,3% au cours de ces trois années. Entre 2006 et 2008, le PIB a également connu une forte croissance en termes réels de respectivement 3,8%, 3,6% et 1,8%.

Fin 2008, l'économie suisse n'a pas été épargnée par l'évolution économique défavorable qui a sévi à l'échelle mondiale, entrant alors en récession. Le PIB s'est contracté de 1,5% en 2009 par rapport à l'année précédente. Comme d'habitude, l'emploi a réagi avec un décalage d'environ six mois sur l'évolution négative du PIB, reculant également à partir du second trimestre 2009. En comparaison annuelle 2009, cela correspond à une baisse de 0,1% calculée en emplois en équivalent plein temps. Par rapport au violent recul de la conjoncture, la suppression d'emplois a été relativement modeste. Les trois raisons invoquées ci-dessous peuvent expliquer ce phénomène:

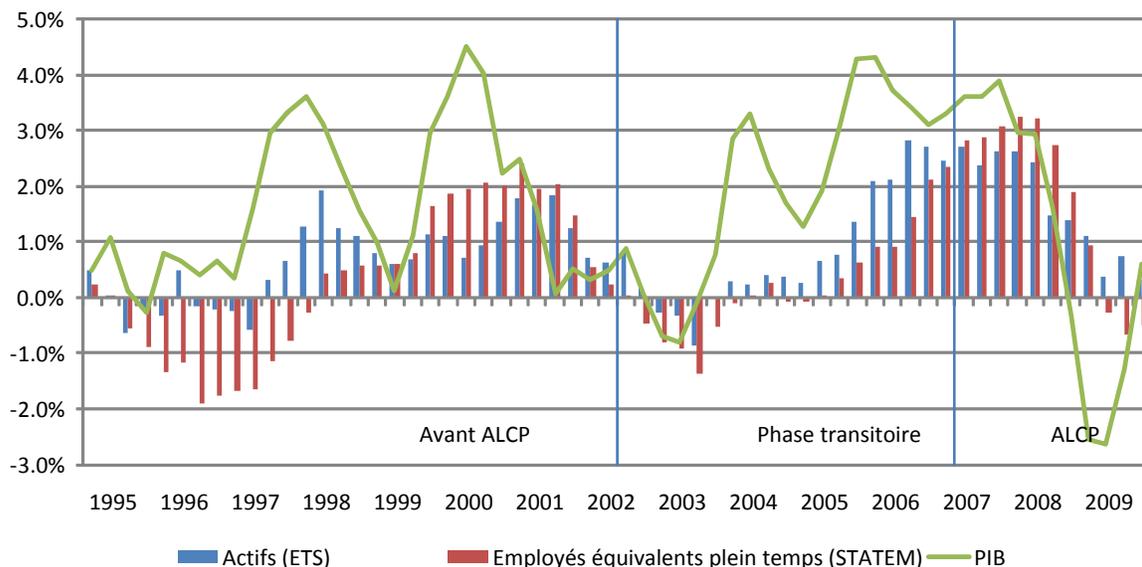
- D'une part, la baisse de création de valeur générée par les banques, qui à elle seule représentait un recul de 0,9% du PIB en 2009, n'avait jusqu'alors jamais eu d'effets négatifs sur l'emploi.

- D'autre part, dans l'industrie et le secteur manufacturier, qui ont eux aussi pénalisé le PIB à hauteur de 0,9%, l'emploi en équivalent plein temps a diminué de près de 20'000 postes, ce qui correspond à un recul du volume de l'emploi de 0,6% dans les secteurs secondaire et tertiaire. Celui-ci a toutefois pu être réfréné grâce à la réduction des horaires de travail, compensant au dernier trimestre près de 13'500 postes à plein temps.
- Finalement, l'économie domestique suisse a fait preuve d'une étonnante solidité en 2009, grâce notamment à la consommation privée et publique ainsi qu'à la construction, laquelle a participé à hauteur de 3,7% à la création de valeur réelle en 2009. Cette forte évolution est due à l'immigration nette, qui est restée comparativement élevée même si elle a fortement reculé. La croissance démographique y afférente a soutenu tant les dépenses de consommation que les investissements dans le bâtiment, tout en atténuant les conséquences négatives de la crise en Suisse au niveau macroéconomique.

Même si les prévisions économiques et du marché du travail ont été, à plusieurs reprises, revues à la hausse ces derniers mois, les perspectives concernant l'évolution conjoncturelle pour 2010 demeurent modestes et très incertaines. Selon le Groupe d'experts de la Confédération, la croissance du PIB devrait atteindre 1,4% cette année, contre 2% l'an prochain (prévisions au 15 mars 2010). Il table pour 2010 sur un léger redressement de l'emploi (+0,1%) et une faible progression du taux de chômage, à 4,3%. Au cours de 2011, l'emploi devrait progresser de 0,6% et le taux de chômage diminuer à 4,2%.

Pour les raisons susmentionnées, mais également en raison du fait que les pires prévisions en matière d'évolution économique ne se sont pas concrétisées, les conséquences de la crise devraient se révéler moins violentes en Suisse que ce qui était anticipé un an auparavant. Parallèlement, les attentes en matière de développement migratoire sont tout autres qu'elles ne l'étaient il y a tout juste un an, étant donné que l'immigration est étroitement liée à l'évolution de l'emploi. En 2009, l'immigration nette s'est contractée en Suisse de près d'un tiers (cf. graphique 2.4). Sachant que l'évolution de l'emploi devrait demeurer faible cette année encore, ce solde pourrait une nouvelle fois se réduire quelque peu. Il reste toutefois nettement positif.

Graphique 3.1. Evolution du PIB, de la population active et de l'emploi, variation par rapport au même trimestre de l'année précédente en %

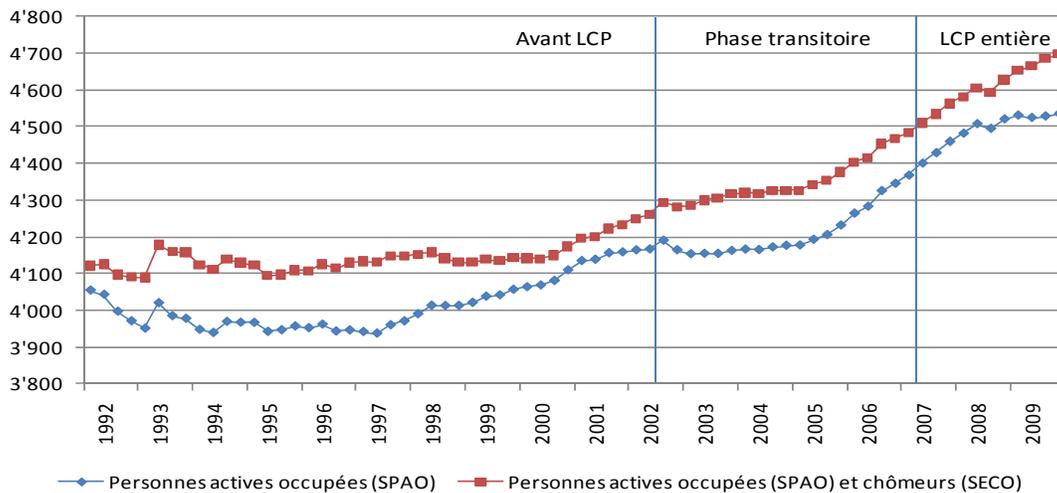


Sources: OFS, SECO

### 3.1.2 Evolution de l'offre de main-d'œuvre

Le graphique 3.2 illustre l'évolution de l'emploi et du chômage avant et après l'entrée en vigueur de l'ALCP. Le cumul de ces deux paramètres fournit une estimation de l'offre de main-d'œuvre. Comme on peut le constater, l'offre est restée pratiquement stable entre 1992 et 2000. En revanche, dès 2001, sa croissance a continué à la hausse pour s'accélérer dès 2005. Depuis début 2000 et jusqu'à la fin 2004, l'offre de main-d'œuvre a crû par année d'environ 0,9%, contre 1,7% entre début 2005 et fin 2009.

Graphique 3.2. Personnes actives et chômeurs, chiffres corrigés des variations saisonnières et aléatoires, en milliers



Sources: OFS/ETS, SECO (chômage, chiffres corrigés des variations saisonnières)

L'évolution de l'offre de main-d'œuvre s'explique par divers facteurs. L'évolution démographique et, partant, les mouvements migratoires revêtent une certaine importance, de même que le comportement salarial de la population.

La population résidente permanente en âge de travailler (15-64 ans) a augmenté en moyenne d'environ 0,7% par an entre 1991 et 2009. Durant les périodes précédant 1995, la population croissait de 0,7% par an, l'immigration jouant un rôle non négligeable. Entre 1995 et 2000, cette croissance a ralenti à 0,3% par an. Outre une évolution du marché du travail initialement faible, les changements survenus dans la politique des étrangers se sont également fait sentir, laquelle rendait impossible le recrutement de saisonniers hors de la zone UE/AELE. Entre 2000 et 2009, la population en âge de travailler a augmenté de 0,9% en moyenne par an. Avant 2002, c'était surtout la conjoncture favorable qui a eu un effet positif sur l'immigration. Puis, c'est l'introduction de la libre circulation des personnes qui a renforcé cette tendance. Depuis 2000, l'immigration joue un rôle significatif pour la croissance démographique, étant donné que l'évolution de la population locale s'est nettement repliée depuis cette période.

S'agissant de la participation au marché du travail, on a pu observer une tendance à la hausse entre 1991 et 2009. Le taux d'occupation<sup>23</sup> de la population âgée de 15 à 64 ans est passé de 79,7% à 82,6%, et celle des 25-64 ans de 81,7% à 85,8%. Le taux d'emploi<sup>24</sup> a également progressé, quoique à un rythme moins soutenu, dans la tranche d'âge des 15-64 ans, passant de 78,2% à 79,2%, ainsi que dans celle des 25-64 ans, de 80,4% à 82,8%.

Après plusieurs années de croissance de l'emploi exceptionnellement élevée, le taux de chômage a atteint un niveau plancher de 2,6% en 2008<sup>25</sup>. Toutefois, le niveau record établi à 1,7% en 2001 n'aura pas été battu. La forte croissance de l'emploi enregistrée entre 2005 et 2008 a été davantage alimentée par une offre de main-d'œuvre plus large que lors de la reprise conjoncturelle au cours des années 1997-2001. En 2009, le violent repli de la croissance économique ainsi que le ralentissement de la croissance de l'emploi se sont traduits par une hausse rapide du chômage. En effet, entre les mois d'août 2008 et mars 2010, le taux de chômage, corrigé des variations saisonnières, est passé de 2,5% à 4,1%.

Nous aborderons dans les chapitres suivants les conséquences de l'accord sur la libre circulation des personnes sur l'évolution récente du marché du travail. On distinguera à cet égard les divers groupes de nationalités, les secteurs et les groupes de professions.

---

<sup>23</sup> Le taux d'occupation correspond à la proportion de chômeurs et de personnes actives occupées parmi celles en âge de travailler. Il permet de mesurer la participation au marché du travail (=offre de travail).

<sup>24</sup> Le taux d'emploi correspond à la proportion de personnes actives occupées.

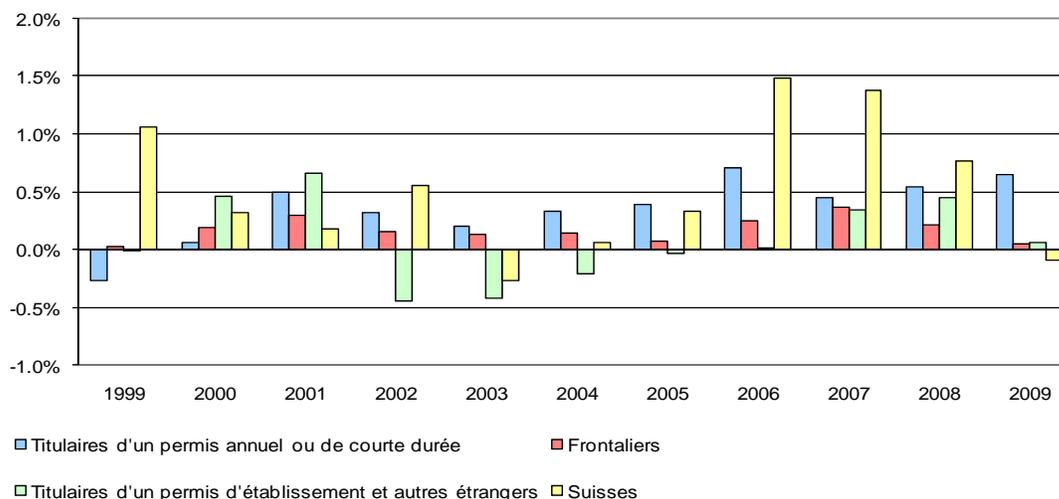
<sup>25</sup> Le taux de chômage officiel ne tient pas compte de la croissance de la population active, établie sur la base du recensement de la population en 2000. Le taux de chômage corrigé devrait ainsi s'élever, selon des estimations, à 2,3%, contre 1,7% en 2001.

### 3.1.3 Evolution du marché du travail selon la nationalité et le statut de séjour

#### Evolution de la population active selon le statut de séjour

Le graphique 3.3 synthétise l'évolution de la population active de ces dernières années ventilée en Suisses et étrangers et, chez ces derniers, selon le statut de séjour. Comme on peut le constater, ces huit dernières années, les titulaires d'un permis de longue et de courte durée, ainsi que les frontaliers ont réussi à augmenter constamment leur niveau d'emploi, même dans les années 2002 à 2004 où l'emploi stagnait, voire régressait pour les étrangers titulaires d'un permis d'établissement et les autres ressortissants étrangers. De 2005 à 2008 également, la part de ces trois groupes à l'emploi a continué à accuser une croissance supérieure à la moyenne (voir tableau 3.1). Toutefois, les Suisses et, depuis 2007, les titulaires d'un permis d'établissement et les autres ressortissants étrangers enregistraient à nouveau de sensibles augmentations. Les deux tiers de la progression de l'emploi concernaient ces deux groupes de personnes en 2007 et en 2008. La croissance de l'emploi pour les titulaires d'un permis de longue et de courte durée est restée relativement élevée en 2009, tandis que la situation globale sur le marché du travail se dégradait manifestement. Quant aux frontaliers et aux titulaires d'un permis d'établissement, la croissance de l'emploi s'est contractée, alors qu'elle reculait légèrement pour les Suisses.

Graphique 3.3. Population active par statut de séjour<sup>26</sup>, variations en % du total par rapport aux données de l'année précédente\*



\* Les chiffres expriment la part de chaque groupe à la croissance de la population active occupée. Le total des parts donne la croissance de la population active occupée.

Source: OFS/ETS

<sup>26</sup> Les données relatives à la population active suisses et aux personnes établies sont provisoires pour 2009. Si l'évolution de la population active devait être sur- ou sous-estimée (les valeurs définitives seront établies sur la base de l'ESPA 2010), cela n'aurait qu'une influence sur ces deux catégories d'autorisation de séjour. Les données relatives à la population active des résidents au bénéfice d'un permis de courte et de longue durée ainsi que des frontaliers reposent donc sur les données du SYMIC et ne sont pas vérifiées lors de la publication de l'ESPA 2010.

Tableau 3.1. Emploi par statut de séjour, variations relatives par rapport à l'année précédente

	98	99	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09
Titulaires d'un permis de longue et de courte durée	2.8%	-4.7%	1.1%	8.9%	5.3%	3.2%	5.2%	5.8%	10.0%	5.9%	7.0%	7.9%
Frontaliers Etablis, autres étrangers	-1.0%	0.7%	5.5%	8.5%	4.1%	3.4%	3.6%	1.8%	6.0%	8.5%	4.7%	1.1%
Suisses	1.7%	0.0%	3.1%	4.4%	-2.9%	-2.9%	-1.4%	-0.2%	0.1%	2.5%	3.3%	0.4%
Total	1.3%	1.4%	0.4%	0.2%	0.7%	-0.4%	0.1%	0.4%	2.0%	1.9%	1.0%	-0.1%
	1.4%	0.8%	1.0%	1.6%	0.6%	-0.4%	0.3%	0.8%	2.4%	2.5%	2.0%	0.6%

Source: OFS/ETS

### Emploi de la population résidente permanente, par nationalité

Au vu des évolutions décrites plus haut, la question se pose de savoir si l'immigration observée ces dernières années a constitué un élargissement bienvenu du réservoir de main-d'œuvre ou si elle a peut-être conduit à évincer du marché du travail des travailleurs déjà installés en Suisse, les refoulant vers le chômage ou l'inactivité. Il est également intéressant de chercher à expliquer comment le taux d'emploi est parvenu à progresser chez les titulaires d'un permis de longue ou de courte durée alors que le marché du travail était atone.

L'enquête suisse sur la population active (ESPA), dont l'échantillon traditionnel a été complété dès 2003, fournit des indications sur l'évolution de la population active étrangère ventilée en divers groupes de nationalités. Elle porte uniquement sur la population résidente permanente. N'y figurent donc ni les titulaires d'un permis de courte durée séjournant en Suisse depuis moins d'un an<sup>27</sup>, ni les frontaliers.

Comme on peut le constater au tableau 3.2, la proportion des personnes actives occupées dans la population résidente permanente de la Suisse a augmenté d'environ 1,3% par an entre 2003 et 2009. Cette progression a été nettement supérieure à la moyenne parmi les étrangers et en particulier parmi les ressortissants de l'espace UE15/AELE (+3,9% par an). Elle est imputable, pour l'essentiel, à l'augmentation de l'immigration. Les Allemands arrivent à cet égard en tête, et de loin, avec un accroissement de quelque 86'000 personnes, devant les Portugais (42'000). La part des personnes actives occupées a également augmenté dans une mesure légèrement supérieure à la moyenne (+1,5% par an) chez les ressortissants des Etats tiers, mais cela n'a eu qu'une influence minime sur la croissance de la population active occupée (+0,7% ou +29'000). Cette dernière évolution s'inscrit bien dans le schéma selon lequel l'immigration nette en provenance des pays tiers a tendance à diminuer et les entrepreneurs ont modifié leur pratique de recrutement. S'agissant de ces trois groupes de nationalités, la croissance de l'emploi atteignait au moins celle de la population. En

<sup>27</sup> Les salariés étrangers possédant une autorisation de séjour de courte durée, qui résident en Suisse depuis plus d'un an (prolongation), sont pris en compte dans l'analyse.

d'autres termes, ils ont tous pu maintenir, voire augmenter leur taux d'emploi au cours des cinq dernières années.

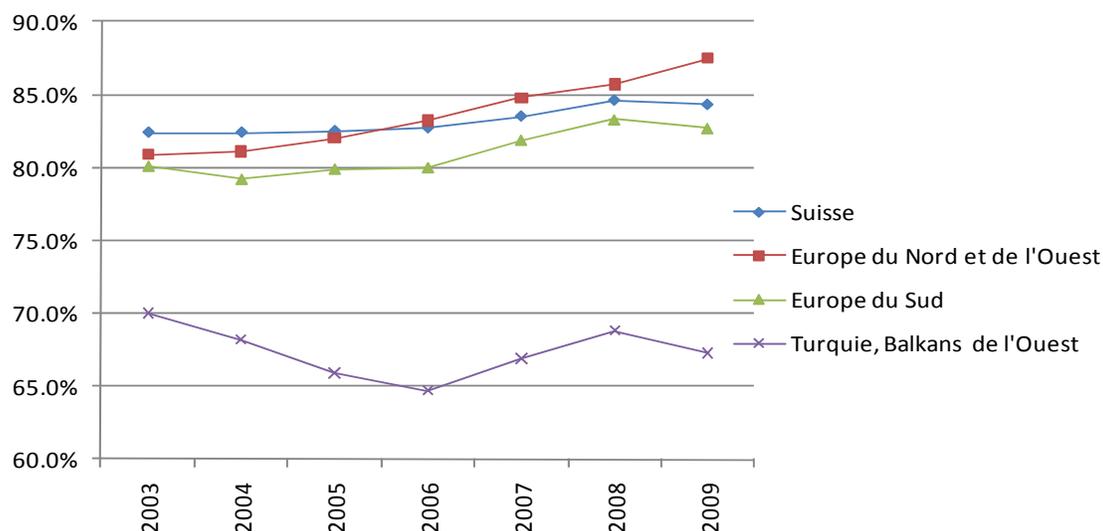
Tableau 3.2. Personnes actives par groupe de nationalités, population résidente permanente, 2003-2009 (chiffres absolus, en milliers)

	Suisses	UE15/ AELE	Autres pays	Total
Actifs 2009 (en milliers)	3'306	630	344	4'280
Variation absolue 2003-2009 (en milliers)	158	130	29	317
Contribution à la croissance de l'emploi	4.0%	3.3%	0.7%	8.0%
Variation relative de l'emploi en % par an	0.8%	3.9%	1.5%	1.3%
Croissance de la population (15 ans et plus) en % par an	0.8%	3.4%	1.4%	1.1%

Sources: OFS/ESPA 2003, 2009

Le rapport croissance de l'emploi et croissance de la population peut être décrit au moyen des taux d'occupation. Le graphique 3.4 les illustre pour les divers groupes d'étrangers âgés entre 25 et 64 ans<sup>28</sup> et pour la période courant de 2003 à 2009.

Graphique 3.4. Taux d'actifs occupés âgée entre 25-64 ans par groupe de nationalité, population résidente permanente, 2003-2009



Sources: OFS (ESPA 2003-2009), propres évaluations

Comme on peut le constater, les ressortissants de l'UE15/AELE ainsi que les Suisses âgés entre 25 et 64 ans sont parvenus, durant la période 2003-2009, à augmenter leur taux d'occupation, tandis que la hausse a été particulièrement marquée chez les

<sup>28</sup> Outre la situation qui prévaut sur le marché du travail, la participation des personnes actives âgées entre 15 et 24 ans dépend fortement de leur niveau de formation, raison pour laquelle cette catégorie d'âge a été exclue dans le cas présent.

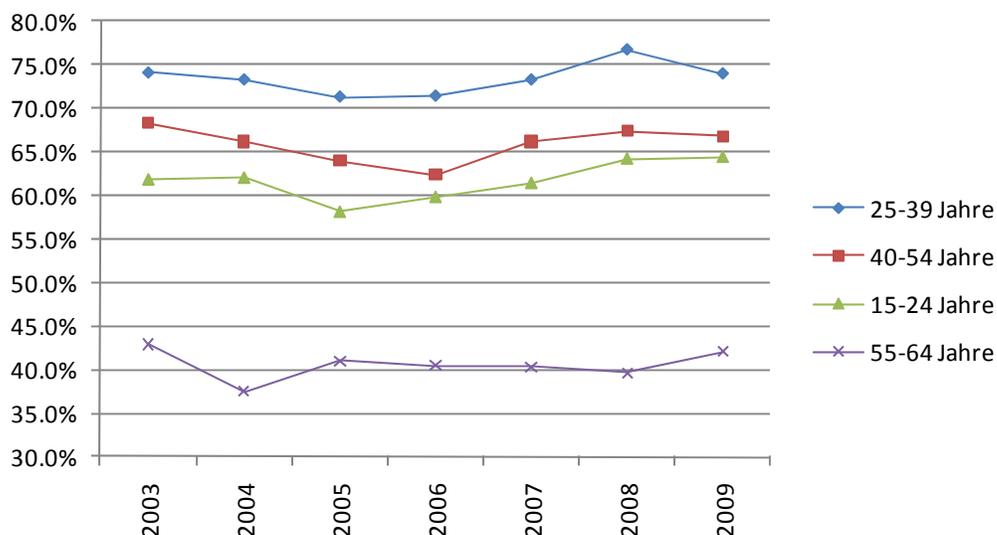
ressortissants des pays du nord et de l'ouest de l'UE. A partir de 2006, ceux-ci ont d'ailleurs dépassé le taux d'occupation des Suisses. Par contre, celui des personnes provenant de Turquie et des pays des Balkans de l'Ouest se situait à un niveau nettement plus faible, reculant même légèrement entre 2003 et 2009.

La progression du taux d'occupation chez les ressortissants de l'UE est due à l'immigration de main-d'œuvre survenue au cours de ces dernières années. L'immigration supérieure à la moyenne des jeunes et des personnes célibataires en provenance de l'UE/AELE a induit un taux d'occupation supérieur à la moyenne chez les étrangers de l'UE<sup>29</sup>.

S'agissant du taux d'occupation en baisse des personnes issues de Turquie et des Balkans de l'Ouest, il convient d'examiner de plus près cette tendance en distinguant les différents groupes d'âge. Il ressort que les taux d'occupation des groupes d'âge, indépendamment des variations conjoncturelles, sont restés stables au cours de la période examinée, comme le suggère la part des 25-64 ans.

Cela est dû principalement au fait que l'importance relative du groupe le plus âgé, qui présente structurellement un taux d'occupation plus faible, a augmenté sur la période examinée, ce qui a poussé à la baisse le taux global.

Graphique 3.5. Taux d'actifs occupés en provenance de Turquie et des Balkans de l'Ouest, par groupe d'âge, population résidente permanente, 2003-2009



Sources: OFS (ESPA 2003-2009), propres évaluations

<sup>29</sup> Cela est particulièrement vrai pour les immigrés actifs dans les branches saisonnières comme la construction et l'hôtellerie lesquels, une fois l'obtention d'une autorisation de séjour B ou après avoir séjourné plus de 12 mois en Suisse, passent dans la population résidente étrangère. Une part de cette récente hausse du taux d'occupation est due au changement de statut, qui passe de population non résidente à population résidente.

On constate donc que les personnes provenant de Turquie et des Balkans de l'Ouest n'ont pas vu leur taux d'actifs occupés croître fortement ces dernières années, contrairement à d'autres groupes de nationalité. Ce dernier se situe à un niveau nettement inférieur à celui du reste de la population suisse.

### **Situation de l'emploi de la population résidente permanente par nationalité et groupe de professions**

Les données de l'ESPA permettent non seulement de distinguer les nationalités, mais également d'analyser la manière dont ont évolué les divers groupes de professions. De cette façon, on en saura davantage sur la soi-disant thèse de l'éviction des travailleurs indigènes.

Il ressort du tableau 3.3 que la proportion des ressortissants de l'UE15/AELE a augmenté surtout dans les groupes de professions où la part des Suisses et des autres étrangers s'est également développée. Cela est particulièrement manifeste au niveau des cadres, des professions académiques et techniques ainsi que des professions de même niveau. On observe une faible augmentation de la proportion de ressortissants de l'UE15/AELE dans les groupes de professions où le niveau de l'emploi a été inférieur à la moyenne ou a régressé, tels que les employés de commerce (à l'exception des frontaliers), les conducteurs d'installations et de machines ainsi que les professions artisanales et celles apparentées. Ce sont dans les métiers des services et de la vente que les étrangers de l'UE 15/AELE, les frontaliers et les Suisses sont parvenus à accroître leur taux d'emploi, tandis que celui des autres ressortissants n'a guère évolué. Contrairement à l'évolution générale, les ressortissants de l'UE15/AELE ont connu une évolution du nombre d'actifs occupés dans l'agriculture. Toutefois, la raison réside probablement moins ici dans un effet d'éviction que dans le désintérêt croissant des Suisses à l'égard de ces professions. S'agissant des professions auxiliaires, ce sont avant tout les Suisses, les frontaliers et les ressortissants hors UE15/AELE qui ont affiché une progression de leur taux d'activité. En ce qui concerne ce dernier groupe d'étrangers, cette hausse est due pour l'essentiel à une augmentation du taux d'emploi d'étrangers d'Etats tiers déjà présents sur le sol suisse, alors que la progression des fonctions de cadre, des professions académiques et techniques exercées par les ressortissants d'Etats tiers provient avant tout de l'immigration de personnel hautement qualifié.

Tableau 3.3. Personnes actives occupées par groupe de professions (ISCO) et groupe de nationalités, population résidante permanente et frontaliers, variation absolue 2003-2009, en milliers

	Suisses	UE15/ AELE	Fronta- liers	Autres étrangers	Total var. abs.	Total en % par an
Cadres	21	19	5	4	49	2.9%
Professions académiques	93	51	5	11	161	3.6%
Techniciens et professions de même niveau	88	33	11	6	138	2.6%
Pers. administratif et employés de commerce	-85	(-1)	5	(-1)	-82	-2.7%
Pers. du secteur tertiaire et professions de la vente	34	14	6	(1)	55	1.6%
Main-d'œuvre qualifiée de l'agriculture	-14	5	0	(1)	-8	-0.8%
Professions artisanales et apparentées	3	5	1	(1)	9	0.2%
Conducteurs d'installations et de machines	(2)	3	1	-3	4	0.4%
Auxiliaires	14	3	13	10	39	2.5%
Aucune donnée	(1)	(1)	0	-1	(1)	0.9%
<b>Total</b>	<b>158</b>	<b>130</b>	<b>49</b>	<b>29</b>	<b>366</b>	<b>1.4%</b>

Les chiffres entre parenthèses ne sont pas forcément significatifs en raison du faible nombre de cas.

Sources: OFS (ESPA 2003/2009 et STAF)

Ces données indiquent que la majeure partie des nouveaux travailleurs venus de l'espace UE15/AELE ont été engagés dans des secteurs qui offraient également de bonnes perspectives d'emploi aux travailleurs suisses et à ceux de pays hors UE15/AELE déjà présents sur notre territoire. Dans les branches où la croissance de l'emploi était faible ou nulle, les ressortissants de l'espace UE15/AELE n'ont, eux non plus, pas réussi, ou que faiblement, à accroître leur présence. La thèse selon laquelle l'immigration de ces dernières années a conduit à évincer du marché du travail des travailleurs déjà installés en Suisse ne saurait être étayée. Ils confirment en revanche la thèse selon laquelle l'immigration en provenance de l'UE a, ces dernières années, apporté dans l'ensemble un complément bienvenu au réservoir de main-d'œuvre indigène.

L'analyse des taux de sans-emploi par groupe de professions fournit des résultats concordants (voir tableau 3.4). Dans les trois groupes de professions où la part des travailleurs provenant de l'espace UE15/AELE a le plus augmenté (cadres, professions académiques, techniciens et professions de même niveau), les taux de sans-emploi ont été inférieurs à la moyenne entre 2003 et 2009, ayant même en partie reculé<sup>30</sup>. Ces données sont également un indice évident que la majeure partie de l'immigration en provenance de l'UE15/AELE a été attirée par une pénurie de main-d'œuvre qualifiée en Suisse.

<sup>30</sup> Les évolutions des chiffres relatifs aux taux d'occupation doivent être interprétées avec prudence, en raison du manque de données.

Tableau 3.4. Taux de sans-emploi par groupe de professions principales, population résidente permanente, 2003 et 2009

	2003	2009
Cadres	3.7	2.9
Professions académiques	2.7	2.7
Techniciens et professions de même niveau	2.6	1.9
Pers. administratif et employés de commerce	3.8	5.6
Pers. du secteur tertiaire et professions de la vente	4.9	4.8
Main-d'œuvre qualifiée de l'agriculture	(1.5)	(1.0)
Professions artisanales et apparentées	4.5	4.6
Conducteurs d'installations et de machines	4.4	4.0
Auxiliaires	3.8	4.3
Total	4.1	4.1

Les chiffres entre parenthèses signalent des valeurs incertaines sur le plan statistique.  
Sources: OFS/ESPA 2003, 2009.

Les statistiques descriptives présentées ici confirment globalement les résultats d'études antérieures sur la question de l'éviction de travailleurs indigènes par des travailleurs étrangers. Ces études parviennent à la conclusion que l'arrivée de nouveaux travailleurs étrangers n'a pas pour effet de chasser les travailleurs locaux du marché du travail mais vient au contraire, en règle générale, compléter le marché du travail<sup>31</sup>.

De nouvelles études portant sur les conséquences de la libre circulation sur le marché du travail suisse aboutissent à des résultats divergents quant à l'importance de l'effet d'éviction (cf. encadré 3.1). Les recherches menées par le KOF/EPF se recoupent avec la thèse susmentionnée qui met en exergue une large complémentarité entre la population locale et la main-d'œuvre issue de l'UE/AELE. Stalder (2008, 2009) parvient à la conclusion que la libre circulation des personnes présente les conséquences typiques d'une plus grande offre de travail. Si elle rend les places de travail plus rares et favorise l'emploi, elle renforce néanmoins la concurrence sur le marché du travail pour les résidents indigènes et, partant, freine la baisse du chômage.

<sup>31</sup> Cf. par ex. Flückiger, Yves (2006), «Analyse des effets sur le marché du travail suisse de l'élargissement de la libre circulation des personnes aux nouveaux pays membres de l'UE»; rapport mandaté par l'Office fédéral des migrations (ODM).

### **Encadré 3.1. Conséquences de l'accord bilatéral sur l'économie suisse**

#### **Aeppli, Atukeren, Siliverstovs (2008): Makroökonomische Auswirkungen des FZA auf die schweizerische Wirtschaft (Conséquences macroéconomiques de l'ALCP sur l'économie suisse)**

A l'aide du modèle macroéconomique du KOF, les conséquences macroéconomiques de l'accord bilatéral sur l'économie suisse ont été analysées. Un scénario alternatif (sans l'ALCP) s'écarte du scénario de base (avec l'ALCP) en émettant diverses hypothèses relatives au solde migratoire et, partant, à la population active (avec l'ALCP, +4000 par an). Dans l'ensemble, les résultats simulés indiquent que l'accord bilatéral a un effet positif sur l'évolution de l'économie suisse. En effet, le PIB réel augmente plus fortement avec la libre circulation. Par ailleurs, l'efficacité du marché du travail, mesurée à l'aide de la courbe Beveridge (rapport entre le taux de chômage et le taux de places vacantes) s'est améliorée grâce à la libre circulation. Toutefois, les résultats doivent être interprétés avec circonspection, du fait qu'aucune distinction n'a été faite entre main-d'œuvre qualifiée et faiblement qualifiée.

#### **Aeppli, Gassebner (2008): Auswirkungen des FZA auf den schweizerischen Arbeitsmarkt (Conséquences de l'ALCP sur le marché du travail suisse)**

La baisse de pénurie de personnel liée à l'ALCP s'est révélée favorable à la croissance et à l'emploi en Suisse. En effet, le segment des nouveaux immigrés hautement qualifiés est venu étoffer la main-d'œuvre indigène. D'une part, l'ALCP n'exerce aucune influence sur le taux de chômage en Suisse et, d'autre part, ce dernier a même diminué au sein de la population étrangère, suite à l'entrée en vigueur de l'ALCP.

Quant à l'évolution des salaires, les auteurs constatent que l'ALCP induit non seulement un effet de frein (en raison de l'afflux des immigrés) mais également un effet de hausse des salaires (en raison de l'immigration de main-d'œuvre hautement qualifiée et, partant, de l'accroissement de la productivité y afférente), ce dernier effet ayant tendance à dominer. Toutefois, les auteurs n'excluent pas le fait que la pression salariale a augmenté pour certains groupes de travailleurs.

La tendance à l'académisation constatée sur le marché du travail suisse s'est accélérée suite à l'entrée en vigueur de l'ALCP. En effet, la part des personnes hautement qualifiées a augmenté de manière plus forte qu'avant 2002, tandis que la part des immigrés avec une seule formation primaire se rétrécissait. Globalement, les auteurs parviennent à la conclusion que l'ALCP a provoqué une hausse du capital humain en Suisse liée à l'immigration.

Aeppli, Altenburg, Arvanitis, Atukeren, Bolli, Gassebner, Graff, Hollenstein, Lassmann, Liechti, Nitsch, Siliverstovs, Sturm (2008), «Auswirkungen der bilateralen Abkommen auf die Schweizer Wirtschaft» in: Etudes KOF, Zurich

**Stalder (2008/2010): Auswirkungen der Personenfreizügigkeit auf den Arbeitsmarkt und das Wirtschaftswachstum (Les effets de la libre circulation des personnes sur le marché de l'emploi et la croissance économique)**

Cette étude aborde les effets économiques de l'ALCP à l'échelle nationale. A l'aide d'un modèle économétrique, les conséquences de la libre circulation des personnes sur le marché du travail et sur la croissance économique ont été analysées en simulant divers scénarii. Dans un premier scénario, un cas d'immigration sélective et une extension générale de l'offre de travail ont été confrontés. Dans le premier cas, les entreprises recourent aux étrangers en cas de pénurie de main-d'œuvre. En éliminant le problème du manque de personnel, on élimine également une situation de concurrence entre la main-d'œuvre indigène et celle nouvellement immigrée. En revanche, en étoffant l'offre de travail, la situation de concurrence se trouve renforcée entre la population indigène et les immigrants.

Dans le cas du **scénario d'immigration sélective**, la courbe de Beveridge se déplace vers l'intérieur. Le marché du travail gagne en efficacité tandis que le taux de chômeurs diminue. L'emploi et la croissance économique progressent plus fortement que dans le cas du scénario de base (statu quo ante: situation avant l'introduction de la libre circulation des personnes).

Non seulement l'**extension générale de l'offre de travail** permet d'enrayer le manque de personnel, mais elle permet également de freiner le chômage. La courbe de Beveridge ne se déplace aucunement vers l'intérieur, si bien que l'efficacité du marché n'augmente pas. Les résultats du second scénario indiquent que l'extension générale de l'offre de travail est davantage compatible avec la réalité que le scénario d'immigration sélective.

Dans un second modèle, un scénario sans libre circulation des personnes est comparé à un scénario avec libre circulation des personnes. Sans la libre circulation, la tension sur le marché du travail se serait sensiblement accentuée (chômage plus faible et taux de vacances plus élevé), tandis que la pénurie de personnel aurait freiné la croissance du PIB.

L'auteur tire la conclusion suivante basée sur les deux cas de simulation.

Alors que la libre circulation des personnes a permis d'enrayer le manque de personnel, contribuant ainsi à mieux exploiter le potentiel de croissance du PIB, par rapport aux phases antérieures, la diminution de la pénurie de main-d'œuvre due à la situation de concurrence accrue entre les travailleurs indigènes et étrangers est allée de pair avec un recul comparativement faible du chômage et une croissance timide des salaires réels.

Stalder, Peter (2008), «Les effets de la libre circulation des personnes sur le marché de l'emploi», *document de travail de la BNS*, Zurich, 3.12.2008.

Résumé: Stalder, Peter (2008), «Les effets de la libre circulation des personnes sur le marché de l'emploi et sur la croissance», *in: La Vie économique*, numéro 11/2008, pp. 7 à 11.

Stalder, Peter (2010), «Free Migration between the EU and Switzerland: Impacts on the Swiss Economy and Implications for Monetary Policy», *Swiss National Bank Research*

### 3.1.4 Immigration et chômage par branche

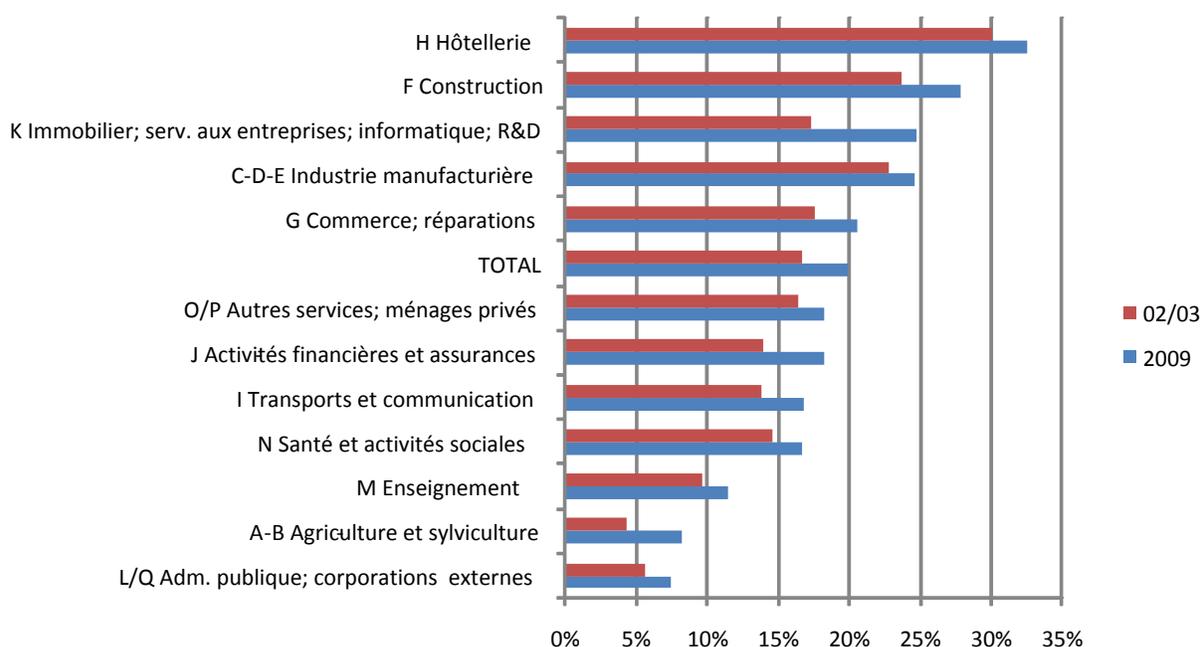
A l'aune des diverses sources de données, les groupes de professions exigeant des qualifications supérieures ont été plus nombreux à migrer. On peut se poser la question de savoir si, dans les branches économiques également, l'opportunité offerte par l'ALCP a été saisie et si un éventuel effet d'éviction peut être constaté dans l'évolution relative des taux de chômage par branche.

L'enquête suisse sur la population active (ESPA), la statistique des frontaliers (STAF) ainsi que la statistique des résidents actifs de courte durée indiquent approximativement le niveau de la part à l'emploi des ressortissants de l'UE15/AELE dans les diverses branches et la façon dont il a évolué entre 2002/2003 et 2008<sup>32</sup>. Les résultats sont résumés au graphique 3.6.

---

<sup>32</sup> Une estimation par groupe de nationalité n'est disponible pour la population résidente permanente qu'à partir de 2003. Pour les résidents de courte durée et les frontaliers, les données de 2002 ont été utilisées.

Graphique 3.6. Part de l'emploi des étrangers de l'UE15/AELE par branche, 2002/2003 et 2009



Sources: OFS/ESPA, STAF, ETS, propres évaluations

La proportion d'étrangers en provenance de l'UE15/AELE est nettement supérieure à la moyenne dans l'hôtellerie (33%), la construction (28%), l'immobilier, l'informatique, le R&D, les services aux entreprises (25%) ainsi que dans l'industrie manufacturière (25%). Elle se situe légèrement au-dessus de la moyenne dans le domaine du commerce (21%), et quelque peu en-deçà dans les autres services (18%), les activités financières et les assurances (18%), le domaine des transports et des communications ainsi que dans la santé et les activités sociales. La proportion d'étrangers est par contre nettement inférieure à la moyenne dans l'enseignement (11%), dans l'agriculture et la sylviculture (8%) ainsi que dans l'administration publique (7%).

S'agissant de l'évolution de la part des immigrés, on constate dans tous les domaines économiques une augmentation. Apparemment, l'immigration en provenance de l'UE s'est concentrée sur des groupes de professions et de qualification relativement spécifiques, mais pas sur certaines branches précises. L'immigration de ces dernières années a été certainement la plus visible dans les branches accueillant traditionnellement la part la plus élevée d'étrangers, le cas échéant de ressortissants de l'UE/AELE.

Comme le montre l'évolution des taux de chômage dans l'industrie, la construction et l'hôtellerie, ils ont atteint lors de la crise des années 90 leurs plus hauts niveaux.

L'industrie en a fait particulièrement les frais au cours de la première partie de cette période, tandis que la construction et l'hôtellerie ont souffert avant tout durant la seconde partie.

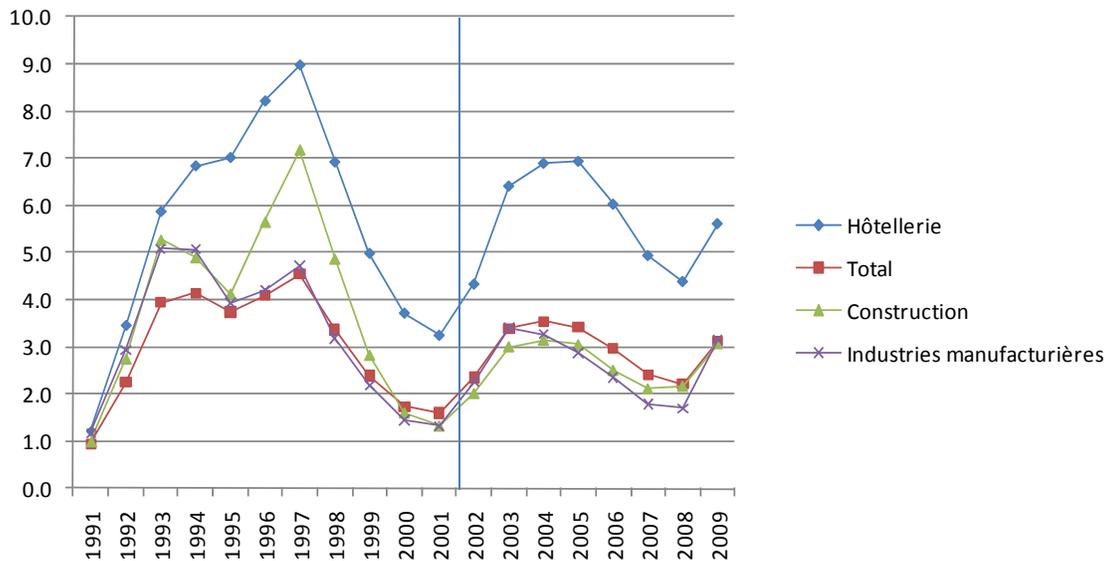
S'agissant des divergences relatives des taux de chômage de ces trois branches par rapport au taux de chômage national, on constate des variations cycliques importantes. Par contre, rien n'indique une hausse relative des taux de chômage. Dans la construction et l'industrie notamment, la période suivant immédiatement l'entrée en vigueur de l'ALCP a été liée à des taux de chômage relativement faibles. Dans l'hôtellerie également, ils se situaient à des niveaux plutôt bas par rapport au chômage national, suite à l'entrée en vigueur de l'accord.

Dans un passé plus récent, on constate dans l'industrie une hausse du chômage nettement supérieure à la moyenne, alors que dans l'hôtellerie, elle est nettement inférieure à la moyenne. Aussi ces deux taux de chômage se rapprochent-ils l'un de l'autre. Dans la construction, la hausse du chômage a été quasi identique à celle au niveau national. Toutefois, il convient de relativiser quelque peu cette évolution, étant donné que de nombreuses personnes travaillant dans la construction étaient engagées par le biais de sociétés spécialisées dans la location de services. En effet, la statistique du marché du travail ne répertorie pas les chômeurs issus de la location de services actifs dans la construction. Si l'on imaginait de manière approximative un taux des chômeurs qui étaient auparavant actifs dans les métiers de la construction (ces chiffres englobent également les ouvriers qui sont répertoriés dans d'autres branches), le taux de chômage dans la construction se situerait à un niveau supérieur à celui de la moyenne suisse, tandis que la récente hausse du chômage semblerait disproportionnée. En raison de la conjoncture comparativement favorable à la construction, cette évolution est remarquable et pourrait laisser entrevoir une certaine concurrence à outrance. Par ailleurs, les chiffres prouvent que, en 2009, l'immigration dans les professions de la construction a reculé plus fortement que la moyenne de toutes les branches, ce qui pourrait induire une détente de la situation sur le marché du travail (cf. explications en fin de chapitre). Compte tenu du manque de données, la question reste ouverte de savoir si l'émigration des travailleurs étrangers actifs dans la construction augmentera également. Toutefois, selon une analyse relative à la hausse du chômage par groupe de professions portant sur certaines nationalités (Suisse, Allemagne, Portugal, Turquie et Balkans de l'Ouest), les métiers de la construction, exercés par les Allemands et surtout par les Portugais, participent pour une part supérieure à la moyenne à la hausse du chômage (cf. explications ultérieures). Cela pourrait indiquer que ce ne sont pas que les personnes installées de longue date et les immigrés de la zone UE qui entrent en concurrence, mais également les personnes ayant immigré il y a de nombreuses années et celles qui viennent d'arriver sur sol helvétique. En tous les cas, il convient de suivre de près l'évolution du secteur de la construction et d'apprécier les efforts déployés par les demandeurs d'emploi pour s'intégrer sur ce segment. Il est également important que les sociétés spécialisées dans la location de services orientent leurs efforts de

recrutement sur les personnes déjà installées en Suisse en période de hausse de chômage.

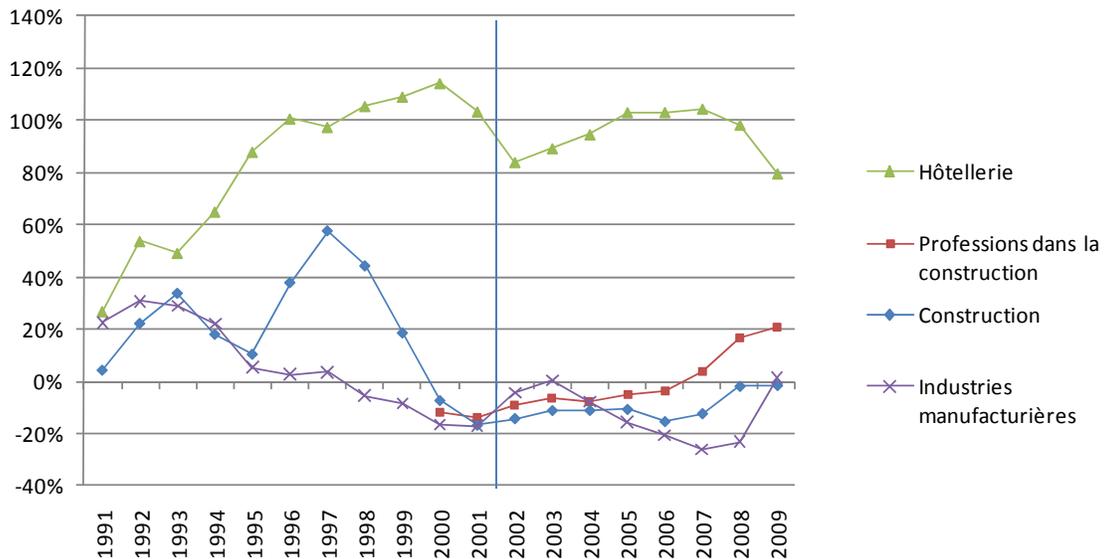
Graphique 3.7. Taux de chômage de certaines branches sélectionnées, 1991-2009

a) Taux de chômage en %



Source: SECO

b) Ecart relatif du taux de chômage national en %



Source: SECO

### 3.1.5 Taux de chômage par groupe de nationalité

Les informations portant sur le positionnement relatif des divers groupes d'étrangers peuvent être également obtenues par le biais des données sur les chômeurs et les personnes sans emploi. Le graphique 3.8 compare l'évolution du taux de chômage des ressortissants de l'UE15/AELE, des autres étrangers ainsi que des Suisses, selon des données fournies par le SECO. Pour tenir compte des changements relativement importants survenus ces dernières années au niveau de la population active, les chiffres relatifs aux personnes salariées, fournis par l'ESPA, ont été inclus dans les taux de chômage à partir de 2003<sup>33</sup>. On notera que, sur l'ensemble de la période examinée, le taux de chômage des Suisses se situe à un niveau nettement inférieur à celui des étrangers en provenance de l'UE15/AELE. En moyenne, le taux de chômage des immigrés de l'UE15/AELE se situait à 3,7%, soit un niveau 31% supérieur à celui national (2,8%). Quant au taux de chômage des Suisses, il se situait en moyenne à 2,1%, soit un niveau 27% inférieur à la valeur moyenne. Le taux de chômage des étrangers issus de l'UE15/AELE était moitié moins élevé que celui des immigrés hors UE15/AELE, dont le taux de chômage se situait dès 2000 à 8% en moyenne; preuve qu'ils sont beaucoup mieux intégrés sur le marché du travail suisse que les autres groupes d'étrangers.

Si l'on examine l'évolution du marché du travail corrigée des variations saisonnières et des modifications survenant dans la population active, on constate que le taux de chômage des citoyens de l'UE15/AELE a progressé de 67% depuis son dernier plancher atteint en juin 2009, soit un niveau supérieur à la moyenne. Celui des Suisses a augmenté de 58%, soit à un rythme quasiment identique à celui du chômage national (+59%). Quant à la progression enregistrée par le taux de chômage des résidents hors UE15/AELE, elle était inférieure à la moyenne (+45%). Il est important de souligner que la hausse du nombre de chômeurs issus de l'UE15/AELE est plus élevée que présentée ici, car la croissance de la population active (également durant 2009) sous-tend les données fournies dans le présent document<sup>34</sup>. En termes absolus, soit en points de pourcentage du taux de chômage, la progression du chômage des ressortissants hors UE15/AELE était la plus élevée. Entre juin 2008 et mars 2010, celui-ci a progressé de 3 points de pourcentage, à 9,5% corrigé des valeurs saisonnières, celui des citoyens de l'UE15/AELE de 2 points de pourcentage, à 5%, contre 1 point de pourcentage, à 2,6% pour les Suisses<sup>35</sup>.

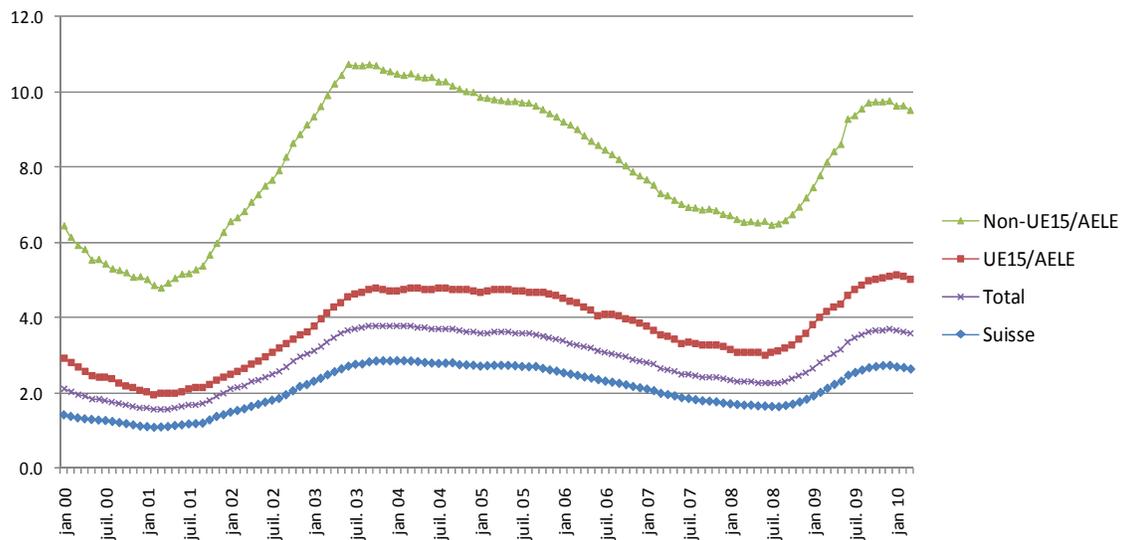
---

<sup>33</sup> Jusqu'en 2002 inclus, ce sont les valeurs relatives au recensement de la population 2000 qui ont été utilisées. Pour éviter tout écart du taux de chômage lors du changement d'année, les séries ont été lissées. Au cours de 2009 et jusqu'en mars 2010, une nouvelle croissance de la population active a été supposée, notamment au sein des ressortissants de l'UE15/AELE. Les valeurs mentionnées ici doivent donc être considérées à titre indicatif.

<sup>34</sup> Les données du chômage entre juin 2008 et mars 2010, corrigées des variations saisonnières, s'élèvent à +84% pour l'UE15/AELE, 62% pour la totalité des chômeurs, +61% pour les Suisses et +48% pour les ressortissants hors UE15/AELE.

<sup>35</sup> Etant donné que les taux de chômage sont calculés sur des bases différentes, les valeurs mentionnées dans le présent document divergent de la statistique officielle du marché du travail.

Graphique 3.8. Taux de chômage<sup>36</sup> par groupe de nationalité, janvier 2000 - mars 2010, valeurs corrigées des variations saisonnières et aléatoires



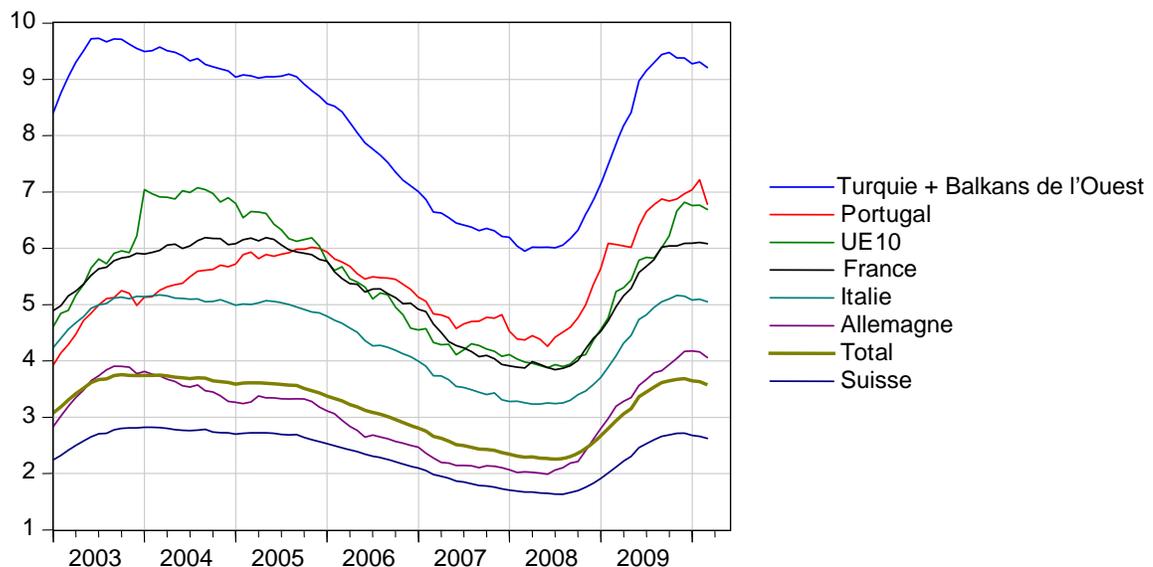
Sources: SECO, OFS / recensement 2000, ESPA 2003-2008

La récente évolution des données relatives au chômage fournies par le SECO permettent d'analyser avec davantage de nuance les différents pays et groupes de pays. Les données portant sur les taux de chômage de la population active (= base du taux de chômage) proviennent à nouveau de l'enquête suisse sur la population active, et permettent ainsi une interprétation judicieuse. Les évaluations différenciées ne sont disponibles qu'à partir de 2003, lorsqu'un sondage supplémentaire auprès des étrangers a été introduit.

Comme l'illustre le graphique 3.9, les divers groupes de nationalité présentent des taux de chômage très disparates. Le taux de chômage qui caracole en tête concerne les personnes actives de Turquie et des pays des Balkans de l'Ouest. A fin mars 2010, il se situait à 9,2%, taux corrigé des variations saisonnières. Il ne fait aucun doute que ce groupe de population rencontre d'importantes difficultés d'intégration sur le marché du travail suisse.

<sup>36</sup> La base des taux de chômage se rapporte jusqu'en 2002 au recensement de la population de 2000. Dès 2003, les statistiques de l'ESPA ont été utilisées pour dénombrer les salariés. Cela s'est révélé nécessaire du fait que le nombre de personnes actives, notamment chez les ressortissants de l'UE, a fortement évolué au cours de ces dernières années.

Graphique 3.9. Taux de chômage<sup>37</sup> de certaines nationalités sélectionnées, janvier 2003 - mars 2010, corrigé des variations saisonnières et aléatoires



Sources: SECO, OFS (ESPA), propres évaluations

Ce phénomène, qui n'est pas nouveau, n'est pas non plus à l'origine de la libre circulation des personnes avec l'UE. On peut toutefois imaginer que l'immigration de main-d'œuvre en majorité très qualifiée provenant de la zone UE, dont les barrières linguistiques sont globalement moins difficiles à franchir, est devenue source de concurrence pour la main-d'œuvre souvent moins qualifiée issue de Turquie et des Balkans de l'Ouest. On peut également constater que le taux de chômage de ce groupe de nationalités ne s'est pas dégradé depuis 2003 par rapport à la moyenne. Indépendamment de la libre circulation des personnes, la main-d'œuvre non qualifiée demeure sous pression sur le marché du travail suisse, en raison des évolutions technologiques et de la croissance de la division internationale.

En outre, les ressortissants du Portugal, des pays de l'UE10 et de France ont, eux aussi, connu une progression de leurs taux de chômage. S'agissant du Portugal et des pays de l'UE10, la principale cause de cette hausse concerne le niveau de qualification inférieur à la moyenne de ces groupes de population. Ils sont par ailleurs davantage actifs dans des branches présentant un risque de chômage plus élevé. Concernant les Français et les Portugais, la répartition régionale joue également un rôle, étant donné

<sup>37</sup> La base des taux de chômage se rapporte jusqu'en 2002 au recensement de la population de 2000. Dès 2003, les statistiques de l'ESPA ont été utilisées pour dénombrer les salariés. Cela s'est révélé nécessaire du fait que le nombre de personnes actives, notamment chez les ressortissants de l'UE, a fortement évolué au cours de ces dernières années.

qu'ils travaillent en majeure partie en Suisse romande, région où le taux de chômage est structurellement élevé.

Il est particulièrement intéressant d'étudier l'évolution du taux de chômage des ressortissants allemands, au vu de leur forte immigration en Suisse. Comme le graphique l'illustre, il était inférieur à la moyenne fin 2008, soit avant le recul conjoncturel. En effet, il s'élevait en moyenne à 2,9%, tandis que le chômage national se situait à 3,1%. Avec le repli conjoncturel, le taux de chômage de ces travailleurs a augmenté à un niveau disproportionné, dépassant celui de la moyenne suisse. A fin mars, il se situait à 4,1%, corrigé des variations saisonnières, soit 14% de plus par rapport au taux de chômage national, qui lui s'élevait à 3,6%.

### Evolution du taux de chômage par groupe de professions de certaines nationalités sélectionnées

Le tableau 3.5 illustre quels groupes de professions exercées par les Suisses, les Allemands, les Portugais ainsi que par les ressortissants des Balkans de l'Ouest et par la Turquie ont contribué le plus fortement à accroître le chômage entre 2008 et 2009. Ces chiffres reflètent la proportion des nationalités représentées dans les groupes de professions correspondants. Les chiffres surlignés en gris indiquent les groupes de professions qui, lors de la hausse du chômage dans le groupe de nationalité concerné, ont pesé le plus par rapport à l'ensemble des professions. Ces chiffres servent de point de départ pour expliquer les importantes différences constatées au niveau de la hausse du chômage selon les groupes de nationalités<sup>38</sup>.

Tableau 3.5. Participation des groupes de professions à la hausse du chômage (2008-2009), par nationalité sélectionnée

	Suisse	Allemagne	Portugal	Balkans et Turquie	TOTAL	Hausse du chômage	
						absolue	relative
Agriculture et sylviculture	1%	0%	5%	1%	1%	539	32%
Métiers de production dans l'industrie	20%	18%	17%	25%	20%	8'812	81%
Professions techniques, informatique	9%	13%	4%	7%	9%	3'974	74%
Métiers liés à la construction	6%	14%	27%	12%	9%	4'043	49%
Commerce et vente	18%	14%	8%	12%	16%	7'111	45%
Hôtellerie, nettoyage et soins corporels	8%	10%	23%	12%	11%	4'963	25%
Cadres, administration, banques et assurances	19%	15%	3%	4%	15%	6'590	40%
Santé, éducation et culture	6%	8%	3%	2%	5%	2'346	22%
Données non classifiables	12%	8%	11%	24%	13%	5'988	48%
Hausse absolue du chômage	24'724	2'693	1'020	2'795	2'239	44'364	44%
Hausse relative du chômage	43%	89%	49%	49%	44%		

Source: SECO

<sup>38</sup> Une analyse reposant sur les taux de chômage n'est malheureusement pas possible sur la base des données disponibles actuellement, étant donné que la population active (=base des taux de chômage) ne peut être établie de manière suffisamment détaillée.

Comme nous l'avons déjà mentionné, la hausse relative du chômage des ressortissants allemands a été la plus marquée, avec +89% entre 2008 et 2009. Or, 31% de cette hausse est imputable aux professions techniques et industrielles, tandis que la part des techniciens et des ingénieurs à cette progression était supérieure à la moyenne (+13%). Par ailleurs, les professions liées à la santé, à l'éducation et à la culture ont pesé davantage que la moyenne, soit 8% contre 5% pour la population globale. En outre, la hausse du chômage dans les professions liées au management et à l'administration était nettement plus marquée que chez les autres étrangers, même si elle reste dans la moyenne: 15% étaient imputables à cette catégorie. Les Allemands sont également nombreux dans le secteur de la construction: 14% de la hausse du chômage concernaient des personnes actives dans cette branche, alors que la population globale affichait seulement 9% de chômage. Dans l'hôtellerie, la progression du chômage était plus ou moins similaire à celle de la moyenne. Dans l'ensemble, on peut dire que la forte progression du chômage des ressortissants allemands est, en partie, liée au fait que ces derniers étaient particulièrement actifs dans des secteurs frappés de plein fouet par la crise. Par ailleurs, cette hausse a touché des niveaux de qualification très divers, ingénieurs et autres cadres n'ayant pas été épargnés. Autre élément important: de nombreux Allemands ayant immigré ont été confrontés en 2009 pour la première fois à une crise économique de grande ampleur. Le risque bien présent, mais qui demeure latent, pour chaque personne active de perdre son emploi s'est concrétisé de manière subite, le chômage ayant fortement progressé. Par ailleurs, la main-d'œuvre récemment immigrée en Suisse, et qui a été donc embauchée il y a peu de temps, a le plus de chances d'être licenciée en premier.

La progression du chômage enregistrée par les ressortissants portugais est, avec +49%, légèrement supérieure à la moyenne. On constate une forte surpondération du chômage dans le secteur de la construction (27% contre 9%). Les professions du secteur de l'hôtellerie, du nettoyage et des soins corporels ont été plus fortement touchées par le chômage (23%) que la moyenne nationale. Si en Suisse les métiers liés à la construction ont été les témoins d'une hausse du chômage légèrement supérieure à la moyenne, celui-ci aura été inférieur dans les branches de l'hôtellerie, du nettoyage et des soins corporels. Alors que les ressortissants portugais sont nettement moins représentés dans le domaine industriel, la hausse relative du chômage a été atténuée grâce à cet état de fait.

S'agissant des immigrés issus des Balkans de l'Ouest et de la Turquie, 25% de la hausse du chômage sont imputables au secteur de la production industrielle, soit un résultat nettement supérieur à la moyenne (20%). En outre, la forte progression affichée par les autres professions et celles non classifiables a concerné essentiellement des activités industrielles, comme le révèle une évaluation par branche. La proportion des métiers liés à la construction (12%) est également supérieure à la moyenne. La forte proportion des ressortissants des Balkans de l'Ouest et de Turquie dans le secteur de la construction explique la progression légèrement supérieure à la moyenne du chômage.

## Taux des sans-emploi par groupe de nationalités

Le constat dégagé de la statistique officielle du chômage du SECO par groupe de nationalités est également corroboré par les données de l'ESPA sur le chômage selon les normes internationales, qui sont connues jusqu'au deuxième trimestre 2009 (voir graphique 3.10). Les chiffres de l'ESPA sont, par la force des choses, nettement supérieurs à ceux du SECO puisqu'ils incluent également les personnes sans emploi - selon la définition internationale - qui ne sont pas inscrites auprès d'un Office régional de placement (ORP). Néanmoins, comme ceux du SECO, ils démontrent que le taux de chômage des étrangers est nettement supérieur à celui des Suisses et que les ressortissants des pays hors UE15 ont un risque de chômage beaucoup plus élevé que les ressortissants des pays de l'UE15. La différence est même plus marquée encore qu'avec les taux du SECO<sup>39</sup>.

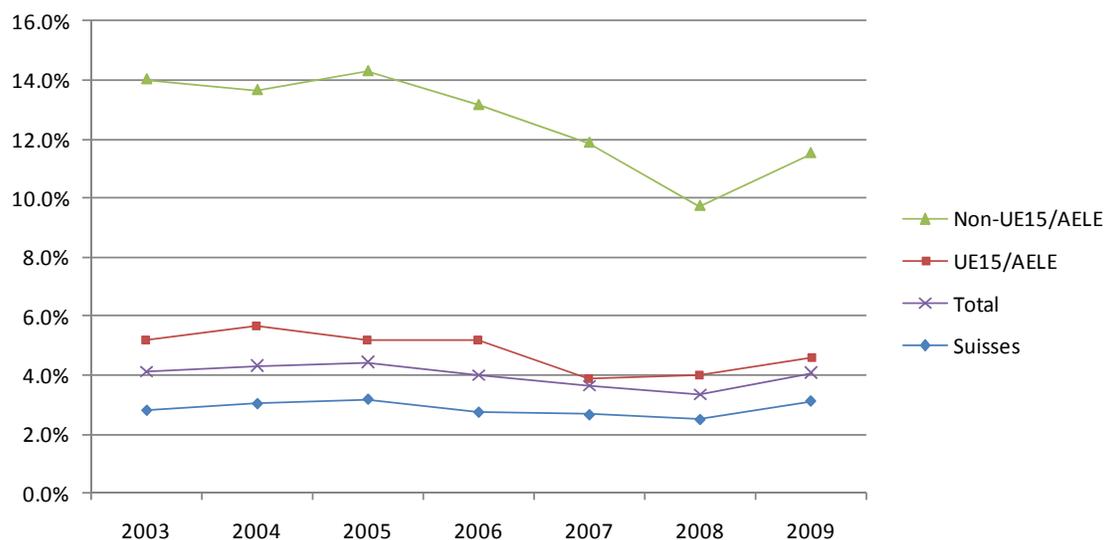
Entre le deuxième trimestre 2005 et le deuxième trimestre 2008, le taux de chômage a décliné dans les trois groupes de nationalités. Ce recul a été toutefois plus marqué chez les ressortissants des pays hors UE15 (-32%) que chez les ressortissants des pays de l'UE15/AELE (-23%) et les Suisses (-21%). Entre le deuxième trimestre 2008 et le deuxième trimestre 2009, le taux des sans-emploi a augmenté dans tous les groupes de nationalité, le début du fléchissement économique ayant déjà été fortement ressenti dès ce trimestre. En termes relatifs, le chômage chez les citoyens suisses a été légèrement supérieur à la moyenne (+24%). Sa progression a été en revanche inférieure à la moyenne pour les ressortissants de l'UE15/AELE (+15%) et les autres étrangers (+18%). En termes absolus, le taux des sans-emploi concernant les Suisses et les personnes issues de l'UE15/AELE a progressé de 0,6 point de pourcentage pour chacun d'entre eux, et de 1,8 point de pourcentage pour les autres étrangers.

Il est encore prématuré de vouloir approfondir ces analyses, étant donné que les données ne se rapportent qu'au début du ralentissement économique et que les taux de sans-emploi présentent quelques incertitudes en termes d'appréciation.

---

<sup>39</sup> Les ressortissants des pays tiers semblent moins enclins à s'inscrire auprès d'un ORP lorsqu'ils sont sans emploi. Une explication plausible est qu'une bonne partie d'entre eux n'ont pas droit aux indemnités de chômage. Selon l'ESPA, le taux de personnes sans emploi est très élevé en particulier parmi les femmes ressortissantes des pays hors UE15/AELE.

Graphique 3.10. Taux de personnes sans emploi (ESPA), par groupe de nationalité et par nationalité sélectionnée, au deuxième trimestre



Sources: OFS/ESPA 2003-2009

### 3.1.6 Réaction de l'immigration face à la hausse du chômage, par groupe de professions

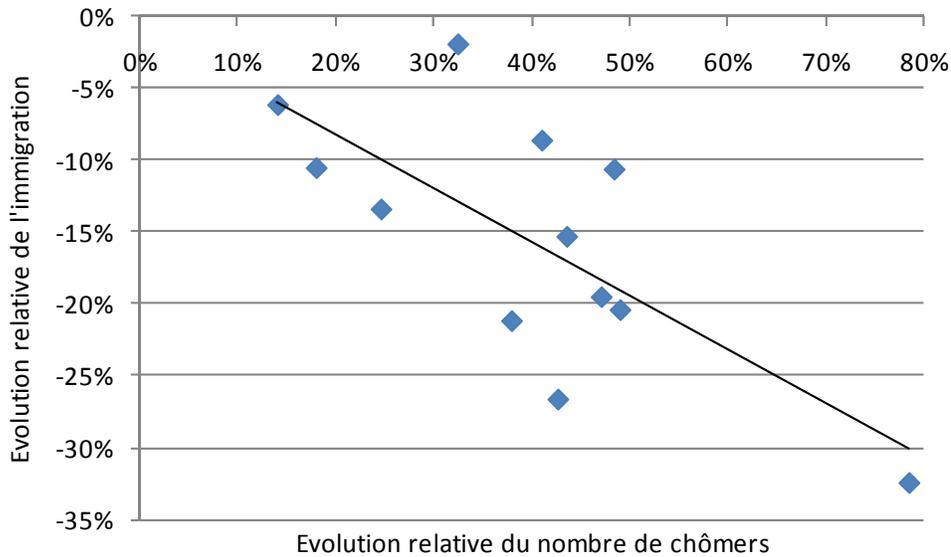
La réaction de l'immigration face à la dégradation de la situation sur le marché du travail doit être considérée sous divers angles. Au vu des explications fournies au chapitre 2, l'immigration vers la Suisse a réagi au recul conjoncturel. En effet, le solde migratoire s'est sensiblement contracté, même si l'immigration nette est restée dans l'ensemble positive et relativement élevée. Cette hausse de l'offre de travail en période de dégradation du marché du travail était malvenue dans la mesure où elle a plutôt participé à accélérer le taux du chômage. Par ailleurs, l'immigration a eu des répercussions positives sur la demande intérieure en Suisse (notamment la consommation et les investissements dans la construction), ce qui a permis de soutenir la conjoncture. En d'autres termes, si le ralentissement de l'économie a été nettement moins marqué dans notre pays en 2009 en comparaison internationale, c'est également grâce à l'immigration. Etant donné que la crise a pénalisé les branches de manière très contrastée, les secteurs en croissance ont pu continuer à recruter de la main-d'œuvre grâce à l'immigration, ce qui a également contribué à soutenir le développement de notre économie.

Tel que décrit au chapitre 2, la dégradation de la situation économique a induit en premier lieu un fort recul de l'immigration, et non une émigration marquée de la main-d'œuvre étrangère. On analysera ci-après comment l'immigration, différenciée par groupe de professions, s'est développée par rapport à la progression du chômage. Le graphique 3.11 et le tableau 3.6 illustrent clairement qu'il existe un rapport négatif entre

l'évolution du chômage et celle de l'immigration entre 2008-2009 par groupe de professions. C'est dans les métiers techniques et industriels ainsi que dans ceux liés à la construction et au transport, lesquels présentent une hausse disproportionnée du taux de chômage, que l'immigration a le plus fortement reculé. A l'inverse, les professions dont le chômage a progressé de manière peu marquée, comme la santé ou l'éducation, ou encore l'hôtellerie, ont assisté à un recul moins marqué de l'immigration.

Ces constatations illustrent le fait que les flux migratoires vers la Suisse ont réagi de manière sensible à la situation propre au marché du travail. Elles permettent également de mettre en évidence, outre la réaction décalée de l'immigration en cas de changements sur le marché du travail, pourquoi l'immigration, mesurée à l'aune de la forte hausse du chômage national, n'a dans l'ensemble pas reculé davantage.

Graphique 3.11. Evolution relative du chômage et de l'immigration de la population active résidente étrangère, par groupe de professions, 2008 - 2009



Sources: ODM (SYMIC), SECO, propres évaluations

Tableau 3.6. Evolution relative du chômage et de l'immigration de la population active résidente étrangère, par groupe de professions<sup>40</sup>, 2008 - 2009

	Evolution relative 2008-2009	
	Chômage	Immigration
Professions techniques et de production industrielle	79%	-32%
Professions liées à la construction	49%	-20%
Autres professions non déterminées	48%	-11%
Transport, poste et télécommunications, sécurité	47%	-19%
<b>TOTAL</b>	<b>44%</b>	<b>-15%</b>
Professions commerciales et de vente, fourniture de services	43%	-27%
Métiers de direction, organisation et administration	41%	-9%
Métiers artistiques et des médias	38%	-21%
Professions liées à l'agriculture	33%	-2%
Hôtellerie, intendance, nettoyage, hygiène	25%	-13%
Education, formation et domaine scientifique	18%	-11%
Professions liées à la santé et aux activités sociales	14%	-6%

Sources: ODM (SYMIC), SECO, propres évaluations

Malheureusement, les données disponibles ne permettent pas d'analyser le solde migratoire par groupe de professions. Les données provenant de l'ODM ne renseignent que sur l'activité professionnelle des immigrés, mais non des émigrés. Parallèlement aux résultats liés à la population résidente étrangère (cf. chapitre 2), on peut s'attendre à ce que les soldes migratoires reculent encore davantage que les données relatives à l'immigration<sup>41</sup>.

### 3.1.7 Immigration et évolution du marché du travail par région

L'analyse du chapitre 2 a montré que c'est au Tessin, dans la Région lémanique ainsi qu'en Suisse orientale que l'immigration en provenance de l'UE15/AELE a le plus fortement augmenté dans le sillage de l'ALCP. Comme on peut le voir dans le graphique 3.12, l'évolution du chômage présente de fortes disparités dans ces trois régions. Alors qu'il est particulièrement faible en Suisse orientale, la Région lémanique et le Tessin connaissent des taux de chômage bien supérieurs à la moyenne. Et, en été 2003, lorsque le chômage a commencé à baisser partout ailleurs, il a continué à progresser

<sup>40</sup> Les classifications divergent légèrement de celles précédemment utilisées, étant donné qu'une ancienne nomenclature était utilisée pour les données portant sur la migration.

<sup>41</sup> Cela n'est pas uniquement le cas lorsque le nombre d'émigrés augmente par rapport à l'an passé, mais également par ex. lorsque l'émigration demeure à un niveau élevé inchangé.

dans ces deux régions<sup>42</sup>. Ce n'est qu'au cours de 2005 (Région lémanique), respectivement 2006 (Tessin) qu'il s'est réellement mis à baisser<sup>43</sup>.

La hausse de l'emploi frontalier dans le canton du Tessin a fait l'objet d'une étude résumée brièvement ci-dessous (cf. encadré 3.2). Selon les auteurs de cette étude, la hausse des frontaliers est un phénomène à long terme, qui s'est manifesté déjà à la fin des années 1990. Au Tessin, la libre circulation des personnes semble n'avoir induit aucun effet d'éviction explicite, même si l'on ne saurait exclure totalement une exacerbation de la situation de concurrence. Etant donné que cette étude n'analyse par les tendances survenues après 2008, on ne peut tirer aucune conclusion relative à la réaction du marché du travail tessinois durant le récent fléchissement économique.

### **Encadré 3.2. Conséquences de l'emploi transfrontalier sur le marché du travail dans le canton du Tessin**

#### **Alberton S., Gonzalez O. e Guerra G. (2008): Le trasformazioni nel mercato del lavoro ticinese**

Cette étude examine les modifications survenues sur le marché du travail tessinois dans le cadre de la libéralisation du marché du travail. Dans l'ensemble, les auteurs constatent que l'introduction de l'ALCP entre la Suisse et l'UE n'a pas fondamentalement chamboulé les tendances économiques à long terme dans le canton du Tessin. Etant donné que la libre circulation est entrée en vigueur durant une période de forte croissance économique, il est difficile d'imaginer comment le marché du travail tessinois aurait réagi en cas de situation conjoncturelle moins favorable.

L'augmentation de l'emploi frontalier n'est pas directement liée à la libéralisation du marché du travail. Il s'agit bien plus d'un phénomène à long terme qui s'est accentué vers la fin des années 1990, dans le sillage de la croissance économique. L'importance croissante du secteur des services a favorisé la demande de personnel, si bien que la main-d'œuvre étrangère a été davantage sollicitée. On ne saurait toutefois exclure le fait que cette tendance a pu s'accélérer suite à l'accord sur la libre circulation.

---

<sup>42</sup> En ce qui concerne la Région lémanique, il faut savoir que, dans diverses parties de la région, la durée maximale d'indemnisation, abaissée de 520 à 400 jours pour les chômeurs de moins de 55 ans à dater de juillet 2003 par la révision de la LACI, était restée, sur dérogation, de 520 jours. De juin 2005 au 31 mars 2007, le bénéfice de cette dérogation a été limité aux chômeurs de 50 ans et plus. Cette mesure a certainement induit un gonflement du nombre de chômeurs inscrits dans les périodes correspondantes par rapport aux autres régions.

<sup>43</sup> Les taux des personnes sans emploi par grande région sont disponibles dès 2002. Ils présentent une évolution relative similaire aux taux de chômage, mais évoluent globalement à un niveau supérieur du fait que les chômeurs non inscrits sont également pris en compte.

Ce dernier a favorisé la croissance du secteur de la location de services, offrant à nombre de frontaliers l'accès au marché du travail tessinois.

La libéralisation des prestations de services transfrontalières (moins de 90 jours) a eu des conséquences autrement plus importantes sur le marché du travail tessinois que la libéralisation des autorisations de séjour de courte et de longue durée. Ce sont notamment les secteurs principal et secondaire de la construction ainsi que l'industrie qui ont connu la hausse la plus marquée des prestations de services transfrontalières.

Il semblerait que l'introduction de la libre circulation n'a pas eu d'effet d'éviction sur les travailleurs indigènes, même si, dès 2007, le recul du taux de chômage au Tessin a connu un certain décalage par rapport à la moyenne suisse. On ne peut toutefois exclure le fait que la concurrence entre travailleurs étrangers et indigènes s'est exacerbée dans les branches économiques (commerce et services) fortement fréquentées par les frontaliers.

En termes agrégés, aucune pression salariale n'a pu être constatée auprès des travailleurs suisses. Au contraire, une évolution positive des salaires a été observée chez les travailleurs non qualifiés.

Les salaires des frontaliers versés en Suisse restent très faibles, particulièrement ceux des femmes. Depuis la suppression des zones frontalières, les frontaliers proviennent de régions plus lointaines que celles ayant une frontière directe avec la Suisse. Ceux-ci perçoivent, en règle générale, des salaires également plus élevés.

L'accroissement de l'offre de main-d'œuvre dû à l'immigration a-t-il contribué à la hausse du chômage dans certaines régions frontalières? Il nous est impossible de le déterminer clairement. Pour autant, l'existence d'un rapport de causalité n'est pas exclue. Une étude sur les disparités régionales du chômage, commandée par le SECO, a montré en effet qu'une forte proportion de frontaliers rendait la recherche d'emploi plus difficile pour les travailleurs locaux<sup>44</sup>. Ce constat est confirmé dans le cadre de la mesure des résultats des offices régionaux de placement ORP: depuis 2006, il est statistiquement prouvé qu'une part plus élevée de frontaliers dans la population active de la région couverte par l'ORP engendre une durée de recherche d'emploi plus longue.<sup>2</sup> Au demeurant, il convient de rappeler de manière générale que, à côté de l'immigration, divers autres facteurs influent sur l'évolution régionale du marché du travail et qu'une

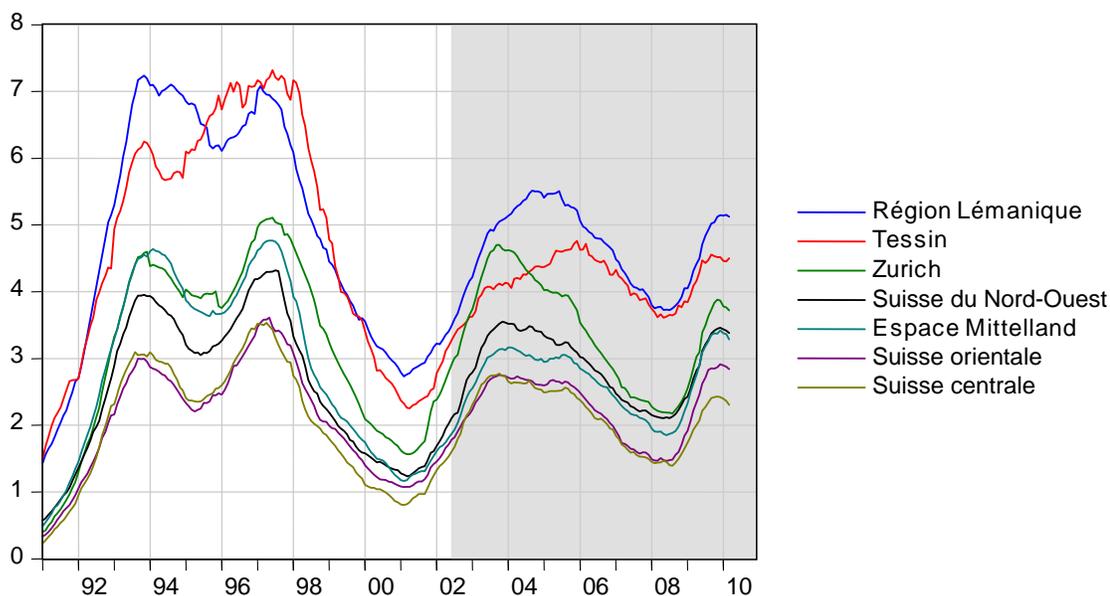
---

<sup>44</sup> Flückiger et al. (2007), «Analyse des différences régionales de chômage», Publication du SECO, Politique du marché du travail n° 22 (6. 2007).

<sup>2</sup> Le facteur frontaliers est l'un des cinq facteurs utilisé dans le cadre de la mesure des résultats des ORP par le SECO. Ces cinq facteurs sont dits exogènes c'est-à-dire non influençables par les ORP. Ils expliquent environ les trois quarts des différences de durée de recherche d'emploi entre les ORP.

partie des disparités entre les régions linguistiques ne s'explique pas par des facteurs observables mais pourraient être liées à des "différences culturelles" <sup>45</sup>.

Graphique 3.12. Taux de chômage<sup>46</sup> par grande région en % (chiffres corrigés des variations saisonnières et aléatoires), janvier 1992-mars 2010



Sources: SECO, OFS (ESPA 1991-2009), propres évaluations

Le graphique 3.13 présente l'évolution des taux de chômage des sept grandes régions de Suisse par rapport au taux national. Cette comparaison permet de voir comment les taux régionaux réagissent aux fluctuations conjoncturelles. Ainsi, au Tessin et dans la Région lémanique, caractéristiquement, l'écart relatif entre le chômage cantonal et la moyenne suisse se réduit lorsque le chômage augmente et se creuse lorsque le chômage baisse. Considérée sous cet angle et dans une perspective à long terme, l'évolution des taux de chômage dans les deux régions depuis l'entrée en vigueur de l'ALCP n'apparaît plus aussi atypique que les chiffres absolus le suggéraient. Au Tessin, après l'entrée en vigueur de l'ALCP, le taux de chômage était même inférieur au niveau d'avant par rapport à la moyenne suisse. Quant à la Région lémanique, aucune hausse n'a pu être constatée.

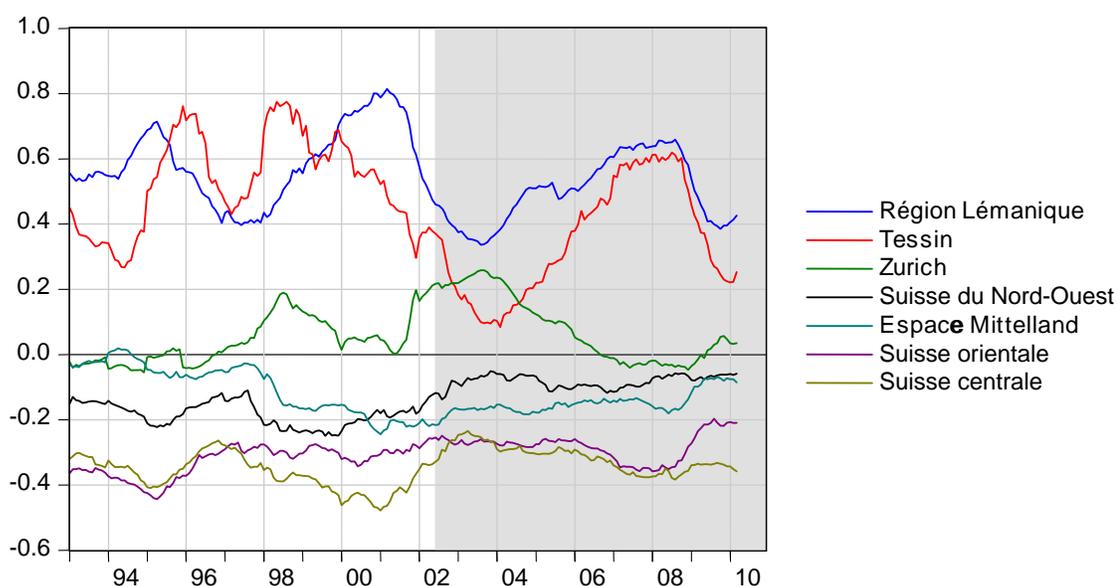
<sup>45</sup> Cf. également Brügger, Lalive, Zweimüller (2007), «Les disparités régionales dans le chômage: importance des frontières linguistiques et nationales», Publication du SECO, Politique du marché du travail n° 23 (6. 2007).

<sup>46</sup> La base des taux de chômage se rapporte, sur l'ensemble de la période, aux données des personnes actives provenant de l'ESPA. Cela s'est révélé opportun dans la mesure où la population active, également migrante, a évolué de manière différente. Les niveaux des taux de chômage doivent être comparés à long terme avec la croissance de la population active. En raison de la base de données incomplète, il n'est pas possible de former des sous-catégories plus précises (par ex. par canton).

Par contre, le taux de chômage a connu une hausse relative dans la Suisse du Nord-Ouest. Entre janvier 1993 et mai 2002, le taux de chômage était en moyenne de 18% inférieur à la moyenne suisse, tandis qu'il n'était plus que de 8% inférieur entre juin 2002 et mars 2010.

La Suisse orientale et l'Espace Mittelland ont connu récemment une augmentation disproportionnée de leurs taux de chômage, se rapprochant de la moyenne suisse inférieure. La principale raison de cette évolution est due au fait que ces régions présentent une part importante d'industries d'exportation, lesquelles ont été fortement pénalisées par la récente récession.

Graphique 3.13. Taux de chômage par grande région, écart en % du taux national, janv. 1991 à mars 2010



Sources: SECO, OFS (ESPA 1991-2009), propres évaluations

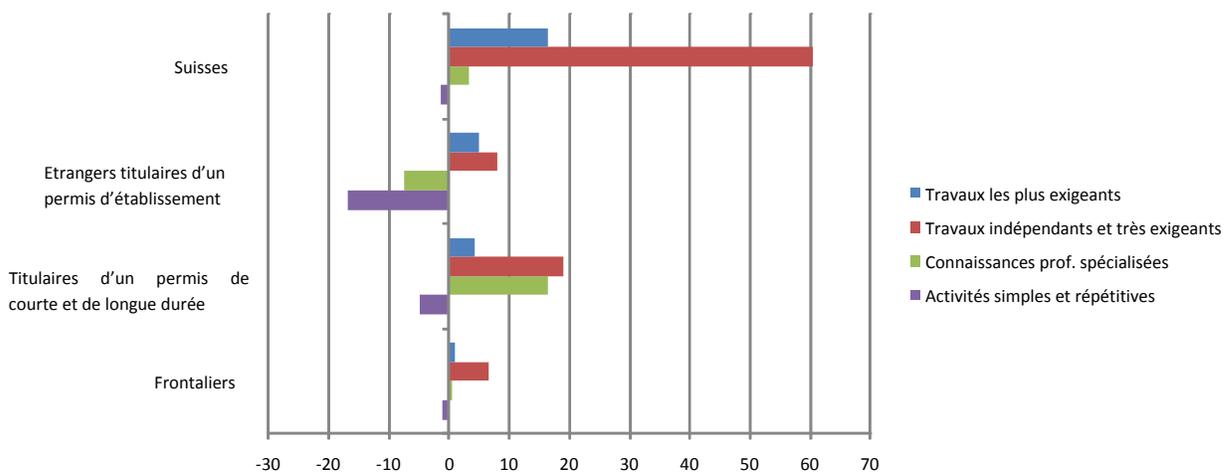
Le graphique 3.14 présente l'évolution du niveau de qualification, sur la base de l'enquête suisse sur la structure des salaires, selon le statut de séjour dans les trois régions linguistiques – Suisse alémanique, Suisse romande et Tessin – de 2002 à 2008. Il en ressort que les frontaliers, les titulaires d'un permis de longue et de courte durée ont constitué, en particulier en Suisse alémanique, un complément bienvenu à la main-d'œuvre locale. Ainsi, l'emploi de ces groupes d'étrangers a augmenté surtout aux deux niveaux de qualification les plus élevés. Dans les emplois exigeant des connaissances professionnelles spécialisées, seuls les titulaires d'un permis de longue et de courte durée ainsi que les frontaliers ont légèrement accru leur présence, tandis que les personnes titulaires d'un permis d'établissement ont quelque peu perdu du terrain.

Le tableau général est plus contrasté, par contre, en Suisse romande et au Tessin. Si, dans ces régions aussi, l'augmentation de l'emploi a été supérieure à la moyenne pour tous les groupes d'étrangers dans les emplois exigeant un niveau de qualification élevé ou très élevé - par rapport aux chiffres 2002 -, on y constate par contre, à la différence de la Suisse alémanique, une progression notable, parfois même forte, des frontaliers ainsi que des titulaires d'un permis de courte et de longue durée et, inversement, un recul des titulaires d'un permis d'établissement, quoique dans une moindre mesure.

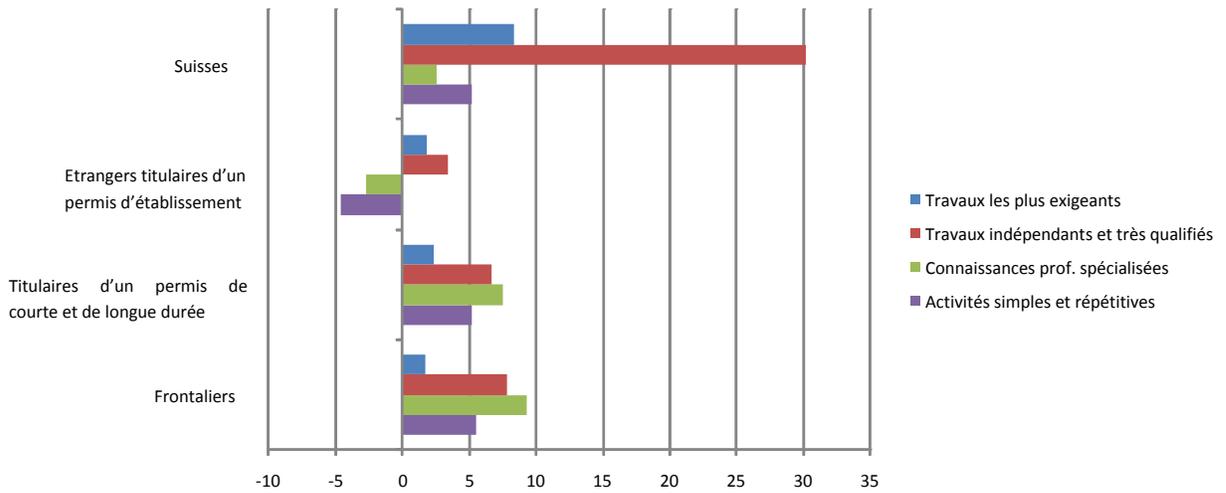
Ces différences régionales dans le niveau de qualification des travailleurs immigrés sont un élément très important pour l'analyse de l'évolution du marché du travail. A sa lumière, la thèse d'une éviction de travailleurs locaux par des travailleurs de l'espace UE/AELE apparaît plus vraisemblable pour la Suisse romande et le Tessin que pour la Suisse alémanique; et, en ce qui concerne l'évolution du chômage, la présomption que l'immigration de travailleurs peu qualifiés a retardé le recul du chômage en Suisse romande et au Tessin ne paraît pas infondée. Pour obtenir davantage d'informations à cet égard, il serait nécessaire d'effectuer une recherche approfondie sur les aspects régionaux. Or, cela ne rentre pas dans le cadre du présent rapport.

Graphique 3.14. Répartition des actifs occupés en équivalent plein temps par région linguistique, par niveau de qualifications requises pour le poste et par statut de séjour (dans le secteur privé et public), variation absolue 2002-2008

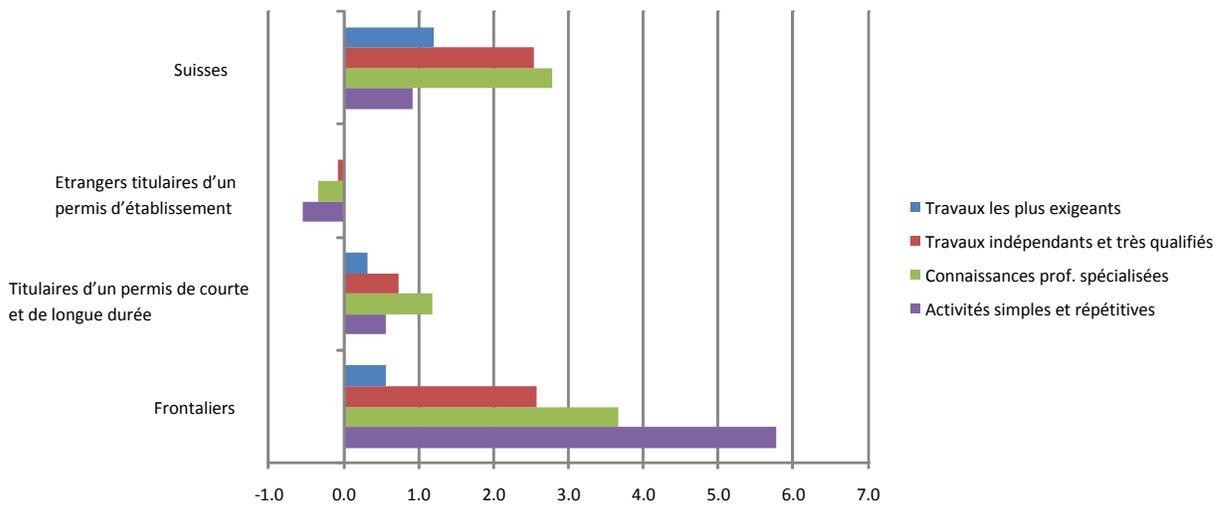
a) Suisse alémanique



b) Suisse romande



c) Tessin



Sources: OFS (ESS), propres évaluations

## **3.2 Influence de l'ALCP sur l'évolution des salaires en Suisse**

Nous cherchons à déterminer dans ce chapitre si l'ALCP a eu un impact sur l'évolution des salaires en Suisse. Ce qui nous intéresse ici, outre l'évolution générale des salaires, ce sont surtout les développements spéciaux observables dans les différentes branches et les régions ainsi que l'évolution des bas salaires dont les mesures d'accompagnement introduites en été 2004 visent précisément à prévenir l'érosion.

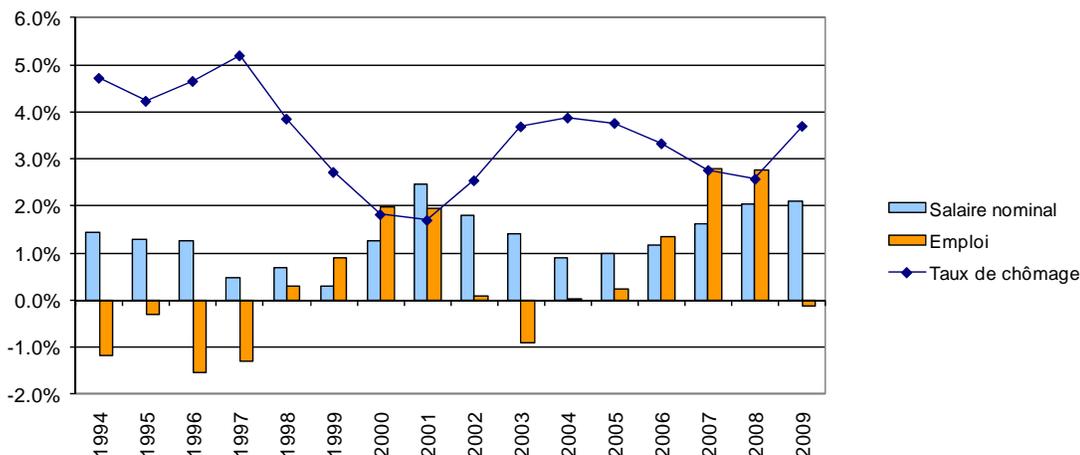
### **3.2.1 Evolution générale des salaires**

Selon l'indice des salaires de l'OFS, entre 2002 et 2009, les salaires nominaux ont progressé de 1,5% en moyenne par an. Comme en témoigne l'évolution comparative de l'indice des salaires et de l'indice de l'emploi présentée dans le graphique 3.15, l'évolution des salaires nominaux a été typiquement calquée sur celle de la conjoncture. Entre 2000 et 2002, les salaires nominaux ont progressé de 1,9% en moyenne, contre 1,1% pour les salaires réels. L'évolution de l'emploi en 2000 et 2001 a été très dynamique, le taux de chômage se situant à un niveau exceptionnellement bas.

Parallèlement, les années 2007-2009 ont affiché à nouveau d'importantes progressions salariales. Les salaires nominaux ont augmenté de 2% en moyenne au cours de ces trois années, contre 1,1% par an pour les salaires réels. La situation des années de haute conjoncture (2007 et 2008) diffère de celle des années 2000 et 2001, dans la mesure où le chômage était un peu plus élevé et, malgré la forte croissance de l'emploi, le marché du travail moins tendu. Toutefois, l'évolution des salaires correspond assez précisément à celle des années 2000-2002.

Si l'on compare l'évolution des salaires de la période 1993-2002 (avant l'entrée en vigueur de l'ALCP) à celle de 2002 à 2009, on constate que tant la croissance des salaires nominaux (1,5% contre 1,2% par an) que celle des salaires réels (0,6% contre 0,3% par an) était supérieure lors de la période suivant l'entrée en vigueur de l'ALCP. N'oublions toutefois pas que les années 90 ont été marquées par une longue phase de stagnation couplée à un chômage persistant et élevé, ce qui a certainement péjoré l'évolution salariale au cours de cette période.

Graphique 3.15. Evolution des salaires nominaux et de l'emploi en équivalent plein temps dans les secteurs secondaire et tertiaire, et taux de chômage



Sources: OFS/indice des salaires, STATEM, SECO/taux de chômage

Le graphique ci-dessus représentant l'évolution des salaires ne permet pas de déduire directement les conséquences de la libre circulation des personnes. On peut cependant imaginer que l'évolution des salaires nominaux a été légèrement freinée suite à l'entrée en vigueur de l'ALCP, étant donné que la facilitation des procédures de recrutement des travailleurs de la zone UE a réduit la pénurie d'offre de main-d'œuvre. Cette conclusion est étayée notamment par Stalder (2008, 2010) dans ses analyses sur les conséquences macroéconomiques de la libre circulation des personnes. Le KOF/EPF constate, quant à lui, que l'ALCP induit non seulement un effet de frein des salaires, mais également un effet de hausse des salaires (cf. encadré 3.1).

### 3.2.2 Evolution du niveau salarial et de la répartition des salaires

#### Tous les travailleurs

Une deuxième source de données sur l'évolution des salaires est fournie par l'enquête sur la structure des salaires (ESS). Les résultats pour 2008 sont récemment parus. Le tableau 3.7 illustre l'évolution du salaire médian<sup>47</sup> selon les niveaux de qualification.

<sup>47</sup> La médiane ou valeur centrale caractérise la valeur qui permet de partager une série numérique ordonnée en deux parties de même nombre d'éléments. Se distinguant de la moyenne, la valeur médiane ne renseigne pas sur l'évolution des salaires des fourchettes supérieures et inférieures.

Tableau 3.7. Progression annuelle moyenne du salaire médian<sup>48</sup> par niveau de qualification du poste, 2000 - 2008 (secteurs privé, confédération et cantons)

	2000-2002	2002-2004	2004-2006	2006-2008	2000-2008
Travaux les plus exigeants	-0.2%	0.8%	1.3%	2.2%	1.0%
Travaux indépendants et très qualifiés	0.0%	1.5%	-0.2%	1.4%	0.7%
Connaissances professionnelles spécialisées	1.6%	0.9%	0.8%	1.4%	1.2%
Activités simples et répétitives	0.8%	0.8%	1.2%	0.8%	0.9%
<b>Total</b>	<b>1.7%</b>	<b>1.3%</b>	<b>1.2%</b>	<b>1.5%</b>	<b>1.4%</b>

Sources: OFS (ESS), propres évaluations

Selon l'ESS, le salaire médian durant la période 2000-2008 a globalement augmenté de 1,4% par an. La hausse salariale pour chaque niveau de qualification, qui a évolué entre 0,7% et 1,2%, a été plus faible, ce qui indique que l'on assiste à un déplacement de l'emploi vers des niveaux de qualification plus élevés (et, partant, des niveaux de salaire supérieurs).

On notera que les personnes exerçant des travaux indépendants et très qualifiés ont vu leur salaire progresser le moins fortement, avec 0,7% par an. Ce résultat est surprenant, du fait que les entreprises ont été particulièrement à l'affût de main-d'œuvre. En raison de la forte progression de la main-d'œuvre étrangère dans ce segment, on peut en conclure que la libre circulation des personnes a permis de combattre une situation de pénurie et, partant, une forte progression salariale. S'agissant des professions aux exigences élevées, l'évolution des salaires semble modeste, avec 1%, en raison d'une demande élevée<sup>49</sup>.

Comparativement, l'évolution des salaires pour les activités simples et répétitives a également été faible. Toutefois, le recul en termes relatifs a été modéré, avec 0,9%, respectivement 1,2% pour les activités nécessitant des connaissances professionnelles spécialisées. Comme le montrent les analyses effectuées dans le présent rapport, la demande des entreprises à la recherche d'une main-d'œuvre faiblement qualifiée a été faible ces dernières années. Par ailleurs, le chômage structurel qui a sévi dans ce groupe de qualification est relativement élevé depuis de nombreuses années, ce qui freine toute hausse de salaire importante.

Dans l'ensemble, l'évolution des salaires médians entre les emplois présentant divers niveaux de qualification peut être considérée comme très équilibrée. L'immigration en provenance de l'UE devrait avoir freiné ces dernières années une hausse marquée des salaires pour les postes exigeant un niveau de qualification moyen à élevé.

<sup>48</sup> La progression des salaires sur deux ans a été convertie en progression annuelle dans l'hypothèse d'un taux de croissance constant.

<sup>49</sup> Les évolutions sur la partie supérieure de l'échelle des salaires (par ex. dans les services financiers) sont exclues des salaires médians.

Tableau 3.8. Croissance annuelle moyenne des salaires, 2002-2008<sup>50</sup>, quantile sélectionné de la répartition salariale (secteurs privés, confédération et cantons)

	Quantile 10%	Quantile 25%	<b>Médiane</b>	Quantile 75%	Quantile 90%	Salaire médian 2008
Travaux les plus exigeants	1.0%	1.3%	<b>1.4%</b>	1.8%	2.4%	11'113
Travaux indépendants et très qualifiés	0.9%	0.9%	<b>0.9%</b>	1.1%	1.1%	7'214
Connaissances professionnelles spécialisées	1.2%	1.0%	<b>1.0%</b>	1.2%	1.4%	5'720
Activités simples et répétitives	1.1%	1.1%	<b>0.9%</b>	1.1%	1.3%	4'507
Total	1.3%	1.1%	<b>1.3%</b>	1.5%	1.9%	5'993

Sources: OFS (ESS), propres évaluations

Si l'on examine l'évolution des salaires à différents points de la répartition des salaires, on constate que les hauts salaires pour chaque niveau de qualification ont enregistré une progression légèrement plus forte que les bas salaires. Ces différences ont été particulièrement marquées pour le niveau de qualification le plus élevé. Par contre, pour les autres niveaux, ces différences ont été très faibles. Ces résultats montrent clairement que la structure salariale est restée étonnamment stable en Suisse après l'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation. Cela est également pertinent pour les niveaux de qualification moyens et inférieurs, où de gros doutes concernant une pression croissante sur les salaires dominaient l'avis général. En ce qui concerne les activités simples et répétitives par exemple, l'évolution salariale ne diffère guère entre les hauts et les bas salaires. S'agissant des différents degrés de qualifications, les salaires les plus bas (quantile 10%) ont évolué toujours de manière au moins aussi positive que les salaires médians, à l'exception des hauts salaires.

Alors que la fourchette des salaires s'est ainsi légèrement élargie pour les hauts salaires, l'écart entre les revenus les plus bas et le salaire médian s'est sensiblement rétréci. Un glissement des salaires bas pourrait donc être évité, à tout le moins au niveau de l'économie dans son ensemble.

### **Evolution des salaires par catégorie de statuts de séjour**

L'analyse de l'évolution des salaires est intéressante à plusieurs égards. Pour la population résidante, il est déterminant de savoir dans quelle mesure sa propre évolution salariale est affectée par l'immigration. Nous avons pour cette raison distingué l'évolution salariale selon deux groupes: d'un côté les Suisses et les titulaires d'un permis d'établissement, qui constituent la population résidante, de l'autre les titulaires d'un permis de longue ou de courte durée, qui représentent au plus près la population immigrée.

<sup>50</sup> La progression des salaires sur deux ans a été convertie en progression annuelle dans l'hypothèse d'un taux de croissance constant.

Tableau 3.9. Croissance annuelle moyenne des salaires nominaux, par catégorie de statuts de séjour, 2002-2008<sup>51</sup>, sélection de quantiles de la répartition salariale (secteurs privé, confédération et cantons).

a) Suisses et étrangers titulaires d'un permis d'établissement

	Quantile 10%	Quantile 25%	<b>Médiane</b>	Quantile 75%	Quantile 90%	Salaire médian 2008
Travaux les plus exigeants	1.1%	1.3%	<b>1.3%</b>	1.7%	2.3%	11'066
Travaux indépendants et très qualifiés	0.8%	0.8%	<b>0.9%</b>	1.1%	1.1%	7'250
Connaissances professionnelles spécialisées	1.1%	0.9%	<b>1.0%</b>	1.2%	1.4%	5'777
Activités simples et répétitives	1.1%	1.1%	<b>0.9%</b>	1.1%	1.2%	4'622
Total	1.2%	1.0%	<b>1.3%</b>	1.5%	1.8%	6'098

b) Titulaires d'un permis de courte et de longue durée, frontaliers

	Quantile 10%	Quantile 25%	<b>Médiane</b>	Quantile 75%	Quantile 90%	Salaire médian 2008
Travaux les plus exigeants	-0.2%	1.0%	<b>2.0%</b>	2.2%	2.3%	11'429
Travaux indépendants et très qualifiés	1.3%	1.3%	<b>1.0%</b>	1.1%	1.6%	6'933
Connaissances professionnelles spécialisées	1.5%	1.4%	<b>1.4%</b>	1.4%	1.8%	5'437
Activités simples et répétitives	0.9%	1.3%	<b>1.2%</b>	1.4%	1.7%	4'108
Total	1.8%	1.8%	<b>2.0%</b>	2.0%	2.5%	5'426

Sources: OFS (ESS), propres évaluations

Un rapide coup d'œil sur l'évolution salariale de la population résidente révèle qu'elle ne diffère que faiblement de l'évolution générale des salaires. Dans la partie supérieure de la répartition salariale, les progressions ont légèrement dépassé celles de la partie inférieure. Dans l'ensemble toutefois, l'évolution des salaires demeure relativement équilibrée. On constate que les hausses salariales pour les travaux indépendants et très qualifiés ont été plus faibles, ce qui étaye la thèse selon laquelle l'immigration a pu freiner l'évolution des salaires.

Si l'on compare cette évolution à celle des frontaliers et des titulaires d'un permis de longue ou de courte durée, on constate globalement une hausse plus importante de leurs salaires. Si l'on examine les niveaux de salaire absolus (salaire médian), on parvient à la conclusion que cette évolution (à l'exception du niveau de qualification le plus élevé) a tendance à se rapprocher du niveau global des salaires. Sous l'angle des niveaux de qualification, l'évolution des salaires est relativement équilibrée à différents points de la répartition des salaires. Toutefois, l'évolution des salaires les plus bas constitue une exception en ce qui concerne les activités simples et répétitives: en effet,

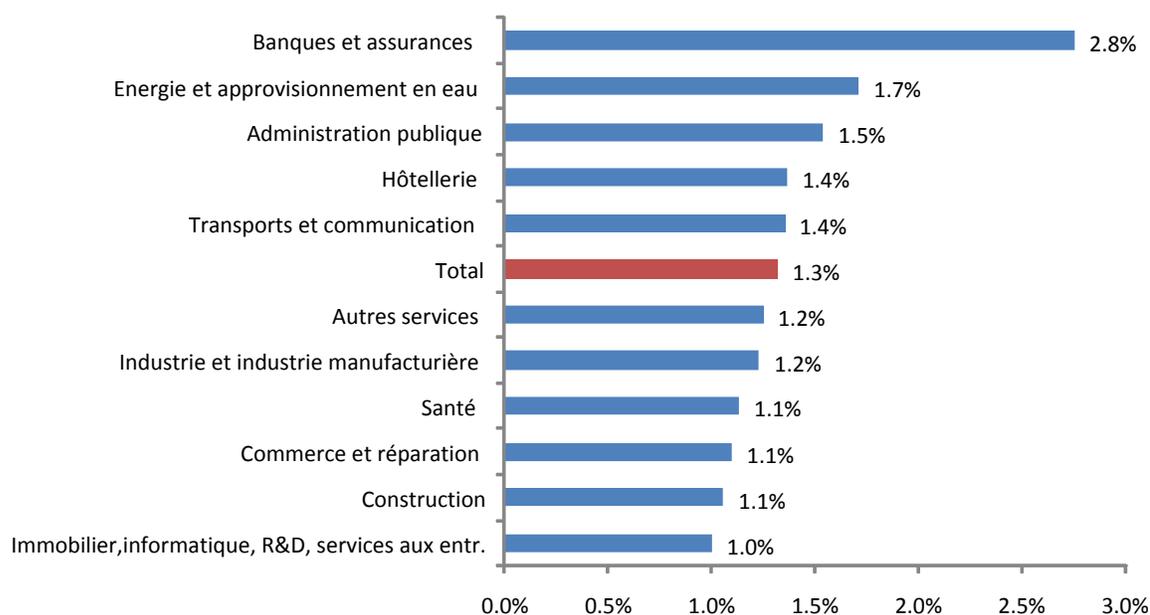
<sup>51</sup> La progression des salaires sur deux ans a été convertie en progression annuelle dans l'hypothèse d'un taux de croissance constant.

elle a été plus faible (+0,9%) que pour la population résidante (1,1%). Ces différences sont néanmoins trop minimes pour permettre de tirer des conclusions probantes.

### Evolution des salaires par branche

Le graphique 3.16 illustre la croissance moyenne annuelle des salaires médians par branche. Les banques et les assurances, avec une croissance des salaires nominaux de 2,8%, affichent la plus forte progression. Le secteur de l'énergie et de l'approvisionnement en eau ont également enregistré une croissance salariale supérieure à la moyenne (+1,7%), de même que l'administration publique (+1,5%). Dans l'hôtellerie ainsi que dans les transports et les communications (+1,4%), de même que dans les autres services, l'industrie et les industries manufacturières (+1,2%), les salaires nominaux n'ont augmenté que légèrement au-dessus, respectivement au-dessous de la moyenne. Quant au domaine de la santé, du commerce et de la construction, la croissance moyenne du salaire moyen se situait à 1,1%, contre 1% pour l'immobilier, l'informatique, la R&D et les services aux entreprises<sup>52</sup>.

Graphique 3.16. Croissance annuelle moyenne du salaire médian entre 2002 et 2008, par branche (secteurs privés,confédération et cantons)



Sources: OFS (ESS), propres évaluations

A l'aune de l'analyse portant sur l'emploi et le chômage, l'immigration en provenance de l'UE s'est répartie ces dernières années sur plusieurs branches. Aussi est-il difficile de tirer des conclusions sur les éventuels effets de la libre circulation des personnes, en

<sup>52</sup> Les évaluations relatives au secteur primaire ainsi qu'à l'éducation ne figurent pas dans ce graphique, car des informations pertinentes liées à ces branches n'étaient pas indiquées dans l'ESS 2002.

raison justement de l'évolution des branches. On peut toutefois supposer que l'évolution des salaires dans les secteurs de l'immobilier, de l'informatique, de la R&D, des services aux entreprises ainsi que de la construction a été davantage freinée par rapport à d'autres branches, en raison de la forte immigration dont ils ont fait l'objet. En effet, au sein de ces deux secteurs, la proportion de main-d'œuvre en provenance de l'UE/AELE a progressé plus fortement que dans d'autres branches. En revanche, on soulignera la progression supérieure à la moyenne des salaires dans l'hôtellerie, qui participe pour un tiers à la part la plus élevée des étrangers de l'UE/AELE. On ne saurait tirer un parallèle systématique entre l'immigration et l'évolution salariale, car on ne peut exclure le fait que l'immigration exerce un effet de frein sur les salaires<sup>53</sup>.

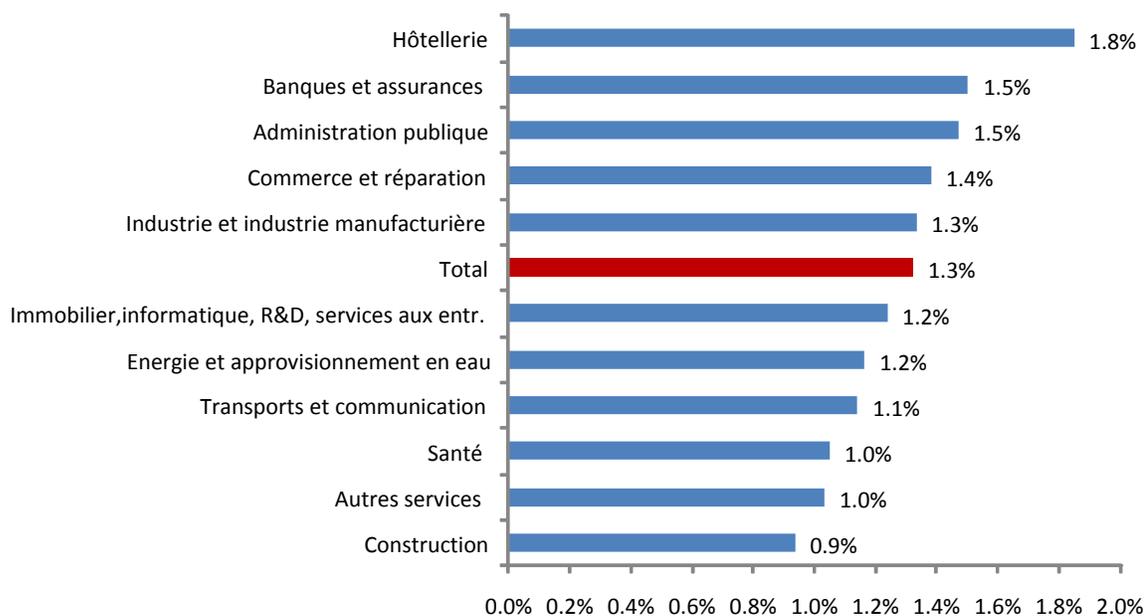
Outre l'évolution moyenne des salaires, il est notamment intéressant de savoir comme la répartition salariale évolue au fil du temps. Le graphique 3.17 illustre la progression des salaires bas du quantile 10% entre 2002 et 2008 dans certaines branches. On constate que les salaires de la partie inférieure de la répartition salariale se sont développés dans une fourchette identique à celle des salaires médians. Cette évolution très équilibrée est réjouissante, du fait que les mesures d'accompagnement ont pour objectif explicite d'éviter un glissement des salaires plus faibles.

Si l'on examine les branches en détail, une baisse des salaires les plus bas, notamment dans la construction, n'a pu être totalement évitée. La situation est tout autre dans l'hôtellerie: les salaires les plus bas ont affiché la plus forte progression salariale de toutes les branches examinées, avec une progression de 1,8%. La convention collective de travail peut avoir influencé sensiblement ce phénomène.

---

<sup>53</sup> Les effets de frein sur les salaires liés à l'immigration peuvent également être masqués par le fait que l'immigration a été plus forte dans les branches où la demande de main-d'œuvre était en hausse, induisant ainsi une hausse progressive des salaires.

Graphique 3.17. Croissance moyenne annuelle des salaires nominaux les plus faibles (quantile 10%) entre 2002 et 2008, par branche (secteurs privé, confédération et cantons)



Sources: OFS (ESS), propres évaluations

Le tableau 3.10 illustre l'évolution salariale entre 2002 et 2008 en fonction des autres quantiles. La plupart des branches présentent une évolution salariale très équilibrée sur l'ensemble de la répartition salariale.

Tableau 3.10. Croissance moyenne annuelle des salaires nominaux par branche, entre 2002 et 2008<sup>54</sup>, quantile sélectionné de la répartition des salaires (sect. privés, confédération et cantons)

	Quantile 10%	Quantile 25%	Médiane	Quantile 75%	Quantile 90%
Industrie et industrie manufacturière	1.3%	1.2%	1.2%	1.3%	1.7%
Energie et approvisionnement en eau	1.2%	1.4%	1.7%	2.1%	1.8%
Construction	0.9%	1.0%	1.1%	1.1%	1.2%
Commerce et réparation	1.4%	1.3%	1.1%	1.5%	2.1%
Hôtellerie	1.8%	1.7%	1.4%	1.1%	1.2%
Transport et communication	1.1%	1.1%	1.4%	1.8%	2.1%
Banques et assurances	1.5%	2.0%	2.8%	3.4%	5.2%
Immobilier, informatique, R&D, services aux entreprises	1.2%	1.0%	1.0%	1.3%	1.7%
Administration publique	1.5%	1.5%	1.5%	1.7%	1.5%
Santé	1.0%	1.1%	1.1%	1.2%	1.7%
Autres services	1.0%	1.1%	1.2%	1.3%	1.1%
Total	1.3%	1.2%	1.3%	1.6%	1.9%

Sources: OFS (ESS), propres évaluations

<sup>54</sup> La progression des salaires sur deux ans a été convertie en progression annuelle dans l'hypothèse d'un taux de croissance constant.

## Evolution des salaires d'insertion

L'évolution des salaires illustrée ci-dessus concerne à chaque fois l'ensemble de la main-d'œuvre. On pourrait imaginer que les effets sur les salaires liés à une hausse de l'immigration se reflètent avant tout dans ceux des personnes récemment embauchées. Le tableau 3.11 illustre l'évolution des salaires d'insertion entre 2002 et 2008 par branche et par catégorie de permis de séjour.

Toute branche et catégorie de permis de séjour confondues, on ne constate entre l'évolution globale des salaires et celle des salaires d'insertion aucun écart important (chaque fois salaires médians). Le salaire médian des nouveaux preneurs d'emploi a crû de 1,2%, contre 1,3% pour l'ensemble des employés. Par contre, les salaires d'insertion ont évolué de manière nettement inférieure à la moyenne dans l'administration publique (0,1% contre 1,5%), dans l'industrie et l'industrie manufacturière (0,7% contre 1,2%), dans les transports et la communication (0,8% contre 1,4%) ainsi que dans les banques et les assurances (2,4% contre 2,8%).

Si l'on distingue les différentes catégories de permis de séjour, on constate dans un premier temps que les salaires d'insertion des Suisses et des étrangers établis, qui représentent ici la population résidante, ont augmenté de manière inférieure à la moyenne, tandis que ceux des frontaliers, des titulaires d'un permis de longue ou de courte durée, soit les immigrés, ont crû à un niveau disproportionné.

S'agissant des Suisses et des étrangers résidant, les salaires d'insertion dans l'administration publique (0% contre 1,5%), dans l'industrie (0,7% contre 1,2%), dans les transports et la communication (0,7% contre 1,4%), dans les banques et les assurances (2,1% contre 2,7) ainsi que dans la construction (0,8% contre 1%) ont évolué de manière inférieure à la moyenne.

Quant aux frontaliers et aux titulaires d'un permis de longue ou de courte durée, les salaires d'insertion dans l'industrie et l'industrie manufacturière (0,8% contre 1,8%), dans les banques et les assurances (0,5% contre 1,8), dans la santé (0,9% contre 1,4%) ainsi que dans les autres services (0,2% contre 1,2) ont été plus faibles. Finalement, dans les autres branches (notamment la construction et l'hôtellerie), ils ont augmenté de manière quasiment identique, voire disproportionnée.

Tableau 3.11. Croissance moyenne annuel du salaire nominal médian, personnel nouvellement embauché<sup>55</sup> et l'ensemble des preneurs d'emploi, par branche et par catégorie de permis de séjour, 2002-2008 (secteurs privé, confédération et cantons)

	Toutes les catégories de séjour		Suisse et étrangers résidant		Frontaliers, titulaires d'un permis de longue ou de courte durée	
	Salaire d'insertion	Total	Salaire d'insertion	Total	Salaire d'insertion	Total
Industrie et industrie manufacturière	0.7%	1.2%	0.7%	1.2%	0.8%	1.8%
Energie et approvisionnement en eau	1.2%	1.1%	0.8%	1.0%	2.0%	1.5%
Construction	1.3%	1.1%	1.1%	1.0%	1.9%	1.7%
Commerce et réparation	1.7%	1.4%	1.2%	0.9%	1.8%	1.8%
Hôtellerie	0.8%	1.4%	0.7%	1.4%	1.3%	1.0%
Transport et communication	2.4%	2.8%	2.1%	2.7%	0.5%	1.8%
Banques et assurances	1.4%	1.0%	1.5%	1.2%	0.5%	-0.1%
Immobilier, informatique, R&D, services aux entreprises	0.1%	1.5%	0.0%	1.5%	1.7%	1.8%
Administration publique	1.2%	1.1%	1.2%	1.1%	0.9%	1.4%
Santé	1.0%	1.2%	1.4%	1.4%	0.2%	1.2%
Total	1.2%	1.3%	1.0%	1.3%	2.3%	2.0%

Sources: OFS (ESS), propres évaluations

On constate une certaine pression sur les salaires d'insertion dans certaines branches, notamment dans l'industrie et l'industrie manufacturière ainsi que dans la construction (pour les Suisses et les étrangers établis). Celle-ci pourrait être liée à l'ALCP, étant donné que l'immigration a été relativement élevée dans ces secteurs. La question de savoir si un tel parallèle existe réellement mériterait d'être étudiée plus avant.

Les salaires d'insertion des frontaliers, des titulaires d'un permis de séjour de longue ou de courte durée ainsi que leurs salaires ont augmenté plus fortement que ceux des Suisses et des étrangers établis: cela indique que les différences de salaire ont tendance à s'estomper. Cette évolution pourrait à terme réduire l'éventuel effet de frein de l'immigration sur les salaires de la population résidante.

<sup>55</sup> Personnes qui, au moment de l'enquête, travaillaient depuis moins d'un an auprès de leur employeur actuel.

### 3.2.3 Expériences des commissions tripartites (CT)

Reste l'importante question de savoir si les travailleurs immigrés respectent les conditions de salaire usuelles dans la branche, la profession et la localité. Le rapport annuel 2009 sur la mise en œuvre des mesures d'accompagnement est publié parallèlement au présent rapport. Les résultats peuvent se résumer de la manière suivante<sup>56</sup>.

Durant l'année 2009, les activités engagées dans le cadre des mesures d'accompagnement ont à nouveau pris de l'ampleur, si bien que des contrôles ont lieu régulièrement dans toutes les régions et dans toutes les branches. En dépit d'une baisse notable des activités de contrôle des travailleurs détachés par les commissions paritaires (CP), l'objectif visant à contrôler 50% de ces derniers a été atteint par les organes de contrôle. Pour éviter les contrôles multiples des entreprises détachant des travailleurs, qui ont déjà eu plusieurs mandats en Suisse et qui ont affiché un comportement correct, il est possible de dévier légèrement de cet objectif. Les employeurs suisses ont, quant à eux, fait l'objet de contrôles plus fréquents, les commissions paritaires ayant concentré leurs activités durant l'année sous revue sur ce groupe d'employeurs. Le second œuvre, le secteur manufacturier, l'industrie et le secteur principal de la construction, branches sensibles en matière de détachement, sont celles qui ont subi le plus grand nombre de contrôles. Cela concorde avec la proportion relativement importante de personnes soumises à l'obligation de s'annoncer dans ces branches.

Les organes d'exécution observent à nouveau cette année d'importantes disparités dans les taux de sous-enchère et d'infraction en matière de salaire et de conditions de travail. D'après les CP, 21% des entreprises détachant des travailleurs contrevenaient aux dispositions, alors que les résultats des CT indiquent un taux de sous-enchère inchangé de 8%. Il faut, toutefois, prendre en considération le fait qu'il existe dans le champ de contrôle des CP des salaires minimaux contraignants qui simplifient le relevé des infractions. Si les résultats peuvent être qualifiés de globalement satisfaisants, les contrôles n'en demeurent pas moins nécessaires.

Le nombre d'amendes administratives infligées par les cantons montre que les instances de contrôle ne se contentent pas de constater les infractions, mais qu'elles les sanctionnent aussi. Ces amendes se rapportent en grande partie à des défauts d'annonce, où le niveau d'infraction est relativement élevé (19%). Les manquements dans le secteur du détachement sont, toutefois, souvent imputables à une méconnaissance de la loi sur le détachement de travailleurs. En témoignent le faible taux de récidive en ce domaine ainsi que le large succès des procédures de conciliation engagées lorsque les entreprises détachant des travailleurs contreviennent aux dispositions salariales (infractions ou sous-enchères).

---

<sup>56</sup> Le paragraphe suivant a été repris du résumé du rapport annuel 2010 sur la mise en œuvre des mesures d'accompagnement.

Les contrôles ont également été intensifiés dans les branches que les CT ont désignées, au niveau fédéral, comme devant faire l'objet d'une attention particulière: le secteur principal de la construction, le second œuvre, la location de services, le nettoyage et l'hôtellerie-restauration. Les CT cantonales ont, elles aussi, décidé de surveiller de près certaines branches et d'y multiplier les contrôles. De nouvelles branches sont venues s'ajouter à la catégorie des branches affichant des taux de sous-enchère ou d'infraction importants. Il faut toutefois, pour en tirer des conclusions, prendre en compte le nombre de contrôles effectifs par branche.

Dans le domaine de la location de services, les contrôles auxquels doit procéder le SECO résultent, entre autres, d'une proposition parlementaire. Les organes de contrôle cantonaux ont constaté ici une sous-enchère des salaires et des conditions de travail usuelles dans la région et dans la branche légèrement supérieure à la moyenne. En effet, seul 1% des entreprises de location de services ont pratiqué du dumping salarial, alors que ce taux s'établit à 4% en moyenne pour les employeurs suisses contrôlés. Avec un taux de 31%, les infractions que les CP ont relevées en matière salariale restent dans la moyenne des branches. Ce taux d'infractions élevé dans la location de services est remarquable; en effet, l'an passé, les CP avaient relevé un taux inférieur à la moyenne (11%).

Alors que les nouvelles prises d'emploi des titulaires d'un permis de courte durée soumis à l'obligation de s'annoncer ont nettement diminué et que le nombre de travailleurs détachés a légèrement décliné en raison de la situation économique défavorable, on a constaté une hausse supplémentaire des travailleurs indépendants soumis à l'obligation de se déclarer. Près de 20% des contrôles ont débouché sur la présomption d'une indépendance fictive. Le statut d'indépendant est simulé dans le but de contourner des standards minimaux ayant force obligatoire concernant les conditions salariales et de travail. En effet, ceux-ci ne s'appliquent pas aux indépendants. Cette problématique doit à l'avenir faire l'objet d'une attention accrue: en renforçant les contrôles au cas par cas, les faux indépendants devraient à l'avenir être davantage combattus.

Les infractions et les sous-enchères constatées par les organes de contrôle révèlent, d'une part, que les contrôles et les sanctions sont importants et, d'autre part, que certains aspects doivent encore être éclaircis. La nouvelle plateforme d'information lancée en juin 2009 par le SECO, [www.entsendung.ch](http://www.entsendung.ch), vient combler ce besoin. Des rapports ultérieurs indiqueront si cette plateforme permet d'informer suffisamment les entreprises et si, le cas échéant, les infractions et les sous-enchères diminuent.

## 4 Répercussions de l'ALCP sur les assurances sociales

### 4.1 Conséquences financières de l'ALCP sur la sécurité sociale

Dans le message relatif à l'accord sur la libre circulation des personnes, des coûts supplémentaires annuels d'environ 424 millions de francs avaient été prévus pour la sécurité sociale. Toutefois, les coûts effectifs estimés à 295 millions de francs ont été considérablement inférieurs et se répartissent de la façon suivante sur les différentes branches d'assurances sociales:

Tableau 4.1. Surcoûts dus à l'ALCP pour chaque branche d'assurance sociale

Branche	Mesure	Surcoûts annuels estimés	Surcoûts annuels en mio de francs (2008)
AVS/AI	Transformation d'un système de rentes partielles en rentes au prorata Exportation des quarts de rente AI	105	133
PC	Suppression du délai de carence de 10 ans pour les ressortissants d'Etats de l'UE	11	12
AA	Entraide en matière de prestations en Suisse: frais administratifs	0.05	0.38
AM	Réduction de prime pour assurés à l'étranger Entraide en matière de prestations en Suisse	max. 96	10.6
AC	Prestations aux travailleurs dont l'emploi a duré moins d'une année pendant les 7 premières années suivant l'entrée en vigueur de l'ALCP	210	106 (2009)
AF	Exportation des allocations de ménage	2	1
APG: assurance maternité	Exportation des allocations de maternité (les allocations de maternité ont été introduites seulement depuis le 01.07.2005)	--	32

Sources: OFS, SECO

Dans le détail, ces coûts s'établissent comme suit:

#### AVS/AI

L'exportation complète des prestations a été introduite par l'ALCP, c'est pourquoi les quarts de rente AI ont aussi été exportés dans les Etats membres de l'UE à partir du 1<sup>er</sup> juin 2002. La détermination des surcoûts concernant l'exportation des quarts de rentes AI s'est basée sur des données datant de janvier 2008, qui sont les données disponibles les plus récentes. Les coûts relatifs aux quarts de rentes AI exportés, y compris les

rentes complémentaires, servis aux ressortissants des Etats de l'UE25 résidant dans l'UE25, s'élèvent à un total de 5 millions de francs<sup>57</sup>. Des surcoûts ont également été engendrés par l'introduction, pour les rentes AVS et AI, d'un système linéaire de rentes partielles selon le principe du prorata: lors du calcul de la rente, les années de cotisation avant 1973 sont prises en considération de la même manière que celles à partir de 1973. Les coûts qui en résultent ont un caractère transitoire, car seules les périodes de cotisation antérieures à 1973 sont concernées. Même sans cette modification, le système de rentes partielles passerait en effet complètement à un système au prorata en 2017 pour les nouvelles rentes.

Les données correspondantes se basent sur le registre des rentes (état janvier 2008). La somme des rentes AVS/AI, y compris les rentes complémentaires, servis aux ressortissants d'un Etat membre de l'UE25 qui résident dans l'UE25 et qui ont cotisé avant 1973, a été comparée avec la somme des rentes obtenue sans le système au prorata. Il en résulte des surcoûts de 128 millions de francs.

## **PC**

En vertu du principe d'égalité de traitement contenu dans l'ALCP, le délai de carence de 10 ans pour les prestations complémentaires a été supprimé pour les ressortissants des Etats membres de l'UE. Sur la base de la sélection des ressortissants de l'UE25 du registre 2008 des PC (qui correspond à l'état actuel du registre) ayant cotisé moins de 10 ans et selon les calculs comparatifs susmentionnés, les surcoûts se montent à 12 millions de francs.

## **Assurance-accident**

L'ALCP prévoit, selon le modèle de l'assurance-maladie, l'entraide en matière de prestations en nature pour l'assurance contre les accidents professionnels et non professionnels, ainsi qu'en cas de maladie professionnelle. La Confédération finance les coûts de la SUVA dans sa fonction d'organisme de liaison et supporte les coûts du capital de l'entraide en matière de prestations, qui s'élevaient en 2009 à environ 378'000 francs.

## **Assurance-maladie**

Les coûts dans l'assurance-maladie comprennent les coûts qui incombent à l'Institution commune LaMal pour la mise en œuvre de la coordination internationale (entraide en matière de prestations et tâches vis-à-vis des bénéficiaires de rentes) et ceux liés à la réduction des primes pour les assurés à l'étranger.

Pour l'application de l'entraide administrative interétatique, l'Institution commune fonctionne comme organisme de liaison et comme institution garantissant l'octroi de prestations à charge de l'assurance étrangère. Pour l'année 2008, les frais d'intérêts se

---

<sup>57</sup> Les rentes complémentaires pour les époux de bénéficiaires de rentes AI ont été supprimées avec la 5<sup>e</sup> révision de l'AI.

rapportant au préfinancement de l'entraide en matière de prestations et les frais administratifs se sont élevés à 9,7 millions de francs, dont 5,2 millions proviennent de la Confédération et 4,5 millions des assurés.

Sur la base de l'ALCP, certaines personnes domiciliées dans un État membre de l'UE25 sont aussi soumises à l'assurance-maladie en Suisse. Ces personnes ont en principe droit, comme les autres assurés, à une réduction individuelle des primes pour autant qu'elles vivent dans des conditions économiques modestes. La proportion d'assurés domiciliés dans un Etat membre de l'UE25 (environ 27'000) reste de toute manière infime par rapport à l'effectif total des assurés (7,7 millions), selon les données les plus récentes de 2008. Pour l'année 2008, seulement 0,9 million de francs a ainsi été affecté à des réductions des primes dans les Etats de l'UE25, dont 0,8 million de francs est assumé par la Confédération et 0,1 million de francs par les cantons.

### **Assurance-chômage**

Au 31 mai 2009 prenait fin le régime transitoire de l'assurance-chômage (AC) pour les Etats de l'UE15/AELE, tel que prévu dans l'accord sur la libre circulation des personnes. C'est désormais l'Acquis communautaire qui est valable, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2009. Ce régime transitoire englobait les trois points suivants:

- Les résidents de courte durée en possession d'un permis L ne pouvaient bénéficier en Suisse des prestations de l'AC que s'ils avaient rempli les conditions relatives à la période de cotisation nécessaire (12 mois sur une période de deux ans);
- En cas de chômage, les frontaliers bénéficient des prestations de l'AC dans leur pays de domicile, et non en Suisse.
- Une partie des cotisations AC des frontaliers et des résidents de courte durée qui n'ont pas rempli les conditions relatives à la période de cotisation est remboursée au pays d'origine (rétrocession).

Les différences prévalant entre le régime transitoire et l'acquis communautaire sont les suivantes (à compter du 1<sup>er</sup> juin 2009):

- Les périodes de cotisation des résidents de courte durée au bénéfice d'un permis L qui ont été accumulées au sein de l'UE sont comptabilisées dans la période de cotisation exigée par la Suisse;
- Les cotisations AC des résidents de courte durée, qui ne remplissent pas les conditions relatives à la période de cotisation, et celles de l'ensemble des frontaliers ne seront plus remboursées au pays d'origine (suppression des rétrocessions pour les Etats de l'UE17, mais non pour ceux de l'UE8 et de l'UE2).

En 2009, les coûts supplémentaires liés à l'AC de 106 millions de francs ont été estimés sur la base suivante: prise en compte des périodes de cotisation effectuées à l'étranger

(13 millions de francs), des indemnités de chômage (IC) des résidents de courte durée (57 millions de francs) ainsi que des coûts supplémentaires liés au chômage saisonnier des résidents de l'UE17/AELE au bénéfice d'une autorisation B, actifs dans les secteurs de l'agriculture, de la construction et de l'hôtellerie (36 millions de francs). Les coûts moyens des sept premières années suivant l'entrée en vigueur de l'ALCP, auxquels font référence les estimations mentionnées dans le message relatif à l'accord bilatéral, ont d'ailleurs même été nettement inférieurs.

### **Prestations familiales**

En ce qui concerne les surcoûts dans le domaine des prestations familiales, il s'agit des coûts dus aux allocations de ménage prévues par la Loi fédérale sur les allocations familiales dans l'agriculture et destinées aux travailleurs agricoles qui sont, sur la base de l'ALCP, aussi accordées quand leur famille réside à l'étranger. Faute de données correspondantes, les conséquences financières de l'ALCP dans le domaine des prestations familiales cantonales n'ont pas pu être estimées.

### **APG: assurance maternité**

S'agissant de l'assurance-maternité, les surcoûts n'ont pas été engendrés par l'entrée en vigueur de l'ALCP. L'assurance-maternité a été introduite ultérieurement, le 1<sup>er</sup> juillet 2005, suite à une modification de la législation nationale. Les indemnités de maternité doivent aussi être accordées aux ressortissantes de l'UE sur la base de l'ALCP (impératif d'égalité de traitement). En 2008, 37 millions de francs ont été exportés dans les pays de l'UE, dont le versement de 32 millions de francs d'indemnités à des ressortissantes de l'UE résidant dans un Etat de l'UE.

## **4.2 Répercussions de l'ALCP sur le 1<sup>er</sup> pilier**

La sécurité sociale suisse profite de la libre circulation des personnes provenant des Etats membres de l'UE, car le ratio entre actifs et rentiers est amélioré par l'immigration des personnes actives, tandis que plus de cotisations sont versées à l'AVS/AI. Les résultats des ressortissants de l'UE25 et de l'UE15 ont été présentés de manière séparée afin de mettre en évidence toute différence pouvant éventuellement survenir entre ces deux groupes de personnes. Les cotisations des employés et des employeurs représentent la principale source de financement du 1<sup>er</sup> pilier (AVS/AI/APG/PC). Elles couvraient 64% des dépenses de ce système en 2008<sup>58</sup>. La statistique des revenus AVS permet un suivi précis de l'évolution de la substance économique soumise à cotisation durant la période. L'évolution de la somme des salaires soumis à cotisation entre 1997 et 2007 représentée dans le graphique 4.1 est marquée par les caractéristiques suivantes: la croissance de la masse des salaires a évolué en forte corrélation avec le cycle conjoncturel observé au cours des onze dernières années.

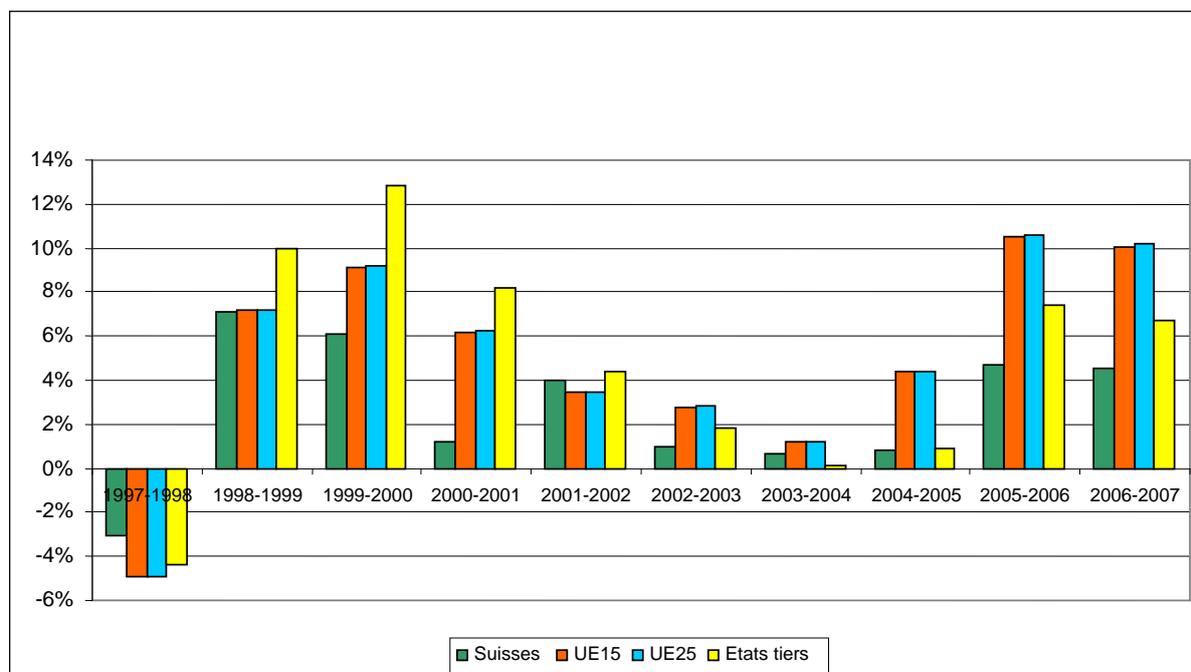
---

<sup>58</sup> Statistique des assurances sociales suisses, tableaux SV1.2.1 et SV1.3.1.

L'évolution de la somme des salaires soumis à cotisation entre 1997 et 2007 représentée dans le graphique 4.1 est marquée par les caractéristiques suivantes: la croissance de la masse des salaires a évolué en forte corrélation avec le cycle conjoncturel observé au cours des onze dernières années. En phase positive, la croissance de la masse salariale soumise à cotisation des personnes étrangères était plus élevée que celle de la masse salariale des Suisses. L'évolution de la masse salariale des personnes étrangères dénote un phénomène de substitution qui semble en accord avec la politique des deux cercles initiée par les accords bilatéraux.

Si jusqu'en 2001 la part la plus dynamique était celle des ressortissants d'Etats tiers, cette croissance s'est affaiblie entre 2002 et 2005. Toutefois, au cours des années 2006 et 2007, elle s'est à nouveau accélérée fortement. La masse salariale soumise à cotisation des ressortissants de l'UE, qu'ils proviennent de l'UE25 ou de l'UE15, a évolué parallèlement, ce qui explique la très forte progression enregistrée en 2006 et 2007.

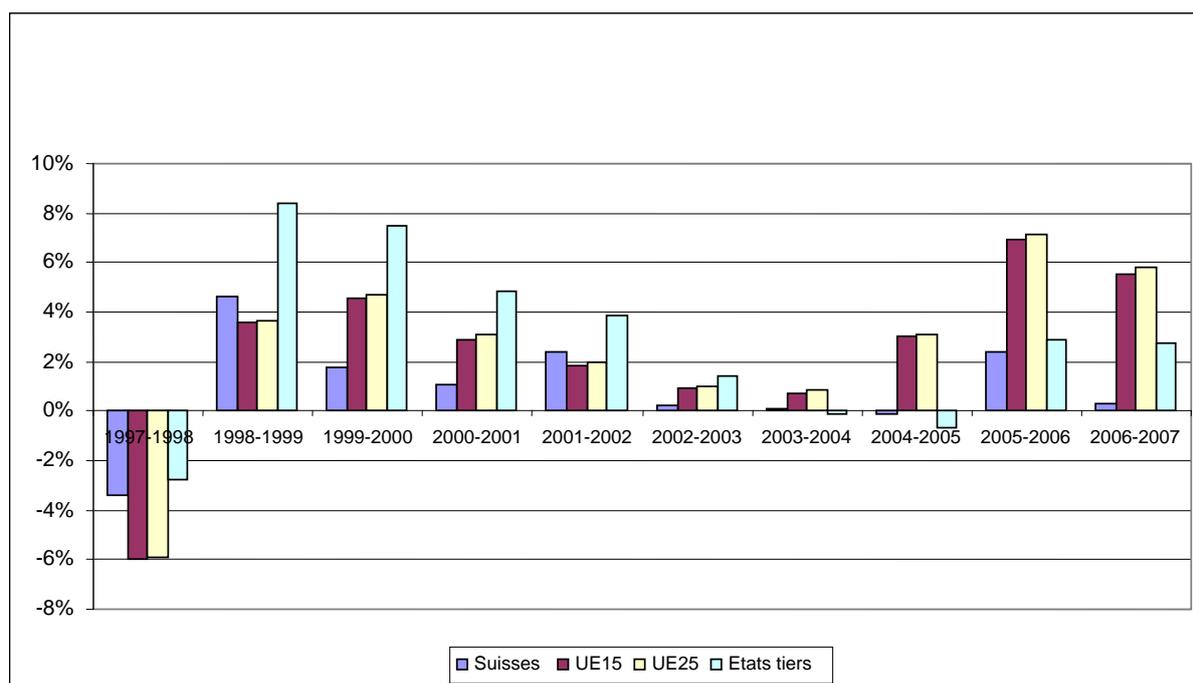
Graphique 4.1. Evolution de la masse salariale soumise à cotisation AVS selon la nationalité du cotisant



Source: OFAS

Si l'on observe les taux de variation du nombre d'actifs soumis à l'obligation de cotiser (graphique 4.2), on peut remarquer qu'en 2005, le nombre de cotisants de nationalité suisse s'est légèrement tassé, qu'il a affiché une hausse en 2006 pour finalement fortement reculer en 2007. Par contre, le nombre de cotisants issus de pays de l'UE a constamment diminué jusqu'en 2004. Dès 2005, il a amorcé une tendance à la hausse et s'est à nouveau replié en 2007.

Graphique 4.2. Taux de variation du nombre d'actifs occupés ayant cotisé entre 1997 et 2007



Sources: OFAS, actifs = employés

La statistique des revenus AVS n'étant ni une statistique migratoire, ni une statistique de l'emploi, il n'est malheureusement pas possible de connaître précisément les raisons des entrées ou des sorties du statut de «cotisant».

#### 4.2.1 Proportion des étrangers dans le financement du 1<sup>er</sup> pilier

L'évolution plus dynamique de la masse salariale des ressortissants étrangers a accru leur part dans le financement du premier pilier. Alors que celle des Suisses a diminué en l'espace de dix ans de 76,6 à 72,4%, celle des ressortissants de l'UE25 est passée de 17,8% à 20,8% (UE15 de 17,5% à 20,4%). La part des autres étrangers a également augmenté d'un peu plus d'un pourcent en passant de 5,7% à 6,8%. Les accords bilatéraux ont certainement agi de manière positive en permettant à une main-d'œuvre qualifiée d'accéder au marché du travail national.

Tableau 4.2. Proportion des revenus soumis à cotisation\* selon la nationalité des cotisants

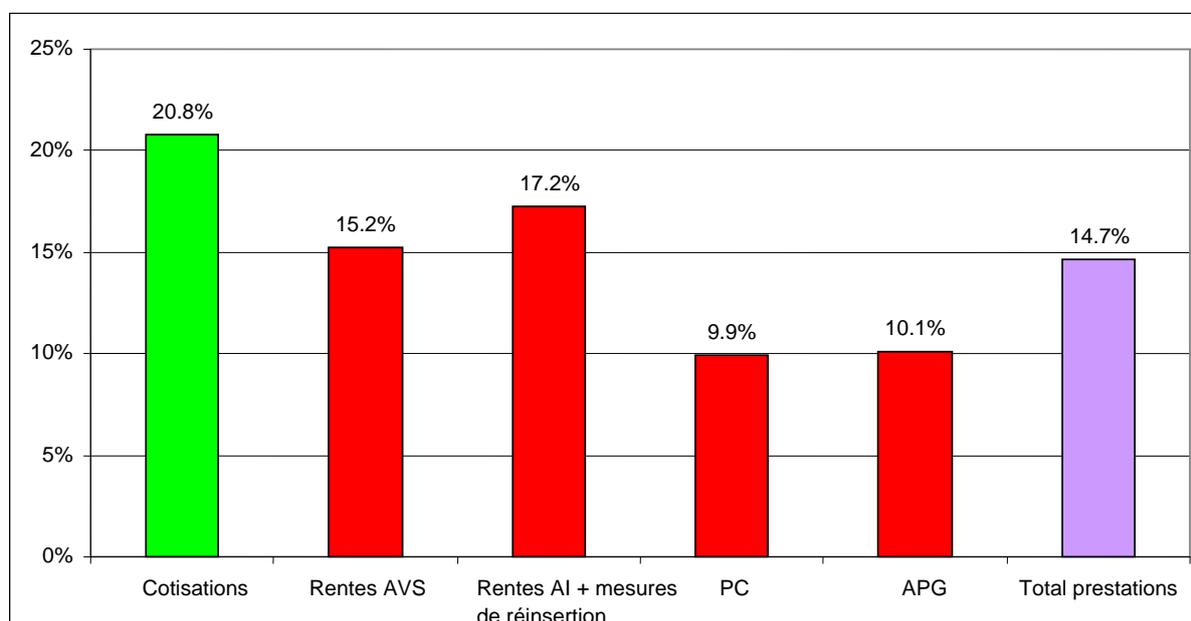
	1997	2'000	2005	2006
<b>Suisses</b>	76.6%	75.9%	73.8%	72.4%
<b>UE25</b>	17.8%	18.0%	19.6%	20.8%
<b>UE15</b>	17.5%	17.7%	19.3%	20.4%
<b>Etats tiers</b>	5.7%	6.1%	6.6%	6.8%

Source: OFAS. \*Sont pris en compte tous les revenus soumis à cotisation.

#### 4.2.2 Proportion des ressortissants de l'UE dans le financement et les prestations du 1<sup>er</sup> pilier

La source de financement principale des prestations du premier pilier sont les cotisations versées par les assurés et les employeurs. Elles couvrent 64% des dépenses en 2008<sup>59</sup>, le reste étant financé par les pouvoirs publics, par des impôts affectés et par des «reconnaisances de dettes» (déficit AI face au Fonds AVS). En contribuant à raison d'un peu plus de 20% aux cotisations, les ressortissants de l'UE25 bénéficiaient d'environ 15% de la somme des rentes AVS versées, 17% des rentes et des mesures de réadaptation AI, 10 % de la somme des prestations complémentaires et 10% des APG<sup>60</sup>. Au total, ils bénéficiaient financièrement d'environ 15% de l'ensemble des prestations individuelles du premier pilier.

Graphique 4.3. Part des ressortissants de l'UE25 dans les revenus soumis à cotisation\* et dans les principales prestations du premier pilier<sup>61</sup>.



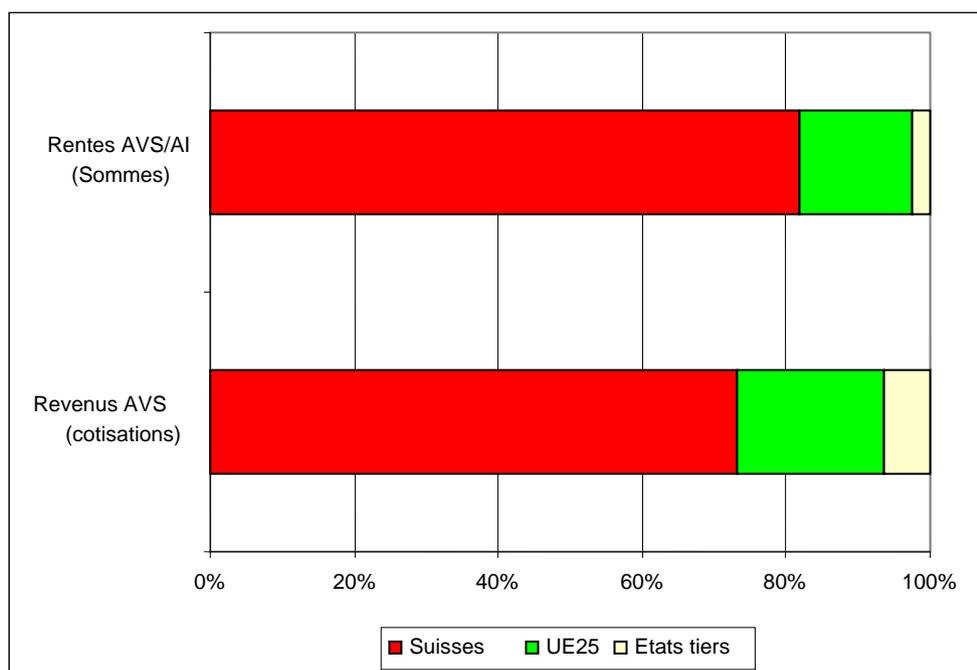
Source: OFAS. \* Sont pris en compte tous les revenus soumis à cotisation.

<sup>59</sup> Statistique des assurances sociales suisses, tableaux SV1.2.1 et SV1.3.1.

<sup>60</sup> Estimation sur la base des données disponibles les plus récentes (tous les revenus: revenus AVS 2007, APG 2008, PC 2008, mesures de réadaptation AI 2008, rentes 2008).

<sup>61</sup> Répartition selon les bases statistiques disponibles les plus récentes (cotisations AVS 2007, prestations en général en 2009 ou en janvier 2008).

Graphique 4.4. Répartition des cotisations\* et des rentes AVS/AI par nationalité



Source: OFAS. \*Sont pris en compte tous les revenus soumis à cotisation: 2006, rentes AVS/AI 2009

Si l'on considère exclusivement les rentes AVS et AI, qui constituent le domaine de prestations le plus important du 1<sup>er</sup> pilier, on constate que les ressortissants étrangers contribuent de façon déterminante au financement et à la consolidation de la sécurité sociale. A long terme, le paiement des cotisations ouvre naturellement des droits à des rentes, qui grèveront l'AVS d'ici 30 à 40 ans.

### 4.3 Conséquences de la libre circulation des personnes sur l'assurance-invalidité AI

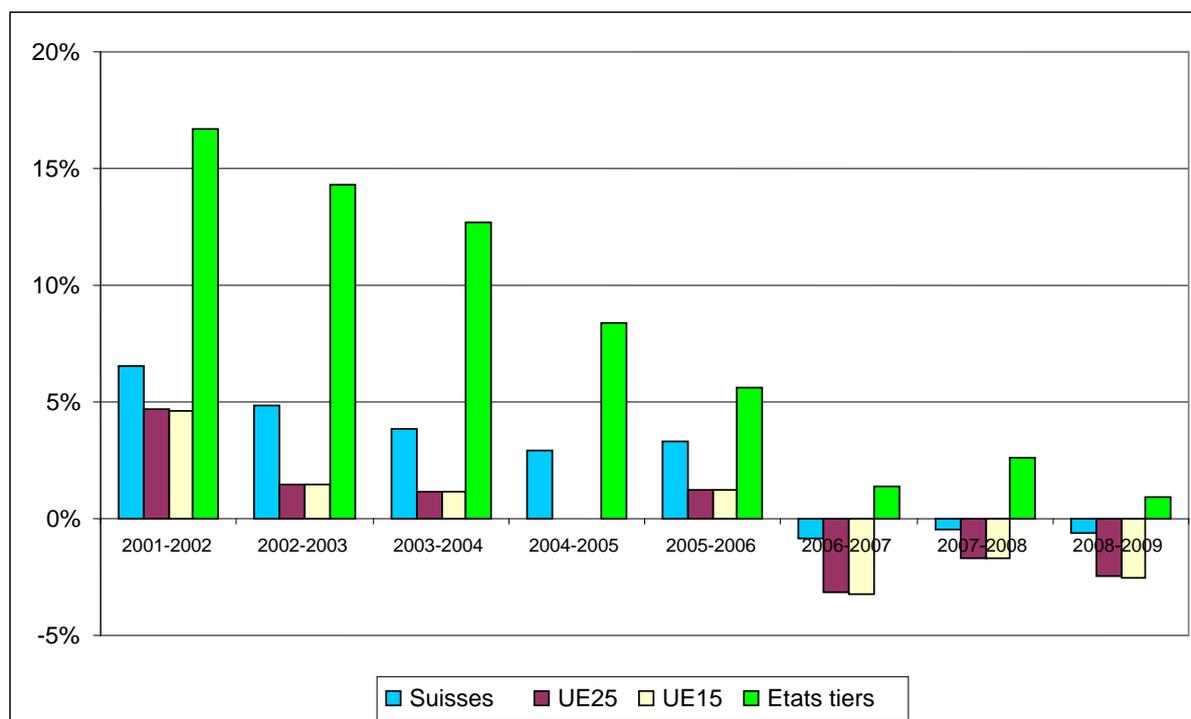
En 2008, les rentes représentaient 66% du volume des dépenses de l'AI<sup>62</sup>. Au cours de cette année, environ 290'000 rentes d'invalidité ont été versées, dont 190'000 à des Suisses, 65'000 à des ressortissants de l'UE25 (64'000 à des ressortissants de l'UE15) et 36'000 à des ressortissants de pays tiers. Comme le montre le graphique 4.5, l'accord sur la libre circulation des personnes n'a pas provoqué une augmentation du nombre des bénéficiaires de rentes AI. Après un pic observé en 2002 (comparaison effectuée régulièrement au mois de janvier, soit ici avant l'entrée en vigueur des accords), le taux de croissance du nombre de rentiers a régulièrement diminué. La tendance au recul est plus prononcée concernant les ressortissants de l'UE25 que pour les Suisses.

En outre, par le biais des cotisations, ils contribuent davantage au financement de l'AI (20,8%) qu'ils ne bénéficient de prestations (17,2% des rentes AI et des mesures de réinsertion). La crainte que la libre circulation des personnes ne conduise à une augmentation massive du nombre de bénéficiaires étrangers de prestations AI ne s'est donc point confirmée. Le recul général du nombre de nouvelles rentes est entre autres dû à la sensibilisation accrue de l'ensemble des acteurs du domaine de l'AI, ainsi qu'aux nouveaux

<sup>62</sup> Statistique des assurances sociales suisses, SAS 2009, tableau IV 1.3.

instruments d'examen introduits par la 4<sup>e</sup> révision de l'AI. Les problèmes auxquels l'AI doit actuellement faire face n'ont aucun lien avec la libre circulation des personnes.

Graphique 4.5. Evolution annuelle du nombre de rentes AI par nationalité



Source: OFAS

On notera que tant les ressortissants suisses que ceux des Etats de l'UE présentent depuis 2007 un taux de croissance négatif. Par contre, les ressortissants des Etats tiers continuent d'afficher une légère hausse du nombre de rentes AI.

Tableau 4.3.1 Nombre de bénéficiaires de rentes AI et taux de croissance annuel selon la nationalité entre 2000 et 2009

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Suisses	157'231	167'556	175'714	182'522	187'802	193'976	192'338	191'379	190'182
UE25	64'542	67'560	68'563	69'363	69'341	70'176	67'936	66'780	65'117
dont UE15	63'806	66'752	67'718	68'500	68'480	69'313	67'066	65'918	64'247
Etats tiers	20'074	23'420	26'762	30'158	32'691	34'532	35'004	35'921	36'255
<b>Total</b>	<b>241'847</b>	<b>258'536</b>	<b>271'039</b>	<b>282'043</b>	<b>289'834</b>	<b>298'684</b>	<b>295'278</b>	<b>294'080</b>	<b>291'554</b>

Tableau 4.3.2. Taux de croissance des bénéficiaires AI selon la nationalité entre 2001 et 2009

	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Suisses	6.6%	4.9%	3.9%	2.9%	3.3%	-0.8%	-0.5%	-0.6%
UE25	4.7%	1.5%	1.2%	0.0%	1.2%	-3.2%	-1.7%	-2.5%
dont UE15	4.6%	1.4%	1.2%	0.0%	1.2%	-3.2%	-1.7%	-2.5%
Etats tiers	16.7%	14.3%	12.7%	8.4%	5.6%	1.4%	2.6%	0.9%
<b>Total</b>	<b>6.9%</b>	<b>4.8%</b>	<b>4.1%</b>	<b>2.8%</b>	<b>3.1%</b>	<b>-1.1%</b>	<b>-0.4%</b>	<b>-0.9%</b>

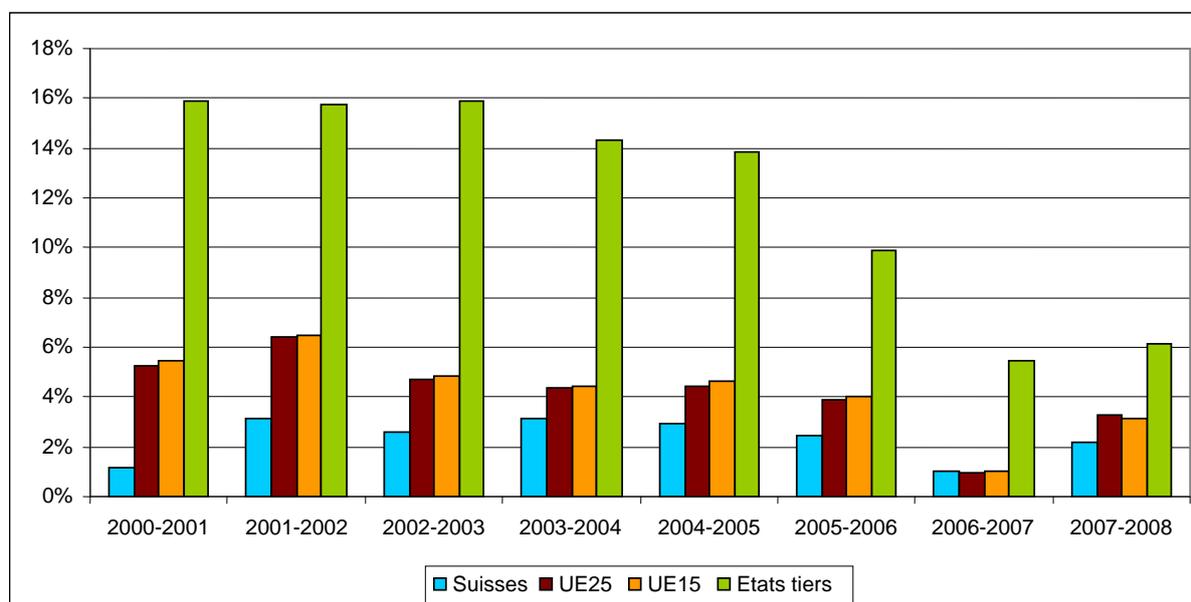
Source: OFAS

## 4.4 Conséquences de la libre circulation sur les prestations complémentaires PC

Le premier pilier versait en 2008 des prestations complémentaires à un peu plus de 260'000 personnes. Ces prestations sont octroyées uniquement aux quelque 1,6 million de personnes bénéficiaires de rentes AVS et AI résidant en Suisse, qui sont dans une situation économique précaire. Elles représentent ainsi une garantie de revenu minimum.

Fin 2008, environ 76% des bénéficiaires étaient Suisses, 13% des ressortissants provenaient de l'UE25 et 11% étaient des ressortissants d'Etats tiers. En termes de répartition des sommes, 80% ont été versés à des Suisses, contre 10% aux deux autres groupes d'étrangers.

Graphique 4.6. Croissance du nombre de bénéficiaires de PC à l'AVS/AI par nationalité entre 2000 et 2008



Source: OFAS

Tableau 4.5. Nombre de bénéficiaires de prestations complémentaires (PC) AVS/AI par nationalité

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Suisses	166'085	168'055	173'309	177'806	183'338	188'735	193'411	195'428	199'628
UE25	24'448	25'736	27'377	28'663	29'904	31'239	32'448	32'767	33'846
dont UE15	23'389	24'667	26'267	27'542	28'755	30'085	31'287	31'606	32'598
Etats tiers	12'126	14'052	16'267	18'846	21'548	24'530	26'962	28'437	30'186
<b>Total</b>	<b>202'659</b>	<b>207'843</b>	<b>216'953</b>	<b>225'315</b>	<b>234'790</b>	<b>244'504</b>	<b>252'821</b>	<b>256'632</b>	<b>263'660</b>

Tableau 4.6 Taux de croissance annuel des bénéficiaires de PC AVS/AI par nationalité

	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Suisses	1.2%	3.1%	2.6%	3.1%	2.9%	2.5%	1.0%	2.1%
UE25	5.3%	6.4%	4.7%	4.3%	4.5%	3.9%	1.0%	3.3%
dont UE15	5.5%	6.5%	4.9%	4.4%	4.6%	4.0%	1.0%	3.1%
Etats tiers	15.9%	15.8%	15.9%	14.3%	13.8%	9.9%	5.5%	6.2%
<b>Total</b>	<b>2.6%</b>	<b>4.4%</b>	<b>3.9%</b>	<b>4.2%</b>	<b>4.1%</b>	<b>3.4%</b>	<b>1.5%</b>	<b>2.7%</b>

Source: OFAS

Le nombre des bénéficiaires de prestations complémentaires connaît une croissance marquée depuis plusieurs années. Les taux de croissance ont été presque toujours plus élevés pour les étrangers que pour les Suisses.

L'année de son entrée en vigueur, l'ALCP a provoqué un taux de croissance un peu plus élevé que la normale en ce qui concerne les ressortissants de l'UE. Il s'agit d'un phénomène lié à la suppression du délai de carence pour l'ouverture du droit aux prestations, prévue par cet accord. Par la suite, les taux de croissance se sont maintenus dans la moyenne de la période précédant l'entrée en vigueur de l'accord. On a enregistré par contre un tassement important de la croissance du nombre de bénéficiaires ressortissants d'Etats tiers, lié d'une part à la politique migratoire plus restrictive mais aussi aux changements opérés dans le cadre de l'assurance-invalidité. La légère hausse des taux de croissance entre 2007 et 2008 est liée à un changement de législation qui concerne les bénéficiaires de toutes les nationalités. Ce changement concerne la suppression des rentes complémentaires suite à la cinquième révision de l'AI, qui a conduit à la situation où les rentiers AI déposaient une demande de prestations complémentaires.

Les prestations complémentaires sont destinées uniquement aux personnes résidant en Suisse. En 2008, près de 80% des bénéficiaires de rentes AVS et AI issus de l'UE résidaient à l'étranger et n'avaient ainsi pas droit à des PC. Cette proportion était en augmentation au cours de ces dernières années.

#### 4.5 Répercussions de l'ALCP sur l'assurance maladie

L'application de l'assurance obligatoire pour les assurés à l'étranger n'a pas posé de problème aux assureurs. La procédure lors de la pratique du droit d'option par des assurés (certains assurés peuvent être libérés de l'obligation de s'assurer en Suisse et s'assurer dans leur pays de domicile) est exigeante, tant pour les autorités cantonales compétentes que pour les assureurs, mais n'a pas causé de difficultés importantes.

## 4.6 Répercussions de l'ALCP sur l'assurance-chômage

Les coûts supplémentaires liés à l'AC ont été estimés exclusivement sur la base des indemnités de chômage perçues par les résidents de courte durée. On ne peut toutefois exclure le fait que dans la catégorie des résidents de longue durée, une part importante de personnes travaille dans les branches saisonnières (construction et hôtellerie). En effet, la main-d'œuvre qui auparavant entrait en Suisse avec une autorisation de séjour de courte durée, peut désormais la convertir en un permis B, pour autant qu'elles puissent présenter un contrat de travail à durée indéterminée. En raison du manque de données statistiques, il n'est pas possible de comparer les dépenses et les revenus des personnes en provenance de l'UE/AELE<sup>63</sup>.

L'accord sur la libre circulation a introduit deux éléments juridiques importants concernant le traitement des ressortissants de l'UE, qui ont une influence sur les dépenses d'assurance-chômage: le principe de la totalisation des périodes d'assurances pour les titulaires d'une autorisation de séjour de durée (autorisations B-CE/AELE) et, dès le 1<sup>er</sup> juin 2009, le droit également pour les résidents de courte durée (autorisations L-CE/AELE) de percevoir en Suisse l'ensemble des prestations de chômage que leur confère la LACI.

Les autres éléments de l'accord, notamment l'exportation des indemnités, n'a pas d'influence propre, du fait que les prestations versées aux ressortissants de l'UE cherchant un travail en Suisse ou les Suisses dans l'UE font l'objet d'un remboursement mutuel entre les Etats.

Les coûts supplémentaires provoqués par le système de coordination 1408/71 sur la sécurité sociale sont de deux ordres: les indemnités de chômage des personnes ayant fait comptabiliser leurs périodes d'assurances (permis B-CE/AELE) et les indemnités de chômage des titulaires d'un permis L-CE/AELE, qui ont respecté les conditions relatives à la durée de cotisation prévue au sein de l'UE. Par ailleurs, il convient de tenir compte du fait que les personnes qui ont conclu un contrat de travail saisonnier et qui n'ont obtenu qu'une autorisation de séjour de courte durée (avant l'entrée en vigueur de l'ALCP) ont pu déposer une demande d'autorisation B notamment lorsque les contingentements ont été supprimés. Aujourd'hui, ce groupe de personnes peut faire valoir des indemnités de chômage avec plus de facilité. Enfin, la suppression des rétrocessions a induit des économies.

Les modifications susmentionnées ont bel et bien induit des coûts supplémentaires en matière d'AC, lesquels ont progressivement augmenté au cours des huit premières années suivant l'entrée en vigueur de l'ALCP. Toutefois, les estimations dont il a été question dans le message relatif à l'accord bilatéral avec l'UE n'ont pas du tout été atteintes. Pour l'année 2009, les coûts supplémentaires, estimés sur la base des rapports de travail d'une durée inférieure à un an à près de 106 millions de francs, ont été près de la moitié inférieurs aux estimations des coûts annuels moyens des sept premières années suivant l'entrée en vigueur de l'ALCP (210 millions de francs). Les chapitres ci-dessous éclairent sur la façon dont ces estimations ont été calculées.

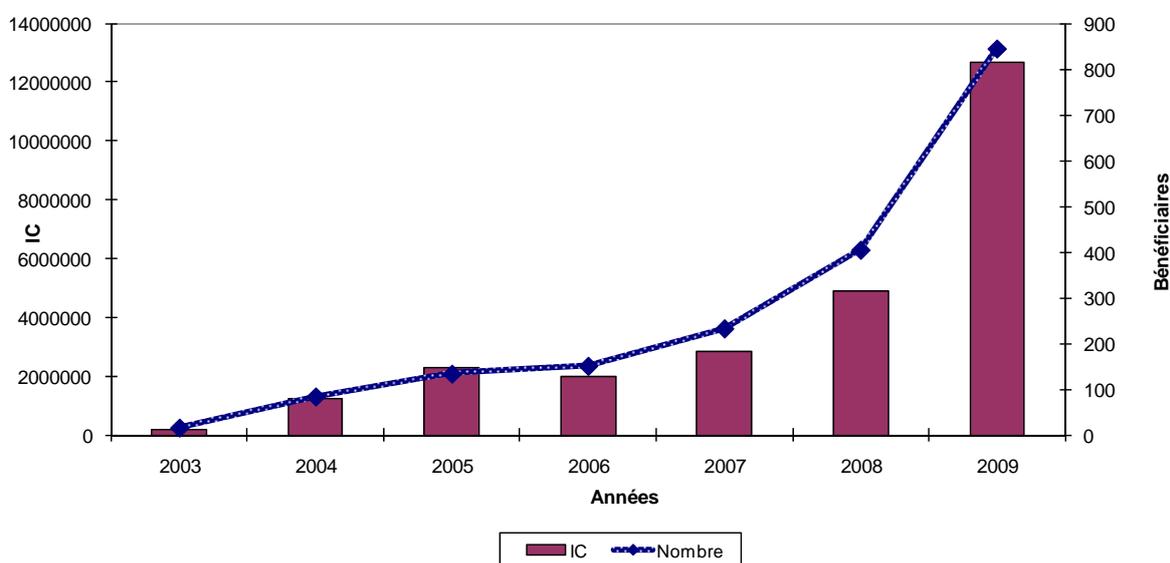
---

<sup>63</sup> Nous ne connaissons pas la durée de séjour exacte des ressortissants de l'UE/AELE en Suisse, qui sert de base de calcul pour les cotisations réellement versées à l'assurance-chômage (recettes).

#### 4.6.1 Totalisation des périodes d'assurances

Comme le montre le graphique ci-dessous, l'introduction du droit à la totalisation des périodes d'assurance-chômage pour les détenteurs d'un titre de séjour de longue durée (permis B) a eu pour conséquence une augmentation très modérée du nombre de bénéficiaires d'indemnités de chômage (IC). En effet, entre 2003 et 2009, ce nombre est passé de 15 à 844 personnes par an au total. Le montant des IC qui leur ont été payé est passé pendant cette période de quelque 185'000 de francs à 12,65 millions de francs. Ces grandeurs sont négligeables eu égard au total des IC payées en Suisse (plus de 3 milliards de francs en 2008 par ex.). On mentionnera également que, du 1<sup>er</sup> juin 2009 à décembre 2009, 78 personnes bénéficiant d'un permis L ont fait valoir leur droit à la totalisation des périodes d'assurance (cf. également chapitre 3.1.1).

Graphique 4.7. Totalisation des périodes d'assurance entre 2003 et 2009



Sources: SECO, Labour Market Data Analysis LAMDA, (propres évaluations)

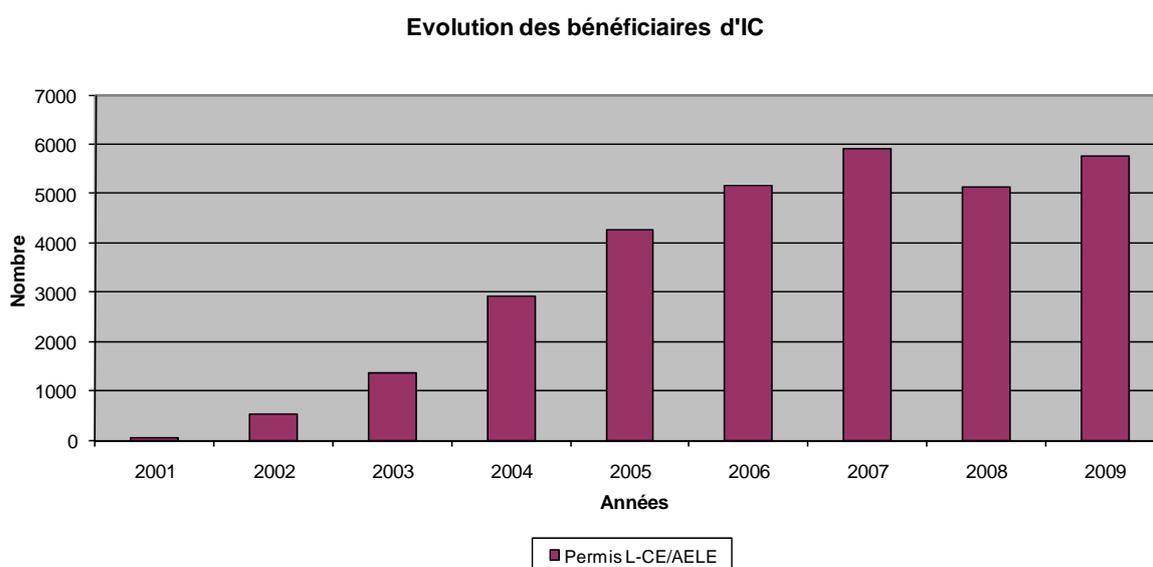
#### 4.6.2 Indemnisation du chômage des titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée

Comme l'illustre le graphique 4.8, les titulaires d'un permis L-CE/AELE ont pu passablement tirer parti des règles de coordination des régimes de sécurité sociale prévues par l'accord. En l'espèce, le nombre de bénéficiaires d'IC de cette catégorie était quasi insignifiant avant l'entrée en vigueur de l'accord (en 2001, 44 personnes, y compris 21 travailleurs saisonniers avec un permis A).

Ensuite, ce nombre a crû à un rythme soutenu avec un taux de croissance largement supérieur à 100% pendant les trois premières années (eu égard aux faibles chiffres absolus) pour ensuite se stabiliser. Cette évolution s'explique par deux facteurs: premièrement, l'effet initial a été l'introduction du droit à percevoir des indemnités de chômage dès juin 2002, alors qu'auparavant ce droit était pour l'essentiel discrétionnaire, à savoir que le droit aux IC était examiné individuellement et les retours au pays étaient plus nombreux, notamment entre les saisons où ceux-ci étaient obligatoires. Deuxièmement, le taux de croissance des premières années est dû au rattrapage d'un effet de retard: n'ayant pas le droit de faire totaliser leurs

périodes de chômage, les titulaires d'autorisations L dans cette situation ont dû attendre d'avoir réuni suffisamment de périodes de cotisation en Suisse (12 mois) pour ouvrir un droit. Donc, une année au minimum de séjour et d'activité en Suisse était indispensable. Le fait que le nombre de bénéficiaires n'ait pas suivi la courbe décroissante du chômage ces dernières années s'explique notamment par le fait que la plupart de ces bénéficiaires passent plus souvent que les autres travailleurs par une brève période de chômage entre deux emplois; ils sont donc automatiquement comptés comme bénéficiaires d'IC dans l'année de référence même si la durée de leur chômage est courte.

Graphique 4.8. Evolution du nombre de bénéficiaires d'IC titulaires d'un titre de séjour de courte durée



Sources: SECO, Labour Market Data Analysis LAMDA (calculs propres)

Tableau 4.7. Evolution des bénéficiaires d'indemnités de chômage (IC) titulaires d'une autorisation L-CE/AELE

	Nombre de pers.	IC*
2001	44	209
2002	528	2567
2003	1348	13943
2004	2919	24831
2005	4255	36957
2006	5153	44907
2007	5901	51117
2008	5117	43916
2009	5756	57162

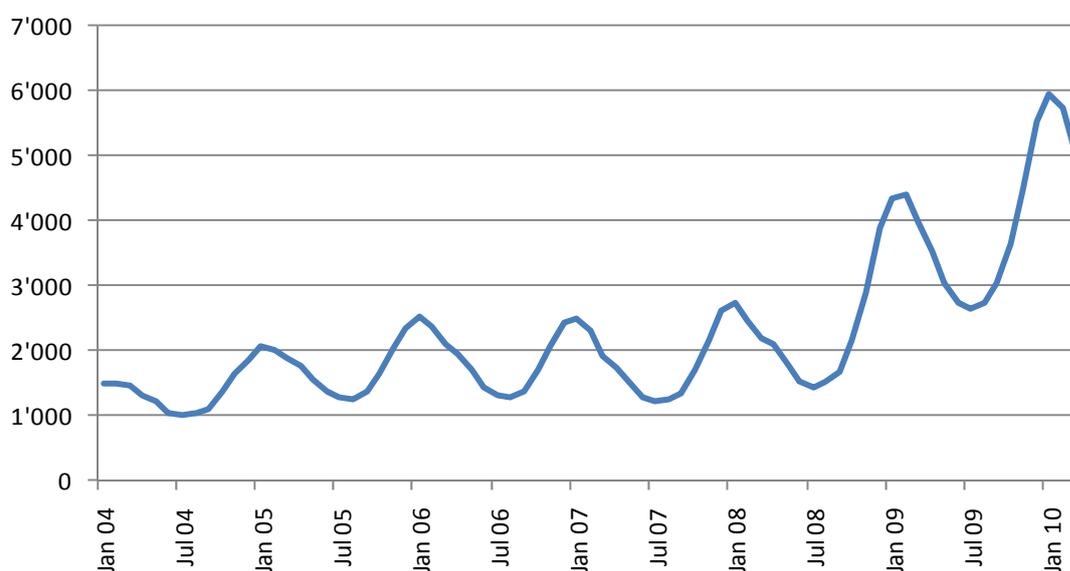
\*en milliers de francs

Sources: SECO, Labour Market Data Analysis LAMDA (propres évaluations)

#### 4.6.3 Indemnités de chômage versées à la main-d'oeuvre de l'UE 17/AELE au bénéfice d'une autorisation de séjour B, active dans des professions saisonnières

Les expériences menées avec l'ALCP ont montré que les personnes actives dans des professions saisonnières n'obtenaient pas exclusivement des autorisations de séjour de courte durée. Les coûts supplémentaires liés aux activités saisonnières ont pu également être le fait de personnes bénéficiant d'une autorisation de séjour de longue durée (autorisation B). Toutefois, ces coûts sont difficilement calculables, étant donné que les personnes exerçant une activité dans ces professions ne sont pas toutes liées à un régime saisonnier. Le graphique 4.9 illustre l'évolution saisonnière des ressortissants de l'UE17/AELE au bénéfice d'une autorisation de séjour B dans les professions de l'agriculture, de la construction et de l'hôtellerie. Comme on peut le constater, les variations saisonnières ont augmenté depuis 2004, en raison des nouvelles directives AC en matière de main-d'oeuvre saisonnière.

Graphique 4.9. Chômage des ressortissants de l'UE17/AELE au bénéfice d'une autorisation de séjour B dans les professions de l'agriculture, de la construction et de l'hôtellerie.



Source: SECO

Pour évaluer les coûts supplémentaires liés à cette évolution, la proportion du chômage saisonnier a été converti en base annuelle. Est considéré comme chômage saisonnier le chômage qui dépasse chaque mois la valeur du mois de juillet de l'année correspondante. En effet, c'est en juillet que le taux de chômage atteint en général son niveau le plus bas. Le tableau 4.8 indique l'effectif du chômage saisonnier ainsi défini, converti en valeur annuelle. La hausse affichée entre 2004 et 2009 concernait 719 personnes. A supposer que les valeurs actuelles des coûts moyens des personnes au chômage s'élèvent à 50'000 francs par an, les coûts supplémentaires représenteraient près de 36 millions de francs.

Cette estimation de valeur s'appuie sur un nombre élevé d'hypothèses. Premièrement, rien n'indique que toutes les personnes concernées, en l'absence d'un accord sur la libre circulation des personnes, auraient obtenu uniquement une autorisation de séjour de courte durée. Deuxièmement, les coûts du chômage dans les trois groupes de profession susmentionnés devraient se situer à un niveau légèrement inférieur à la moyenne. Finalement, on ne peut exclure le fait que de la main-d'œuvre saisonnière autre que celle

des trois groupes de profession en question soit incluse. En dépit de toutes ces hypothèses, il est préférable d'inclure ces valeurs estimatives plutôt que d'ignorer le phénomène.

Tableau 4.8. Chômage saisonnier des ressortissants de l'UE17/AELE au bénéfice d'une autorisation de séjour B dans les métiers de l'agriculture, de la construction et de l'hôtellerie, moyenne annuelle

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
UE17/AELE	318	447	550	582	753	1'037

Sources: SECO, propres évaluations

#### 4.6.4 Rétrocession des cotisations de chômage des détenteurs de permis L-UE/AELE

Au cours de la période transitoire (allant jusqu'au 31 mai 2009), les cotisations d'assurance-chômage des titulaires d'une autorisation L-CE/AELE qui n'ont pas pu suffisamment cotiser en Suisse pour ouvrir un droit aux IC sont rétrocédées à leur pays d'origine par le fonds de compensation de l'assurance-chômage (rétrocession).

Selon l'acquis communautaire, à partir du 1<sup>er</sup> juin 2009, les cotisations AC des résidents de courte durée qui ne remplissent pas les conditions relatives à la période de cotisation ne seront plus remboursées (suppression de rétrocession). La suppression des rétrocessions pour les résidents de courte durée est, en termes de montants, largement plus importante que les coûts engendrés par la totalité des résidents de courte durée au chômage, ainsi que l'illustre le tableau ci-dessous.

Tableau 4.9. Rétrocessions financières des cotisations d'AC des travailleurs séjournant moins de 12 mois en Suisse

	Rétrocessions (en millions de CHF)
2001	-
2002*	1
2003	9
2004	21
2005	21
2006**	31
2007	29
2008	21.4
2009***	11.8

\* Entrée en vigueur de l'ALCP le 1<sup>er</sup> juin 2002

\*\* A partir du 1<sup>er</sup> avril 2006 avec l'UE10

\*\*\* Estimation SECO

Source: SECO (résultat comptable AC)

## 5 Annexe

### 5.1 Mandat de l'observatoire de l'ALCP

L'Observatoire a pour mission d'évaluer l'impact de la libre circulation des personnes sur la démographie et le marché du travail, à l'échelon national et si possible à celui des grandes régions<sup>64</sup>. A ce titre, l'Observatoire:

- assume la fonction de forum de l'administration fédérale pour l'échange d'informations;
- fait périodiquement la synthèse des travaux scientifiques et des analyses des différents offices concernés en vue d'identifier les problèmes que pourrait poser la libre circulation des personnes;
- lance au besoin et suit des études scientifiques à moyen ou à long terme;
- indique, le cas échéant, les conséquences profondes politiques, économiques et sociales de la libre circulation des personnes et formule des propositions sur les moyens d'y faire face;
- rédige un rapport périodique à l'intention du Conseil fédéral sur les aspects essentiels de la libre circulation des personnes.

Ce rapport annuel vise à fournir des informations en ce qui concerne l'impact de l'ALCP sur les flux migratoires entre la Suisse et les autres pays ainsi que leurs conséquences pour le marché du travail suisse.

L'ALCP et ses possibles conséquences sur les mouvements migratoires et le marché du travail soulèvent de nombreuses questions. La multiplicité des facteurs qui influent sur le marché du travail et la complexité de leurs interactions rendent toutefois difficile et laborieuse l'identification de relations de causalité univoques entre l'ALCP et les évolutions constatées dans les mouvements migratoires et sur le marché du travail. Certaines de ces questions exigeraient d'ailleurs de vastes études particulières. Nous avons adopté, dans le présent rapport, une approche pragmatique en tentant de fournir, au moins sur les questions essentielles, des analyses descriptives qui peuvent être établies au sein et par l'administration fédérale. La réalisation d'études scientifiques sur l'impact de l'ALCP est actuellement prématurée en Suisse. Premièrement, parce que les conséquences de certaines évolutions ne se feront sentir qu'à moyen ou à long terme et ne sont par conséquent pas encore mesurables. Deuxièmement, parce que la base de données est encore trop incomplète pour permettre d'identifier statistiquement avec précision même les éventuels effets à court terme de l'ALCP.

---

<sup>64</sup> Les membres du groupe de travail et les rédacteurs du présent rapport sont: Anouk Bläuer Herrmann (OFS), Bertrand Clerc (SECO), Didier Froidevaux (OFS), Martin Hirsbrunner (ODM), Stefan Däpp (ODM), Antoine Lukac (SECO), Alain Vuille (OFS), Bernhard Weber (SECO).

## 5.2 Etudes relatives à la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE

- Aepli, Altenburg, Arvanitis, Atukeren, Bolli, Gassebner, Graff, Hollenstein, Lassmann, Liechti, Nitsch, Siliverstovs, Sturm (2008), «Auswirkungen der bilateralen Abkommen auf die Schweizer Wirtschaft» in: Etudes KOF, Zurich
- Alberton S., Gonzalez O. e Guerra G. (2008): «Le trasformazioni nel mercato del lavoro ticinese»
- BAK-Basel (2009), Personenfreizügigkeit: Auswirkungen auf das Schweizer Gastgewerbe. Studie im Auftrag des Staassekretariats für Wirtschaft, Oktober 2009.
- Flückiger, Yves (2006), «Analyse der Auswirkungen der Ausdehnung der Personenfreizügigkeit auf die neuen Mitgliedsländer der Europäischen Union in Bezug auf den Schweizerischen Arbeitsmarkt», Rapport destiné à l'office fédéral des migrations (ODM)
- Nerb, Gernot, Franz Hitzelsberger, Andreas Woidich, Stefan Pommer, Sebastian Hemmer, Petr Heczko (2009), MKW Wirtschaftsforschung GmbH, Munich, Empirica Kft., Sopron, «Scientific Report on the Mobility of Cross-Border Workers within the EU-27/EEA/EFTA Countries», Rapport établi à la demande de la Commission européenne, DG Employment and Social Affairs, janvier 2009
- Stalder, Peter (2008), «Les effets de la libre circulation des personnes sur le marché de l'emploi», Document de travail de la BNS, Zurich, 3.12.2008
- Résumé: Stalder, Peter (2008), «Les effets de la libre circulation des personnes sur le marché de l'emploi et la croissance», in: La Vie économique, 11/2008, pp. 7-11
- Stalder, Peter (2010), «Free Migration between the EU and Switzerland: Impacts on the Swiss Economy and Implications for Monetary Policy», *Swiss National Bank Research*